

Radio-Télévision

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14736 – 6 F –– DIMANCHE 14 - LUNDI 15 JUIN 1992 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Les Khmers rouges contre l'ONU

A quelques heures du début de la deuxième phase du plan de paix de l'ONU, qui prévoit le désarmement de 70 % des combattants cambodgiens, les Khmers rouges ont jeté le masque. Et leur attitude, désormais ouvertement hostile aux accords de Paris qu'ils avaient pourtant acceptés, pose un dilemme majeur aux Nations unies. C'est ce qu'a reconnu, vendredi 12 juin, le Conseil de sécurité, dans une déclaration reflétant la « vive préoccupation » du secrétaire général, M. Boutros-Ghali.

Certaines actions, ces derniers mois, du « Parti du Kampuchéa démocratique », comme se dénomment les Khmers rouges, ont fait naître de graves soupçons sur ses intentions : violations répétées du cessez-le-feu depuis janvier ; tirs contre des représentants de l'Autorité provisoire de l'ONU (APRONUC) ; obstacles au déploiement de « casques bleus » ; obstruction, il y a quelques jours, à un déplacement autour de Païlin, à la frontière thaïlandaise, de M. Yasushi Akashi, représentant personnel de M. Boutros-Ghali.

LE bénéfice du doute était pourtant encore accordé ici et là. Certes, la signature donnée par les anciens bourreaux de leur propre pays était suspecte. Mais on faisait crédit à leur pragmatisme : ne devraient-ils pas tenir compte du caractère désormais aléatoire des alliances – en particulier celle des Chinois – qui avaient contribué à leurs succès contre les Américains puis contre les Vietnamiens ?

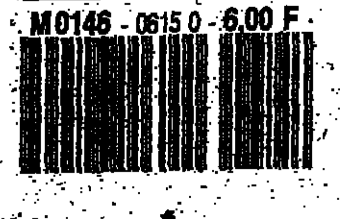
Aujourd'hui, les amis de M. Pol Pot défient ouvertement la communauté internationale, garante des accords de paix. Lors de la dernière réunion, le 10 juin, du Conseil national suprême, M. Khieu Samphan avait refusé le déploiement de l'APRONUC dans les zones des Khmers rouges. Le 12 juin, le même dirigeant a annoncé qu'il n'assisterait pas, le 22 juin, à la réunion de Tokyo où trente-deux pays doivent élaborer un plan d'aide à la reconstruction du Cambodge.

Le motif ? L'ONU ne serait pas impartiale. Elle s'appuyerait par trop sur le gouvernement de Phnom-Penh – et, partant, sur la faction naguère communiste pro-vietnamienne. Et, surtout, elle n'aurait pas vérifié le départ effectif de tous les soldats vietnamiens, dont le dernier a, officiellement, évacué le pays en 1989. Jamais, pourtant, les Khmers rouges n'ont apporté aux Nations unies des preuves convaincantes de leurs assertions.

POUR l'ONU, c'est en quelque sorte, désormais, quitte ou double. La première réaction du Conseil de sécurité a été modérée. Sa tactique semble être de démontrer l'impartialité de l'APRONUC en commençant bien à la date prévue, le 13 juin, le cantonnement des sihanoukistes, des « libéraux démocrates bouddhiques » (ex-FNLPK) et des gouvernementaux ex-communistes.

Un délai de quelques jours, jusqu'à la conférence de Tokyo, pourrait être accordé aux amis de M. Pol Pot pour accepter le même regroupement contrôlé de leurs hommes, tandis que l'on mettrait sur pied un programme de sanctions – qui, par parenthèse, impliquerait une Thaïlande dont les généraux ont été jusque-là bien complaisants envers les Khmers rouges. Mais ceux-ci ne sont pas gens devant qui on puisse demeurer désarmé. Suffira-t-il, dès lors, à l'APRONUC, forte aujourd'hui de 11 000 hommes, de « monter en puissance » jusqu'à son effectif prévu de 16 000 hommes pour amener les Khmers rouges à résipiscence ?

M 0146 - 0615 0 - 6,00 F



Au Sommet de la Terre de Rio

M. Bush propose une nouvelle conférence sur la lutte contre l'effet de serre

Ouvert vendredi 12 juin à Rio par le président brésilien Fernando Collor, le Sommet de la Terre a vu défiler à la tribune une soixantaine de chefs d'Etat et de gouvernement. Le président Bush a demandé la réunion, d'ici au 1er janvier 1993, des pays qui s'engagent à lutter contre l'effet de serre.

Le premier ministre britannique, M. John Major, a proposé, pour sa part, de réunir un nouveau forum des Organisations non gouvernementales en juin 1993, afin de dresser un premier bilan du programme d'action de l'Agenda 21. M. François Mitterrand devait prendre la parole, samedi 13 juin, jour de clôture du Sommet officiel.

Lire page 8 l'article de DENIS HAUTIN-GUIRAUT et d'ALAIN ROLLAT



Arriérés du forfait d'externat et statut des personnels

L'Etat et l'enseignement catholique signent un accord apurant leur contentieux

M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de la culture, et le Père Max Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique, ont signé, samedi 13 juin, un protocole d'accord destiné à apurer « durablement » le contentieux entre l'Etat et l'enseignement privé placé sous contrat d'association. L'accord, jugé « historique » par les signataires, entérine le remboursement – sur six ans – aux établissements privés de 1,8 milliard de francs d'arriérés. Il fixe aussi de nouvelles modalités de participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement du secteur sous contrat et établit la parité avec le public pour les personnels.

par Jean-Michel Dumay

Par l'accord signé le samedi 13 juin avec le secrétaire général de l'enseignement catholique, le ministre de l'éducation nationale désamorce une bombe politique qui menaçait d'exploser dès la rentrée prochaine.

Depuis huit mois, le ton n'avait cessé de monter chez les responsables de l'enseignement privé. Les rassemblements régionaux s'étaient multipliés, tout comme les déclarations d'évêques, d'enseignants, de députés ou de parents d'élèves (*le Monde* du 14 mai). Elu en mai, le nouveau président de l'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL), M. Philippe Toussaint, n'avait pas attendu sa prise de fonctions en septembre pour lancer un ultimatum au gouvernement et donner au ministre *« quatre semaines pour prendre des décisions »*... De quoi irriter passablement le secrétaire général de l'enseignement catholique, le Père Max Cloupet, qui avait auparavant participé aux négociations rouvertes, dès le 29 avril, par M. Jack Lang, soucieux, lui, de trouver des solutions *« dans les deux mois »*.

En prenant rapidement position sur l'ensemble des revendications de l'enseignement catholique, M. Lang espère donc créer *« un choc psychologique qui permette de dénouer durablement une situation historiquement conflictuelle »* entre l'Etat et l'enseignement privé, où se mêlent conflits idéologiques et, depuis trente ans, contentieux financiers.

Lire la suite page 8

La Serbie étouffée par l'embargo

Les difficultés matérielles et l'isolement aiguisent les oppositions au régime de M. Milosevic

BELGRADE

de notre correspondante

En quelques jours, les grandes artères de la capitale de l'ex-Yougoslavie se sont vidées. Les Belgradois ont abandonné leurs voitures au profit des autobus, bondés, ou bien ils marchent... Les premiers tickets de rationnement permettant l'achat de 20 litres d'essence par mois ont été distribués, mais les prix ont triplé depuis le début du mois et rares sont ceux qui peuvent encore se permettre ce luxe.

Les salaires, qui oscillent entre 60 et 400 francs par mois, servent avant tout à faire des provisions en prévision du pire. Privilégiée par rapport à celle des autres villes de Serbie, la population de Belgrade ne souffre pas encore de véritables pénuries. A condition bien sûr de faire des kilomètres et de se lever à l'aube pour trouver les quelques kilos de farine, de sucre ou de poudre à laver, qui apparaissent sur les rayons et disparaissent aussitôt. Il ne s'agit pas non plus d'hésiter car le temps de faire les courses, les prix auront changé.

Les restaurants se sont vidés. Cette semaine, plusieurs soupes populaires se sont ouvertes. Pour le moment, 500 personnes seulement, pour la plupart des réfugiés et des retraités, ont obtenu des tickets pour se nourrir. Des milliers de gens déambulent à toute heure de la journée dans la rue piétonne du centre : vacances obligatoires, décrétées par les entreprises forcées de fermer leurs portes.

FLORENCE HARTMANN

Lire la suite et nos informations page 3

Silence radio au RPR

M. Chirac invite les membres de son parti à s'abstenir de toute déclaration sur le référendum

par Thomas Ferenczi

Que le chef d'un des principaux partis politiques français, candidat déclaré à l'élection présidentielle, annonce qu'il a décidé de se taire sur la grande affaire du moment et d'inviter ses amis à en faire autant est pour le moins insolite. La déclaration de M. Chirac confirme, de ce point de vue, s'il en était besoin, l'extrême embarras dans lequel se trouve l'ancien premier ministre à l'égard du futur référendum sur le traité de Maastricht, la difficulté qu'il éprouve à définir sa position, avouant tout uniment qu'il a besoin *« d'y voir plus clair »*, et surtout son incapacité à « tenir » son parti, déchiré entre les partisans du « oui » et les partisans du « non ».

Son appel à une *« attitude de réserve »* est, bien sûr, pour M. Chirac une manière d'apaiser provisoirement les querelles dans son propre camp et de tenter de sortir du piège dans lequel il s'est laissé enfermer, pour avoir sous-estimé l'importance du débat. Mais la décision du président du RPR apparaît aussi comme une triple réponse à ses opposants.

Lire la suite et nos informations page 6

L'Europe du sang

La Fédération française des donneurs de sang bénévoles, a annoncé, vendredi 12 juin à Toulouse, lors du congrès de la Société nationale de transfusion sanguine, le lancement d'une pétition nationale réclamant la modification d'une directive européenne de 1989 qui assimile les produits dérivés du sang à des médicaments et autorise leur commercialisation dans l'ensemble des pays de la CEE.

page 13

Euro 92 : la discrétion des favoris

Difficiles vainqueurs, vendredi 12 juin, d'une équipe écossaise très limitée (1-0), les Pays-Bas, tenants du titre, ont pris la tête du groupe 2. Autre favori de la compétition, l'Allemagne, championne du monde, a été tenue en échec par la CEI (1-1), ne réussissant l'égalisation qu'à l'ultime minute.

page 13

Mme Elisabeth Guigou invitée du « Grand Jury RTL-le Monde »

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, invitée de l'émission hebdomadaire « Le Grand Jury RTL-*le Monde* », dimanche 14 mai à 18 h 30.

Le sommaire complet se trouve page 20

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles/Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

هكذا من الأصل

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde PUBLICITE S.A.
Jacques Lesourne, président
Michel Cros, directeur général
Philippe Dupuis, directeur
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a trente-cinq ans

Khrouchtchev face au « groupe antiparti »

CE fut un drôle de 18 juin, celui de l'année 1957 à Moscou. A l'exception des quelques acteurs du drame, personne n'imaginait dans la ville et dans le monde qu'à ce moment sept membres de la direction suprême – le bureau politique, alors appelé présidium – commençaient à écrire le brouillon manqué des révolutions de palais. Même le numéro un de la partie, Krouchtchev, semblait pris au dépourvu. Les conspirateurs avaient mis au point le dispositif pendant que le premier secrétaire faisait un voyage en Finlande, en compagnie de celui qui passait alors pour son compère mais qui s'était rallié à ses adversaires, Boulganine, chef du gouvernement.

Revenu d'Helsinki le 15 juin, Krouchtchev n'avait pas de raisons particulières d'être inquiet, comme il l'avait été l'automne et l'hiver précédents. En 1956, son rapport secret sur les crimes de Staline avait eu dans le camp socialiste les conséquences que les conservateurs annonçaient et redoutaient. Après les drames de Pologne et de Hongrie, le premier secrétaire soviétique n'en menait pas large. Il ne se déplaçait pas sans être accompagné – et surveillé – par un de ses collègues plus « orthodoxes ». Lui-même vantait à l'occasion les mérites du dictateur qu'il accablait un semestre plus tôt. La rumeur moscovite disait qu'il allait être obligé de troquer la direction du parti pour un poste de ministre de l'agriculture : ne passait-il pas déjà une part de son temps à enseigner aux paysans la manière de planter les choux?

On ne donnait pas cher de ses chances lorsque le chef du gouvernement chinois vint voir, à la fin de 1956, ce qui se passait dans cette Europe communiste en proie aux turbulences. Au départ de Zhou, il était tout requinqué. Comme si le visiteur avait conseillé à ses camarades de ne pas changer d'attelage. Alors Khroutchtchev retrouva sa superbe. Il se remit à tenir le crachoir dans les réceptions sans se soucier apparemment du qu'en-dira-Molotov. Mieux : du 14 au 17 février, il fit approuver par le comité central un projet de refonte complète de la direction de l'économie : les ministères chargés de gérer l'industrie allaient être remplacés par des administrations régionales (les sovnarkhozes). Tombait aux oubliettes la grande commission économique présidée par Pervoukhine, créée deux mois plus tôt lorsque le premier secrétaire était en position de grande faiblesse. Un « détail » illustre le retour en force du patron : le projet de réforme fut présenté dans la presse sous le titre de « Thèses Khrouchtchev ». Le triomphe paraissait complet en mai, lorsque le Soviet suprême ratifia la réforme.





KEYSTONE

Kaganovitch, Molotov, Malenkov : l'échec d'une conjuration.

Convoqué par téléphone

Ce fut précisément ce triomphe, avec ses conséquences prévisibles. qui faillit provoquer sa perte. Vingt ans après l'événement Veljko Micunovic, l'ancien ambassadeur de Yougoslavie à Moscou, qui fut en cette période des confidents de M. « K », a publié son journal (1). Dans une lettre adressée à Tito le 5 juillet 1957, le diplomate rend compte d'un long entretien qu'il a eu ce même jour avec Khrouchtchev. Le premier secrétaire avait remarqué pendant le voyage en Finlande que l'attitude de Boulganine n'était pas normale, mais il n'y avait pas attaché d'importance particulière. L'ambassadeur ajoute : *« C'est après leur retour à Moscou que ses impressions se sont précisées. Un jour, après midi, Boulganine lui annonça par téléphone que le présidium du comité central devait se réunir de toute urgence. Khrouchtchev se trouvait chez lui, et Boulganine était au Kremlin (il y a une salle à manger réservée aux membres du comité central. Ils y déjeunent entre treize et quatorze heures le jour où ils ont du travail aussitôt après la pause). Khrouchtchev a répondu que la date de la réunion avait été déjà arrêtée par ses soins et qu'il ne voyait absolument pas pourquoi on convoquerait le présidium le 18 juin. « Nous demandons... », a répliqué Boulganine. Khrouchtchev lui a demandé qui était ce « Nous ». La réponse fut : « Un groupe d'entre nous qui est en train de déjeuner. » Ce à quoi Khrouchtchev a rétorqué que ni d'après les statuts du parti, ni d'après les pratiques du présidium, il n'existait au comité central de « groupe de déjeuner » et que, pour la réunion, on devait donc s'en tenir à la date prévue. Mais Boulganine insistait tellement que Khrouchtchev a décidé de se rendre au Kremlin. »*

Dès son arrivée, Khrouchtchev comprend qu'il a été pris au piège. Il sait depuis longtemps que trois membres du présidium ne le portent pas dans leur cœur : Molotov et Kaganovitch, les conservateurs les plus marqués, puis Malenkov, l'ancien chef du gouvernement rétrogradé et privé peu à peu de sa clientèle par les manœuvres du premier secrétaire. Vieux dirigeants du régime et associés à la politique stalinienne, ils n'ont guère apprécié, c'est le moins qu'on puisse dire, la condamnation des crimes de la période du « culte de la personnalité ». Le maréchal Vorochilov, chef de l'Etat, est dans la même situation. Le premier secrétaire, ce jour-là, découvre aussi parmi ses adversaires Boulganine et Pervoutkhine (assez représentatif des techniciens). Il a encore l'espoir de rallier à sa cause le dernier représentant des techniciens, Sabourov, absent de Moscou au début de cette orageuse session. Illusion : entré en séance, Sabourov prend le parti de Boulganine et de Pervoutkhine. Une majorité plutôt disparate s'était constituée : son « programme commun », c'était l'hostilité à la dernière réforme économique et à la déconcentration industrielle.

De l'autre côté, les khrouchtchéviens n'étaient plus que quatre. Encore n'étaient-ils pas tous d'une solidité à toute épreuve. A part lui-même, le premier secrétaire n'était vraiment sûr que de Kiritchenko. Souslov redoutait les aventures, et Mikoyan penchait pour le statu quo. Leur résolution aurait-elle résisté aux sautes de vent ? On peut en douter.

Maigre consolation pour l'accusé : les membres suppléants du présidium étaient à ses côtés. Ils assistaient aux débats, pouvaient même intervenir, mais n'avaient pas droit de vote. Un seul fit défection, Chepilov. Ancien rédacteur en chef de la *Pravda*, ancien ministre des affaires étrangères, il était en 1957 secrétaire du comité central chargé des affaires culturelles et idéologiques. Il devait au premier secrétaire sa brillante et rapide carrière, mais il se mit à parler comme les conjurés lorsqu'il vit où était la majorité, puis changea, paraît-il, son fusil d'épaule. Cet abandon ne lui sera pas pardonné. Il ne sera plus désigné dans la presse que par cette formule : *« Chepilov primknouvtchi »* (celui qui s'est joint à...).

Joukov à la rescousse

La cause paraissait entendue : Khrouchtchev allait être remplacé à la tête du parti par Molotov et il pourrait se consoler de sa disgrâce en s'occupant d'agriculture. Boulganine conserverait – provisoirement ? – la présidence du conseil des ministres. Il est vraisemblable que ce remaniement serait entré dans les faits si les adversaires de M. « K » avaient su ou pu annoncer leurs décisions le jour même. Mais la victime gardait des ressources insoupçonnées. « Vous violez nos statuts, dit-il à ceux qui voulaient le renverser. Vous vous emparez frauduleusement des pouvoirs du comité central. C'est cet organisme qui m'a nommé. C'est lui seul qui peut éventuellement mettre fin à mes fonctions. »

La discussion ainsi engagée, il fallait tenir le plus longtemps possible. Les suppléants krouchtchéviens parlaient. Pendant ce temps, le maréchal Joukov, autre suppléant, faisait venir à Moscou dans des avions militaires les membres du comité central. Serov, chef du KGB, faisait le même travail. Une première délégation arrivée dans la capitale fit en vain le siège de la majorité. Quand le flot grossit, il devint impossible de s'y opposer. Normalement, le comité central est convoqué par le présidium. Mais il peut l'être aussi selon une procédure plus exceptionnelle quand un nombre important de ses membres le demandent. Ce fut le cas le 22 juin : 83 membres du comité central réclamaient cette session.

Le vent avait complètement tourné. Jusqu'à la glasnost, le récit de l'ambassadeur Micunovic établi d'après les confidences de Khrouchtchev était le témoignage le plus complet de cette semaine décisive. Krouchtchev lui-même dans ses *Mémoires* ne fait pas de nouvelles révélations. Maintenant, d'autres acteurs brisent le secret, et livrent leurs souvenirs. Voici par exemple ce qu'en dit Moukhitdinov, qui était alors premier secrétaire du PC d'Ouzbékistan et membre suppléant du présidium du comité central (2) : *« La crise se produisit à un moment où je me trouvais dans la montagne, chez les bergers du Fergana. L'ordre parvint soudain de venir immédiatement à Moscou. Je me rendis directement de l'aéroport au Kremlin, où avait lieu une session du présidium du CC du PCUS. Cette session dura presque trois jours. Grâce au soutien de ses partisans, Khrouchtchev en sortit vainqueur.*

» On peut dire que les discussions tournaient autour de quatre questions. Les membres du groupe Molotov exigeaient avant tout de limiter l'application des décisions du 20ᵉ congrès, car leurs noms, en tant que coupables des répressions, commençaient déjà à apparaître dans la presse et à la radio. On commençait à voir des documents concernant des arrestations et qui portaient leur signature.

» Deuxième exigence, il fallait réduire le rôle du parti et de son comité central. Cette instance, disaient-ils, doit s'occuper des affaires intérieures du parti, de l'idéologie et de la culture, mais la direction de tous les secteurs de la vie et de l'activité du pays devrait être confiée au gouvernement. Ce n'est pas par hasard qu'aucun fonctionnaire du parti n'était membre de ce groupe : tous ses membres travaillaient au Conseil des ministres et dans ses organismes.

» La troisième question découlait en partie de la deuxième. On critiquait Khrouchtchev pour avoir soi-disant tout abandonné aux républiques, limitant par là même les pouvoirs du centre.

» On l'accusait enfin de ne pas toujours se comporter comme il convient à un chef du parti et du pays, d'avoir un penchant pour les boissons alcoolisées et de se permettre des expressions non châtiées. »

Le brouillon sera repris en 1964

Ces sessions d'une durée et d'une intensité exceptionnelles se terminent le 29 juin. Les opposants sont sanctionnés pour avoir constitué un « groupe antiparti » (ce qui d'ailleurs ne les empêchera pas de rester longtemps encore membres du parti). Tous, sauf Molotov, ont reconnu leurs fautes. Il faut attendre le 3 juillet pour que Patolitchev, vice-ministre des affaires étrangères, convoque les ambassadeurs des pays du bloc et leur dise ce qui s'est passé... Puis un communiqué annonce au pays et au monde éberlués la défaite – et par là même l'existence – d'un groupe antiparti. Quatre dirigeants destitués sont cités : Molotov, Malenkov, Kaganovitch et « celui qui s'est joint », Chepilov. Sans explications, Sabourov disparaît du présidium et Pervoutkhine est rétrogradé parmi les suppléants. Sans doute pour ne pas trop attirer l'attention sur la force que représentaient les conjurés, Boulganine et Vorochilov ne sont pas mentionnés. C'est seulement l'année suivante que le premier perdra la présidence du Conseil puis sa place au présidium, et en 1960 que Vorochilov sera mis à la retraite.

La révolution de palais a échoué. Le brouillon sera repris, corrigé, en 1964. Le limogeage manqué sera réussi sept ans plus tard... par les krouchtchéviens de 1957. Cette fois les nouveaux conjurés avaient mis de leur côté le comité central. Mais c'est déjà une autre histoire.

BERNARD FÉRON

(1) Veljko Micunovic, *Journées à Moscou, 1956-1958*. Ed. Robert Laffont. Les Lettres nouvelles-Maurice Nadeau, Paris 1978.

(2) Sous le titre *Au Kremlin comme si vous y étiez*, avec Michel Tatu, nous avons publié les documents et révélations dus à la glasnost. (Le Monde Editions). Le témoignage de Moukhitdinov est un de ces documents.

Conjuration bretonne

Plusieurs lecteurs nous signalent que ce n'est pas le marquis de La Rouërie, chef de la conjuration bretonne de 1792 (*le Monde* daté 24-25 mai) qui a inspiré le cinéaste Bertrand Tavernier dans *Que la fête commence*, mais l'authentique marquis de Pontkallek, chef d'une conjuration visant à éliminer le régent, Philippe d'Orléans.

M. Francis Consolin, de Seyssins, précise : *« Arrêté dans le presbytère de l'église de Lignol (près de Guéméné-sur-Scorff, Morbihan) et condamné à mort, le marquis de Pontkallek fut décapité sur la place du Bouffay, à Nantes, le 26 mars 1720. Dans le film de Bertrand Tavernier, tandis que la voix hors champ annonçait le verdict et l'exécution, Gilles Servat chantait en breton la complainte* Marv Pontkallek. »

Sept mille morts en deux mois

Les Serbes de Bosnie-Herzégovine ont annoncé un cessez-le-feu unilatéral

Un cessez-le-feu unilatéral annoncé, vendredi, par M. Radovan Karadzic, dirigeant du Parti démocratique serbe (PDS, nationaliste) de Bosnie-Herzégovine, devait entrer en vigueur lundi 15 juin à 6 heures dans l'ensemble de cette République, selon l'agence *Tanjug*. Le dirigeant serbe a déclaré au cours d'une conférence de presse à Belgrade qu'il apportait son *« soutien aux efforts visant à la réouverture de l'aéroport de Sarajevo pour l'acheminement de l'aide humanitaire à la ville »*.

M. Karadzic a proposé à la Force de protection des Nations unies d'occuper des positions tenues par les milices serbes et a souligné que *« la partie serbe est sincère dans ses efforts visant à mettre fin au conflit ethnique en Bosnie-Herzégovine »*. Des combats se poursuivaient néanmoins, vendredi, à Sarajevo, faisant au moins onze morts. En deux mois, la guerre civile en Bosnie a fait au moins 7 000 morts et plus de 22 000 blessés, selon le Comité de crise pour la santé cité par Radio-Sarajevo.

On apprend d'autre part que trois journalistes ont été blessés au cours des derniers jours. Alfonso Rojo, l'envoyé spécial du quotidien espagnol *El Mundo*, a été blessé, mercredi, lorsque sa voiture s'est renversée après avoir été prise sous le feu de francs-tireurs. Il était accompagné du photographe de l'AFP, Georges Gobet, qui a également été blessé. Par ailleurs, une journaliste britannique, Desa Trevisan, en reportage pour le *Times*, a été touchée à la main, à Belgrade, par une balle provenant, sans doute, d'un fusil à air comprimé. Elle a ensuite reçu un appel d'une mystérieuse « Ligue des anciens combattants » revendiquant cette agression. – *(Reuter, AFP.)*

La Serbie étouffée par l'embargo

Suite de la première page

Mais les répercussions des sanctions prises par le Conseil de sécurité de l'ONU, le 30 mai, contre la Serbie et le Monténégro sont aussi plus profondes. Le blocus touche pour la première fois une économie européenne profondément dépendante de l'étranger, une société ouverte sur l'Occident, qui se sent brusquement *« exclue du monde moderne »*. *« Nous sommes devenus des parias au centre de l'Europe »*, explique Ivan Vejvoda, jeune membre de l'Institut d'études européennes.

Le blocus engendre un malaise particulier chez les intellectuels, comme les chercheurs de l'Institut de physique de Belgrade dont les ordinateurs n'ont plus accès depuis début juin aux banques de données indispensables à leurs travaux, ou comme cet historien archéologue qui ne pourra pas aller présenter au CNRS les résultats de deux ans de recherche sur les Celtes.

Trois ou quatre mois de survie

Privés désormais de films, de journaux, de livres étrangers, touchés pour la première fois directement par les effets de la guerre en Bosnie et en Croatie, les intellectuels belgradois, qui n'avaient pas encore élevé la voix contre la politique expansionniste de M. Milosevic, à l'exception d'une minorité gravitant autour des mouvements pacifistes, prennent conscience de l'urgence d'un changement de régime en Serbie.

Alors que des ouvriers et les petits employés endurent dans l'immobilisme cette nouvelle aggravation de la crise économique, l'élite intellectuelle prend les devants de la contestation. Académiciens, chercheurs, comédiens, compositeurs, économistes, condamnent à l'unisson celui qui, à leurs yeux, a isolé et humilié la Serbie. Ils ont avec eux l'Église, les étudiants, les chefs d'entreprise.

Membre du Parti socialiste (ex-communiste) au pouvoir en Serbie, Vojslav Djordjevic, PDG de Soko-Stark, la plus grosse buiscuiterie de Serbie, ne cache pas son désaccord avec *« une politique qui a mené à la guerre »*. Comme la plupart des responsables du patronat public et privé, il raisonne désormais exclusivement en termes économiques : la Serbie ne survivra pas plus de trois ou quatre mois à l'embargo, il faut donc arrêter immédiatement la guerre et répondre aux exigences de la communauté internationale pour obtenir la levée des sanctions.

Si M. Djordjevic a été prévoyant, en important suffisamment de matières premières pour assurer la production pendant plusieurs mois, son entreprise risque d'être contrainte à fermer ses portes par manque de pétrole et de gaz, de pectine et d'emballages. Prestige oblige, Soko-Stark ne se résigne pas à vendre ses produits dans des sacs en plastique. *« Nous sommes en Europe et nous n'acceptons pas de sacrifier nos normes de fabrication »*, explique M. Djordjevic, qui, comme la majorité des chefs d'entreprise de Serbie, refuse la logique de l'économie d'autarcie. Pour beaucoup cette dernière est synonyme de renforcement du pouvoir politique sur l'économie, et implique un régime autoritaire. Dans ce sens l'embargo aura des effets pervers. Certains soulignent d'autre part que le blocus peut servir d'alibi au gouvernement pour décliner toute responsabilité quant à la situation catastrophique du pays.

Selon Dimitrije Baorov, de l'hebdomadaire *Vreme*, l' *« économie serbe aurait été ruinée en six mois sans embargo, avec les sanctions elle le sera en six semaines »*. La production nationale, qui avait chuté de plus de 40 % par rapport à l'année précédente, devrait accuser dans moins d'un mois une nouvelle baisse de 30 % du fait de la fermeture imminente de nombreuses entreprises, dans le textile et de nombreuses branches de l'industrie, notamment celles dépendant de l'importation des produits chimiques. Matroz, la très importante usine de papier de Serbie, a annoncé cette semaine l'arrêt de sa production. La presse risque aussi d'en pâtir. Le rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Vreme*, inquiet pour les journaux d'opposition, s'est adressé à l'ONU afin que soit autorisée l'importation de papier *« pour préserver la santé mentale du peuple serbe »*.

Comme un château de cartes...

L'absence de produits chimiques a accentué les pénuries de médicaments qui sévissaient déjà. Avant le blocus, le gouvernement, qui a dû prendre en charge depuis près d'un an des milliers de blessés de guerre soignés dans les hôpitaux de Serbie, prévoit un plan de rationnement de la consommation de médicaments et du matériel sanitaire. Comme un château de cartes, l'économie yougoslave s'écroule petit à petit. *« Nous en arriverons très vite à une économie de troc »*, souligne M. Popovic, le directeur de l'Institut des sciences économiques. L'inflation atteignait déjà en mai un rythme annuel de 122 000 %. La flambée va être telle dans les mois à venir qu'elle pourrait en quelque sorte *« disparaître »* avec le passage à une économie non monétaire. Les pénuries de liquidités se ressentent déjà dans les banques, qui distribuent au compte-gouttes de gros billets de 5 000 dinars équivalant à peine à 20 francs.

Exportatrice de viande et de céréales, la Serbie ne devrait pas connaître la famine. Toutefois les économistes s'accordent à penser que les paysans vont bientôt hésiter à vendre leurs produits pour de l'argent qui ne vaut rien et que des pénuries devraient en résulter. Celles qui existent déjà sont pour l'instant provoquées par la population urbaine, qui fait des stocks. La psychose d'une éventuelle guerre civile en Serbie ou d'une intervention militaire étrangère, les images de la Bosnie où des centaines de milliers de personnes sont au bord de la famine, ont poussé les gens à faire des provisions de farine, d'huile, de sucre, de pâtes alimentaires et de toutes sortes de conserves.

D'ici au 1er juillet, les experts estiment que plus d'un tiers de la population active sera *« en congé obligatoire »*. La Serbie risque d'exiger alors davantage que les vagues promesses d'un gouvernement mis au ban de la communauté internationale.

FLORENCE HARTMANN

TCHÉCOSLOVAQUIE : l'avenir de la Fédération

Le dirigeant slovaque Vladimir Meciar affirme qu'il ne veut pas « briser l'Etat commun »

M. Vladimir Meciar, vainqueur des élections en Slovaquie, s'est prononcé, vendredi 12 juin à *Bratislava*, en faveur d'une cohabitation entre Tchèques et Slovaques au sein d'une Confédération, et s'est fait l'avocat *d'un référendum sur l'avenir de* la Tchécoslovaquie.

PRAGUE

(correspondance)

Rompant le silence qu'il observait depuis le début des négociations avec le Parti civique démocratique (ODS) de M. Vaclav Klaus, M. Vladimir Meciar, le président du Mouvement pour une Slovaquie démocratique (HZDS), a déclaré que *« nous ne sommes pas venus négocier à Brno et à Prague pour briser l'Etat commun, nous sommes simplement pour une forme de cohabitation favorable aux intérêts communs des Tchèques et des Slovaques »* .

Au cours d'une conférence de presse à Bratislava, à laquelle n'avaient pas été invités des journaux tchèques profédéralistes, que M. Meciar *« soupçonne de malice et de vouloir désinformer le public »*, le dirigeant slovaque a précisé que le projet du HZDS avait pour objectif une confédération tchécoslovaque avec *« un marché et une monnaie unifiés ainsi que des organes communs chargés de la défense et du respect des droits de l'homme »* dans les deux Républiques. M. Meciar s'est défendu de vouloir réduire la coopération souhaitée par son mouvement à une *« union en ce qui concerne la défense et l'économie »*, affirmant qu'il s'agissait là d'une *« interprétation de l'ODS »*.

Le chef de file du HZDS se voulait rassurant. *« Ni l'ODS ni le HZDS n'ont reçu de mandat pour une rupture de la Fédération. »* Il se voulait aussi positif, rappelant que M. Vaclav Klaus s'était montré *« constructif »*, que les deux hommes avaient pu s'entendre au sujet de la réforme économique. Il précisait par là même que la première vague de privatisations, par coupons, lancée par M. Klaus continuerait et se terminerait *« comme prévu »*, ajoutant néanmoins que *« l'actuelle politique économique pourrait, si elle continuait à être appliquée à la Slovaquie, conduire à sa destruction »*.

En attendant un référendum qui constituerait *« une décision à long terme »* pour la Tchécoslovaquie et qui devrait intervenir avant la fin de l'année ou au cours du premier trimestre de l'année prochaine, M. Meciar a souligné que *« sur le principe, l'ODS et le HZDS sont d'accord quant à la structure du gouvernement et du Parlement fédéraux »*. La partie slovaque propose de réduire de 50 % le nombre des ministères (ramenés de seize à huit) et de deux tiers les structures administratives de l'Etat. MM. Klaus et Meciar devaient se rencontrer, dimanche, pour de nouveaux entretiens.

CATHERINE MONROY

□ **Le cardinal Tomasek hospitalisé.** – Le cardinal Frantisek Tomasek, ancien archevêque de Prague, a été hospitalisé, jeudi 11 juin, ont annoncé, vendredi, les autorités ecclésiastiques. L'état de santé du prélat, âgé de quatre-vingt-douze ans, est jugé *« satisfaisant »*, a rapporté l'agence CTK. Ardent défenseur de l'Eglise persécutée par les autorités communistes, le cardinal, en retraite depuis l'an dernier, avait ouvertement apporté son soutien au dissident Vaclav Havel en novembre 1989, juste avant la révolution de velours. – *(Reuter, AFP.)*

La fin de la visite de la reine d'Angleterre en France

A Bordeaux, la noblesse du « claret » a rendu hommage à Elizabeth II

La reine Elizabeth a quitté Bordeaux, où s'achevait sa visite officielle en France vendredi 12 juin. La veille, elle avait offert à bord du yacht royal *Britannia*, un dîner en l'honneur de M. François Mitterrand, auquel étaient notamment conviés MM. Jacques Chaban-Delmas, Jack Lang, Roland Dumas, Jean François-Poncet.

BORDEAUX

de notre correspondante

« Vive la reine » : les Bordelais n'ont pas ménagé leurs bravos, vendredi, sur le passage de la souveraine, en voiture décapotable, dans le centre de la ville interdit à toute autre circulation. Cet élan de royalisme populaire avait été brimé, la veille, les spectateurs n'ayant pu accéder aux quais auxquels était amarré le *Britannia*. Ils avaient dû se contenter d'admirer de loin un feu d'artifice tiré dans la rade de Bordeaux.

C'était la première visite de la reine d'Angleterre dans la plus anglaise des villes de France. Depuis plus de huit siècles, Bordeaux exporte son « claret », son vin, sur les bords de la Tamise, et des familles britanniques ont fait souche dans le quartier des Chartrons, berceau du négoce des vins. Le mariage d'Aliénor avec Henri II Plantagenêt, en 1154, plaça le duché d'Aquitaine sous domination anglaise pendant trois siècles.

Toutes ces bonnes raisons conduisent un Britannique à *« se sentir chez soi ici »*, ainsi que l'a fait remarquer la souveraine. *« Aujourd'hui encore*, a noté de son côté M. Jacques Chaban-Delmas, *nous Bordelais, conservons quelque chose d'un comportement faisant que, gens du Sud-Ouest, nous ne sommes pas gens du Midi et que nous protégeons avec une dilection particulière des sports initiés sur les prairies et les gazons anglais. »*

La reine s'est ensuite rendue à pied de la cathédrale à l'hôtel de ville où l'attendaient les deux mille invités de la garden-party municipale. Un majestueux parterre de jurats des confréries vineuses de Bordeaux, vêtus d'hermine, de pourpre et d'or, occupaient le chœur. En somme, toute la noblesse du « claret » s'était réunie pour rendre hommage à Sa Majesté la reine d'Angleterre.

GINETTE DE MATHA

ALLEMAGNE : test électoral pour la CDU dans l'ex-RDA

Le vote sur la Constitution du Brandebourg cristallise le besoin d'identité des Allemands de l'Est

Les électeurs du Brandebourg, Land de 2,6 millions d'habitants et cœur de l'ancienne Prusse, sont appelés à voter, dimanche 14 juin, pour leur nouvelle Constitution régionale, dont l'élaboration a été fortement influencée par les aspirations libérales des anciens opposants au régime communiste. Ce vote est considéré comme une affirmation de l'identité est-allemande et un plébiscite en faveur du ministre-président du Land, M. Manfred Stolpe, mis en cause pour ses rapports avec la Stasi lorsqu'il était l'un des dirigeants de l'Eglise protestante de l'ex-RDA.

BERLIN

de notre correspondant

Suivi de peu par celui de Saxe, le Parlement du Brandebourg avait été le premier à approuver, en avril dernier, son nouveau projet de Constitution, dont l'élaboration a nécessité près de deux ans d'intenses discussions. Le préambule de la Constitution souligne qu'elle se base sur *« la tradition de justice, de tolérance et de solidarité du Land de Brandebourg »*, qu'elle s'inspire de l'esprit *« des changements pacifiques de l'automne 1989 »*.

Selon la nouvelle Constitution, l'Etat doit œuvrer de façon à ce que chaque citoyen puisse avoir un emploi, un logement, une sécurité sociale et un environnement protégé. Dans le contexte actuel de l'ancienne RDA, où le chômage est particulièrement fort et où les problèmes de logement sont très importants, ces objectifs peuvent paraître des vœux pieux. D'inspiration nettement libérale, la Constitution s'efforce de conserver des acquis dans lesquels se reconnaît la société est-allemande et qui apparaissent progressistes par rapport à certaines régions de l'Ouest de l'Allemagne.

Elle défend ainsi le droit des femmes à disposer de leur libre arbitre en matière d'avortement, leurs droits à disposer de places pour leurs enfants dans les crèches, et met sur un pied d'égalité les couples mariés et non mariés. Son point le plus controversé est l'institution d'une possibilité de contrôle du gouvernement régional par voix de référendum ou d'initiative populaire.

La défense des « Ossis »

Cette possibilité, qui s'inspire du modèle suisse, existe déjà dans la Constitution du Bade-Wurtemberg. L'initiative des Brandebourgeois, qui a été suivie par les Saxons, a cependant eu pour effet de relancer le débat en Allemagne sur la possibilité de prévoir un recours au référendum dans la nouvelle Constitution fédérale qui doit, elle aussi, voir le jour pour adapter l'ancienne loi fondamentale de la RFA aux impératifs de la réunification.

Le débat parlementaire sur ce projet a cristallisé au sein du Parti chrétien-démocrate du Brandebourg une crise appelée à avoir d'importantes répercussions sur l'avenir de la CDU dans l'est de l'Allemagne. La décision du nouveau président de la CDU régionale, M. Ulrich Fink (un Allemand de l'Ouest) d'appeler à voter contre la Constitution a illustré le conflit qui l'opposait au chef de son groupe parlementaire, M. Peter-Michael Diestel, ancien ministre de l'intérieur dans le dernier gouvernement de l'ex-Allemagne de l'Est ; ce dernier avait pris la défense du ministre-président social-démocrate du Land, M. Manfred Stolpe, dans la campagne menée contre lui par les médias de l'Ouest pour ses anciens contacts avec la Stasi.

M. Diestel a démissionné avec fracas de ses fonctions au sein du groupe parlementaire et menace de fonder son propre parti avec tous ceux qui veulent défendre le droit des « Ossis » à affirmer leur propre identité dans le processus de réunification. Il mise délibérément sur une victoire écrasante du « oui » au référendum de dimanche sur la Constitution pour obliger les dirigeants de la CDU, en perte de vitesse générale à l'Est, à composer avec lui.

HENRI de BRESSON

ESPAGNE : pour raison de santé

Le ministre des affaires étrangères a présenté sa démission

MADRID

de notre correspondant

Le président du gouvernement, M. Felipe Gonzalez, décidera la semaine prochaine, après son retour d'un voyage en Amérique latine, du remplacement de son ministre des affaires étrangères, M. Francisco Fernandez Ordonez. Ce dernier a demandé à être relevé de ses fonctions qu'il ne peut *« exercer pleinement »* pour cause de maladie. M. Ordonez avait dû réduire ses activités et rester à son domicile depuis le 1er juin après un voyage au Chili et en Argentine, à la suite duquel il était rentré *« extrêmement fatigué »*.

Le porte-parole du gouvernement, Mme Rosa Condé, a indiqué, vendredi 12 juin, que M. Ordonez avait exprimé le désir d'être relevé de ses fonctions mais que la décision ne serait prise qu'après un entretien avec M. Gonzalez. Agé de soixante-deux ans, cet ami personnel du président du gouvernement avait déjà dû interrompre ses activités pendant plus d'un mois à la fin de l'année dernière en raison, officiellement, de calculs rénaux.

M. Ordonez, qui a passé sept années à la tête de la diplomatie espagnole, avait préalablement indiqué que *« son substitut idéal »* pourrait être M. Carlos Westendorp, actuel secrétaire d'Etat à la Communauté européenne. D'autres noms circulent, notamment celui de M. Francisco Villar, secrétaire général de politique extérieure, ou encore celui de M. Enrique Baron, ancien président du Parlement européen.

M. Carlos Solchaga, ministre de l'économie et des finances, qui a manifesté le désir de changer de portefeuille, n'a pas caché que le poste lui plairait.

MICHEL BOLE-RICHARD

Dix ans après la fin de la guerre

Mme Thatcher en pèlerinage aux Malouines

Dans l'hypothèse où le gouvernement de M. John Major serait tenté de négocier, par voie diplomatique, la souveraineté britannique sur les îles Malouines, comme le gouvernement argentin l'y invite, l'ancien premier ministre, Mme Margaret Thatcher, est venue à Port-Stanley, vendredi 13 juin, regonfler le moral des troupes (deux mille soldats, soit autant que d'habitants dans cet archipel) .

Mme Thatcher, qui avait pris la décision d'envoyer un corps expéditionnaire pour reprendre les Malouines envahies en avril 1982 par les soldats argentins, s'est déclarée *« très émue »* par cette visite de cinq jours sur les lieux des combats, à l'occasion du dixième anniversaire de la fin de la guerre.

L'émotion était tout autre à Buenos-Aires, dont le conseil municipal a déclaré Mme Thatcher *persona non grata* et a estimé que ce voyage aux *« Malvinas »* constituait *« un acte imprudent et inamical »*. Tandis que l'opposition radicale criait à *« l'affront »*, le ministre des affaires étrangères, M. Guido Di Tella, s'est contenté de qualifier Mme Thatcher de *« figure du passé »*. – *(AFP, Reuter.)*

هكذا من الأصل

EUROPE

CEI : le conflit du Dniestr

« La Russie ignore les réalités et l'Histoire »

nous déclare le ministre moldave des affaires étrangères

Dans un effort visant à apaiser le conflit du Dniestr qui oppose Moldaves et russophones, le Parlement, siégeant dans la capitale moldave Chisinau, a prévu de débattre « prochainement » du statut de la Transnistrie, dans le cadre d'une loi de réforme administrative. Les députés, russophones et moldaves, ont voté, jeudi 11 juin, la création d'une commission mixte pour le désengagement des forces militaires, le retrait de la 14e armée russe de Transnistrie, le rétablissement des « forces légales » sur la rive gauche du Dniestr, le retour des réfugiés.

Les récentes déclarations du ministre russe des affaires étrangères, M. Andreï Kozyrev « n'excluant pas » que la Transnistrie revienne, à l'avenir, à la Russie (le Monde daté 7-8 juin) ont provoqué l'indignation des Moldaves.

Leur ministre des affaires étrangères, M. Nicolae Tîu, dans un entretien téléphonique au Monde, vendredi 12 juin, a réfuté les arguments russes.

BUCAREST

de notre correspondant

« M. Kozyrev a proposé, pour la Transnistrie, un statut « politique et juridique à part, pour l'instant au sein de la Moldavie », estimant que « par la suite, il peut y avoir diverses solutions ». Qu'en pensez-vous ?

– Les positions de M. Kozyrev ne constituent pas pour moi une surprise. C'est la confirmation d'une *politique conséquente* de cercles politiques de Moscou – et maintenant du gouvernement de la Fédération de Russie – d'intervention brutale dans les affaires intérieures de la Moldavie, un Etat souverain et indépendant. Ignorant les réalités, M. Kozyrev nous donne des leçons d'histoire et de politique et se permet, de plus, d'établir une *« solution »*, quelques jours avant la séance du Parlement moldave qui devait débattre de ce problème. (...) Il donne des instructions claires aux dirigeants de Tiraspol *[NDLR : « capitale » de la République autoproclamée russophone de Transnistrie]*.

– Pour quelles raisons êtes-vous opposé à ce qu'un jour la Transnistrie puisse devenir russe ?

– M. Kozyrev parle d'histoire mais il oublie de dire que les troupes russes tsaristes ne sont arrivées sur la rive gauche du Dniestr *[NDLR : Transnistrie]* qu'en 1792. Il parle de démographie, ignorant que les Moldaves, avec 40 % de la *population* de la rive gauche du Dniestr, y constituent le groupe ethnique le plus nombreux, malgré la politique de dénationalisation forcée et de génocide conduite par l'empire russe puis soviétique. Et que les Russes représentent 23 %, occupant le troisième rang, après les Ukrainiens, avec 28 % !

– Mais les russophones sont majoritaires ?

– Il n'existe pas de nationalité « russophone » !

– Le Parlement n'a pas pu trouver, jeudi, une solution au statut de la Transnistrie. Pourquoi ?

– Avant de discuter du statut, il faut cesser le feu, désengager les forces. Je voudrais souligner que le problème de l'autonomie de la Transnistrie n'est pas une question *de droit international* mais de droit intérieur. Et puis, à qui donne-t-on l'autonomie, aux 40 % de Moldaves ou aux 23 % de Russes ?

– Et quel statut envisagez-vous pour la zone sud, peuplée de Gagaouzes ?

– Une forme d'administration va être débattue au Parlement, dans quelques jours, dans le cadre de la réforme territoriale et administrative. »

Propos recueillis par
JEAN-BAPTISTE NAUDET

M. Eltsine reconnaît que des soldats américains étaient détenus en URSS durant la guerre froide

Le président Boris Eltsine a reconnu, dans une lettre remise, vendredi 12 juin, à des sénateurs *américains, que neuf avions amé*ricains avaient été abattus au-dessus de l'URSS dans les années 50 et *que douze pilotes ont été détenus* dans des prisons et hôpitaux psychiatriques. Le seul cas reconnu *par les deux parties était jusqu'*à présent celui de Gary Powers, abattu en 1960 aux commandes d'*un* avion espion *U-2*.

La lettre précise que, selon les archives soviétiques, des déserteurs de la guerre du Vietnam ont été *« transférés clandestinement du Japon en URSS »* mais ne seraient restés en URSS que *« peu de temps, avant d'aller dans différents pays européens »*.

Le sort de militaires américains faits prisonniers durant la deuxième guerre mondiale fait toujours l'objet d'une enquête. Durant la guerre de Corée, 59 pilotes américains ont en outre été interrogés par les Soviétiques en Corée du Nord et en Chine.

Des noms et des photos d'Américains prisonniers en URSS avaient récemment été publiés par *les médias russes. La confirmation* officielle intervient à la veille de la visite à Washington du président Eltsine. – *(AFP, Reuter.)*

Nouvelles révélations sur les activités du PCUS

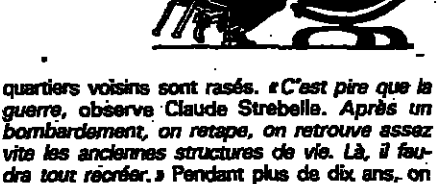
A compter du mardi 17 juin, le public pourra consulter des documents du PCUS, dont la liste – avec titres et dates – a été présentée, jeudi, aux journalistes à Moscou par le président de la commission des « archives présidentielles » de Russie, le ministre de l'information, M. Mikhaïl Poltoranine.

Ce dernier avait alerté la presse une semaine auparavant sur les « bombes » que renfermeraient ces documents, quant au caractère *« criminel »* de certaines activités du PCUS, y compris durant la période où M. Gorbatchev le dirigeait. Un premier lot de textes, exposés derrière des vitrines, n'abordait que des thèmes connus. Mais bien sûr avec des précisions éloquentes sur les dimensions tentaculaires de ce parti-Etat-organisation aux ramifications internationales, et sur son souci du « secret » concernant des questions telles que les vacances des dirigeants et les sommes (dans un cas, 1 000 roubles) qu'ils étaient autorisés à changer en devises.

Les documents exposés portaient pour l'essentiel sur l'ère Khrouchtchev et les plus récents sur le financement de la campagne électorale du Parti communiste polonais en 1989, les crises du Caucase et des pays baltes ou *« les activités industrielles et économiques des organes du parti »* – un rapport en date du 11 juin 1991. – *(AFP.)*

LOIN DES CAPITALES

Liège chantier médiatique



LIÈGE

de notre envoyé spécial

ICI, le jeune Simenon, alors débutant à *la Gazette de Liège*, aimait prendre un verre avec les limiers du commissariat voisin. Sur la place du Marché, on se dispute les places aux terrasses des cafés-restaurants en ce printemps *ensoleillé où les Belges, ces méri*dionaux du septentrion, vivent dans une chaleur et une luminosité accordées à leur vraie nature.

Un jeune architecte liégeois raconte à son commensal étranger ses débuts à Hongkong. Qui eût dit que le trépidant territoire inspirerait *une si durable nostalgie à cet enfant de l'indo*lente Wallonie ? *« Fascinant, ce monde asiatique. Tout y va si vite. Tout y est si simple, sans pesanteurs bureaucratiques. »*

Association d'idées, comparaison. On n'était pas vraiment sorti du sujet : ce chantier de la place Saint-Lambert voisine qui bée hideusement devant le palais des Princes-Evêques depuis tant d'années à cause du manque de moyens et de l'impéritie administrative. Deux journalistes locaux ont reconnu l'architecte et l'ont soustrait un moment à la curiosité de son invité. L'homme de l'art revient après son aparté avec les porteurs de calepins. *« Excusez-moi. Chaque fois que je mets les pieds ici, vos collègues m'accrochent et me demandent où en sont les projets de monsieur Strebelle. C'est le chantier le plus médiatique de Belgique. »*

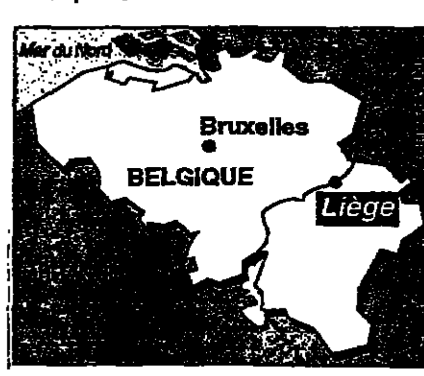
Des Flandres à la province du Luxembourg, une partie *du royaume se passionne pour* le long combat du patron de notre interlocuteur : Claude Strebelle, enfant d'une famille bruxelloise *riche en artistes, diplômé des* Beaux-Arts de Paris, bourlingueur de l'ancien Congo belge, qui a laissé des traces de son passage jusqu'à Lubumbashi, l'ancienne Elizabethville. Parce que, rentré au pays, il avait fait pour la modernisation de l'Université de Liège un travail fort apprécié, il a été choisi pour défendre une cause longtemps *considérée comme désespérée* et incarne maintenant tous les espoirs des commerçants, riverains et édiles municipaux *réunis* dans le « Comité *d'accompagnement* pour le développement de la place Saint-Lambert ».

Dans son atelier, sur les hauteurs boisées de la cité ardente, Claude Strebelle illustre par des diapositives une histoire qui mêle de façon *exemplaire la bêtise, la cupidité et l'émergence* d'une nouvelle sensibilité chez des citadins brusquement décidés à arrêter le saccage de *leur environnement.* Tout commence peut-être à Maastricht, la ville – néerlandaise et voisine – du fameux traité, dont l'évêque Lambert, à une époque où il n'était pas question d'abolition des frontières puisqu'elles n'existaient pas, reprocha un jour ses amours adultères à un puissant. Cela se paya, en l'an 706, par son assassinat sur le site de la cathédrale liégeoise qui porte son nom.

« La ci-devant cathédrale »

Afflux de pèlerins, en des siècles où la foi était le fondement de l'Europe, essor accru de la ville. Mais, en 1789, la Révolution française s'étendit jusqu'au bord de la Meuse, où la population avait des comptes à régler avec les princes-évêques. L'édifice religieux souffrit fort *de ces turbulences. En 1795, une affiche de* l'administration révolutionnaire invite les personnes compétentes à achever la besogne et à *offrir leurs services pour démolir « la grande tour de la ci-devant cathédrale »*.

Commencent alors le pillage du site, et la *récupération des pierres pour de vulgaires* travaux de terrassement jusqu'au milieu du vingtième siècle. Au début des années 50, Liège a la grosse tête. Elle se hausse du col pour devenir le siège de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Elle croit en la civilisation automobile et se dote d'autoroutes urbaines qui coupent littéralement les quartiers historiques en deux.



Qu'importe ! Le site naturel est trop petit pour contenir l'explosion démographique. Les *jeunes générations quittent les appartements* pour s'installer dans des pavillons à la périphérie. Cinquante mille personnes prennent *tous les jours des autobus qui les débarquent à* l'endroit le plus commode, celui qu'occupait la cathédrale.

Transformée en gigantesque gare routière, la place Saint-Lambert est encore plus dévastée par un projet d'extension du palais de Justice. Soumis à des *procédures d'expropriation*, les quartiers voisins sont rasés. *« C'est pire que la guerre*, observe Claude Strebelle. *Après un bombardement, on retape, on retrouve assez vite les anciennes structures de vie. Là, il faudra tout recréer. »* Pendant plus de dix ans, on détruit, on creuse, on coule du béton sur quatre niveaux souterrains destinés à abriter des parkings et un centre de tri d'autobus.

Puis, en 1982, les écologistes entrent au conseil *municipal*. L'air du temps change. Les trois grandes formations traditionnelles – socialistes, sociaux-chrétiens, libéraux – prennent conscience de l'exaspération de leurs électeurs violentés dans leur attachement au patrimoine culturel de la ville. Claude Strebelle doit présenter trois projets successifs de réaménagement de la place Saint-Lambert, mais on l'écoute.

Le plus dur *n'est pas* la conception du projet architectural mais la coordination des démarches administratives pour le financement. A l'heure où l'Europe des Douze rabâche l'antienne de la décentralisation et du pouvoir régional, on se dit, devant le gâchis liégeois, que l'Etat jacobin a du bon. Pour que le monstrueux chancre *soit résorbé d'ici à 1995*, il faut discuter pied à pied avec le ministère national de la justice (pour l'aménagement de l'annexe *du palais de justice), avec la société régionale* de transports en commun (pour les autobus), avec les différents « ministères » de la région *wallonne (pour l'équipement et les infrastruc*tures). Sans parler de la ville, qui a des idées sur la question mais qui est endettée jusqu'au cou. Tout le monde veut que les doigts de fée de l'architecte Strebelle *« recousent le tissu urbain »*. Il y a même une surenchère intégriste dans le culte des vieilles pierres. Cette opération de « dégagement » n'était pas agréable à commander, mais elle fut tout de même plus aisée que celle de 1985, quand gendarmes et pompiers *durent encadrer une manifestation* spontanée de la population décidée à en finir avec deux tours de béton, édifiées pour servir de cages d'ascenseurs à un bâtiment jamais achevé, qui dominèrent le site de leur pesante inutilité pendant dix ans.

Le feu fut mis à des gravats par les plus résolus et on vint à bout des deux monstres avec le concours des autorités. Mais il n'est *pas question de détruire les quatre niveaux de* parkings construits pendant les années de folie et qui sont restés vides et déserts depuis. On les aménagera et on les utilisera dans la partie souterraine du projet Strebelle. En attendant, les tiges de fer sortent du béton armé et poussent vers le ciel comme une mauvaise herbe entre les pieds des archéologues, qui se seraient bien passés de cette strate-là.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

PROCHE-ORIENT

SYRIE : après la levée des dernières restrictions

Les juifs s'interrogent sur le choix de l'émigration

DAMAS

de notre envoyée spéciale

Un mois et demi après la levée des dernières restrictions qui pesaient *sur eux*, ce *qui leur permet* d'aller à l'étranger en famille et leur donne implicitement le droit d'émigrer, les quelque quatre mille juifs syriens sont en proie au doute et s'interrogent sur la décision à prendre. Si plus de deux mille d'entre eux ont, selon un responsable de la communauté, déjà fait des demandes pour *« voyager »*, beaucoup hésitent encore à faire le choix d'un départ définitif qui signifie souvent un saut dans l'inconnu.

« Je ne donne aucun conseil dans un sens ou dans un autre, affirme le grand rabbin Ibrahim Hamra. *Quand les gens viennent me demander mon avis, je me contente de leur dire que je prierai pour que Dieu leur fasse prendre la bonne décision. » « Dans la même famille, les avis divergent »*, confie, pour sa part, une mère qui a décidé de partir, sans retour, pour faciliter l'avenir de ses enfants. *« Vous savez*, ajoute-t-elle, *depuis un mois tout le monde est perturbé, on ne dort plus la nuit, on ne sait plus que faire ». « Je vais sans doute envoyer mes garçons, mais moi je resterai »*, avoue un ingénieur d'une cinquantaine d'années. *« Tous mes biens sont ici, je connais tout le monde et tout le monde me connaît. Qu'est-ce que je pourrais faire aux Etats-Unis maintenant ? »*

Pour ceux qui ont de la famille à l'étranger, notamment à Brooklyn où se trouve l'immense majorité de la communauté juive syrienne émigrée, le problème est peut-être moins difficile, mais pour les autres, c'est l'aventure. Dans une des ruelles du vieux quartier juif de Damas où les boucheries cachère voisinent avec les échoppes des artisans du cuivre et de l'argent, une des spécialités des juifs syriens, Nassim déclare : *« Vous vous imaginez tous ces vieux perdus dans les rues de New-York, que vont-ils devenir ? »* A tous se pose, *en outre*, la question *des biens*, dans la mesure où la loi syrienne interdit à chaque citoyen d'exporter plus de 2 000 dollars. Problème important pour une grande partie de la communauté qui appartient à une classe aisée. Jusqu'à maintenant, aucune vente n'a eu lieu.

Face à ces interrogations, les juifs syriens ont, toutefois, peur de laisser passer *« l'occasion »* et les assurances que leur donnent leurs représentants sur la pérennité *d'une mesure prise par le président* Hafez Al Assad lui-même ne les convainc pas encore tout à fait. *« C'est affaire de confiance*, dit l'un d'eux, *et là, il faut du temps. Cela fait quarante-cinq ans que nous attendons cette autorisation, alors le choix est difficile. » « ... Et*, sussure-t-il, *on est bien obligés d'imaginer l'après-Assad. Que deviendrons-nous alors ? »* Les communautés juives à l'étranger encouragent les départs, avec l'appui de l'administration *américaine – même s'il ne s'agit* pas d'une politique officielle –, en agissant, par exemple, pour une délivrance rapide des visas. Deux cent cinquante ont déjà été accordés et certains officiels syriens ne se privent pas de faire remarquer qu'il est rare d'obtenir un visa de tourisme pour les *Etats-Unis* en deux ou trois semaines.

« C'est notre pays »

Depuis l'annonce officielle de la décision (*le Monde* du 27 avril), consécutive à une entrevue *« historique »*, souligne le rabbin Hamra, avec le président Assad, 170 membres de la communauté, dont une vingtaine de familles, ont quitté la Syrie, tous vers les Etats-Unis. Chef de l'émigration et des passeports, le général Mohammad Mahfouz Kayyali affirme avoir satisfait, jusqu'au début de la semaine, les 244 demandes de passeport qu'il a reçues et délivré 183 visas de sortie. Reste, toutefois, qu'avant d'arriver à cette étape, comme environ quatorze catégories de citoyens, les juifs syriens doivent obtenir l'autorisation auprès du responsable des services de sécurité chargés de leur communauté.

Or si les deux premières semaines, 160 visas de sortie ont été délivrés très rapidement, il y a eu ensuite une interruption d'environ deux semaines. *« Mais*, souligne un membre de la communauté, *dans les 45 visas environ délivrés depuis, il n'y a pas beaucoup de familles. »* Ces deux accrocs ont bien évidemment accru la méfiance et, affirme ce responsable, *« si au départ, seuls les pauvres et les gens des classes moyennes avaient fait des demandes, aujourd'hui, même les riches réfléchissent »*.

Toutefois, affirme le docteur Hasbani, membre du conseil communautaire, *« je suis optimiste et je fais toute confiance au gouvernement et surtout au président Assad. Je pense qu'avec un peu de temps, tout va s'arranger et se dérouler normalement ». « La décision du président est définitive et il n'y a pas lieu de s'inquiéter »*, renchérit, pour sa part, le grand rabbin, qui ajoute : *« Nous jouissons maintenant de tous les droits des citoyens et, en cas de problème, nous savons que nous pourrons aller frapper aux portes des responsables. »*

Riche homme d'affaires, Abraham, lui, n'envisage pas de partir et sourit de ces propositions qu'on vient lui faire pour racheter ses magasins, à plus ou moins bas prix. *« Pour l'instant, tout le monde s'interroge*, dit-il, *mais il suffirait qu'une famille revienne pour freiner le départ des autres. Si nous pouvons vraiment partir et revenir facilement, pourquoi quitter la Syrie, c'est notre pays. » « Reste*, souligne-t-il quand même, *que si tout le monde s'en va, s'il n'y a plus d'école par manque d'élèves, plus de vie communautaire, il deviendra impossible de rester. Dans un an, on verra, mais à ce stade, je refuse d'envisager l'exil. »*

FRANÇOISE CHIPAUX

ISRAËL : les déclarations d'un rabbin d'origine lituanienne

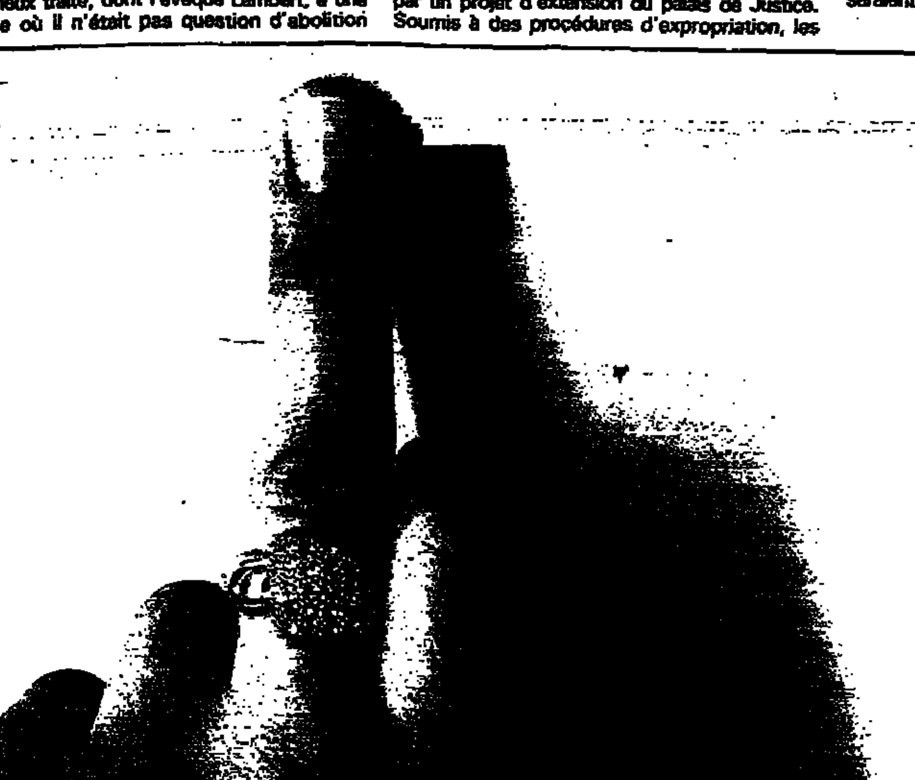
Les sépharades ne seraient-ils pas aptes au pouvoir ?

Avant les *élections législatives* du 23 juin, les partis religieux ultra-orthodoxes sont *déchirés par une vive querelle* entre juifs originaires d'Europe de l'Est et juifs orientaux, entre *ashkénazes et sépharades.*

Le rabbin d'origine lituanienne Eliezer Schach, considéré comme la plus haute autorité spirituelle par beaucoup d'ultra-orthodoxes de toutes obédiences, a *affirmé*, jeudi 11 juin, que les *« sépharades ne sont pas encore parvenus à un niveau suffisant pour leur permettre de prendre la direction de l'Etat et de la religion ». « Ils progressent mais ont encore beaucoup à apprendre »*, a-t-il ajouté.

Le rabbin Schach reproche au parti Shass d'avoir pris trop d'autonomie par rapport à son autorité en créant son propre réseau de yeshivot (écoles talmudiques). Les dirigeants de cette formation sépharade se sont réunis, vendredi, mais aucun communiqué n'a été publié. Un militant a, cependant, déclaré *« être choqué par les propos d'un rabbin aussi important qui ne peuvent que diviser le peuple juif et déboucher sur une guerre civile »*. – *(AFP.)*

□ **LIBAN : accrochage entre le Hezbollah et l'armée israélienne.** – Deux combattants du Hezbollah libanais pro-iranien ont été tués et deux militaires israéliens légèrement blessés, vendredi 12 juin, au Sud-Liban, a annoncé un porte-parole en Israël. L'accrochage entre les *« fedayins »* du Hezbollah et une patrouille israélienne a eu lieu près du village de Beit-Lif, dans le secteur occidental de la « zone de sécurité » créée par l'Etat hébreu au Liban, le long de la frontière entre les deux pays. – *(AFP.)*



AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS : une campagne présidentielle atypique

« Politique spectacle » contre vrai débat public

L'entrée en scène du milliardaire texan Ross Perot, toujours officieusement candidat indépendant à la Maison Blanche, avait déjà contribué à rendre « atypique » la campagne présidentielle 1992. L'accent est mis plus que jamais sur la « politique spectacle ». La stratégie médiatique des candidats vise clairement à privilégier le « paraître » lors de shows populaires pour éviter les débats de fond devant des journalistes politiques.

WASHINGTON

de notre correspondant

L'arène politique se transforme. Le « show-biz » concurrence les théâtres traditionnels du débat public médiatique. L'animateur remplace le journaliste ; l'émission de variétés chasse le journal (télévisé) ou l'interview. Bref, l'examen de passage obligé que la presse faisait passer à tout candidat à l'élection présidentielle est en train de changer.

Cette année, où tout est, décidément, assez inhabituel, les candidats adoptent une *« stratégie media »* très simple : fuir les journalistes politiques. Il s'agit de délaisser les tribunes habituelles que sont le journal télévisé ou les émissions politiques, pour échapper aux questions gênantes, et de se précipiter dans ces grands « shows » populaires de l'après-midi, habituellement consacrés à la vie sentimentale des artistes ou aux faits divers les plus graveleux, mais qui accueillent volontiers les « vedettes » de la politique que sont les candidats.

On a vu l'indépendant Ross Perot parader devant les publics complaisants et sélectionnés de ces plateaux-là ; on a vu le chef de file des démocrates, M. Bill Clinton, lunettes noires et veston croisé cintré, jouer (plutôt bien) du saxophone chez « Arsenio », un des plus populaires « talk-shows » de variétés. Cette image-là a été plus diffusée et commentée que bien des étapes de la campagne de M. Clinton. Elle a vraisemblablement plus compté pour faire connaître dans le grand public un candidat encore assez méconnu.

Haro sur l'élite culturelle

Les grandes émissions politiques du dimanche matin, où certains des meilleurs journalistes mettent les candidats sur le « gril », sont détrônées. L'aristocratie des commentateurs, peut-être un tantinet arrogante mais presque toujours pertinente, est remplacée par les bateleurs des variétés, évidemment souriants mais la plupart du temps obséquieux.

Dernièrement, et toujours pour échapper à l'espèce maudite du journaliste politique, les candidats se sont prêtés à de nouvelles émissions où les téléspectateurs peuvent les interroger « en direct ». Après M. Clinton, M. Perot s'y est essayé cette semaine sur NBC, avec un résultat pour le moins médiocre. Les téléspectateurs n'ayant pas de « droit de suite », celui d'insister pour obtenir des réponses plus précises, deux longues heures d'émission n'ont guère permis d'en apprendre plus sur les intentions et le programme du milliardaire texan. Exemple : le déficit budgétaire ? Il faudra tailler dans les *« dépenses inutiles »* (on ne saura pas lesquelles). La politique étrangère ? Pas de question. Les aspects les plus controversés du caractère et des affaires de M. Perot ? Pas de question non plus : *« Le public n'ose pas. Contrairement aux reporters, les gens sont polis »*, écrit le *New York Times*.

Newsweek parle d'une perte d'influence des médias traditionnels, en l'espèce des commentateurs politiques de la presse et de la télévision : *« Cette année sera peut-être celle où l'habituelle presse politique aura perdu le contrôle »* du débat public. L'hebdomadaire cite Ross Perot qui dit haut et fort tout le mal qu'il pense de la presse : *« Ce que le* New York Times *publie à la « une » n'a aucune importance »*. Certains y voient le reflet de l'humeur d'une opinion mal disposée à l'égard de toutes les élites du pays – la presse de la côte Est étant l'une de ces élites.

Ultraconservateur et bien décidé à ancrer cet électorat-là chez les républicains, à l'heure où il pourrait être tenté par M. Perot, le vice-président, M. Dan Quayle, multiplie les discours contre ce qu'il appelle *« l'élite médiatique »* ou *« l'élite culturelle »*, qu'il accuse d'avoir perverti les « valeurs » de la famille. C'est toujours un peu la même idée : jouer l'opinion contre la presse. L'*« élite médiatique »* réplique que les diatribes anti-presse de M. Quayle rappellent fort celles que lançait Spiro Agnew, le premier vice-président de Richard Nixon. Sous le coup d'un scandale financier au début des années 70, Spiro Agnew fut forcé à une honteuse démission.

ALAIN FRACHON

HAÏTI

La répression frappe durement les journalistes

Le nouveau premier ministre haïtien, M. Marc Bazin, qui a commencé à former son gouvernement en choisissant des adversaires au président renversé Jean-Bertrand Aristide, a annoncé, vendredi 12 juin, la mise en place d'un plan économique d'urgence. Il a fait part de son intention de reprendre les négociations interrompues avec l'Organisation des Etats américains pour trouver une solution à la crise politique qui soit « acceptable » pour toutes les parties. Le premier ministre conservateur a par ailleurs promis d'agir pour la réouverture des médias fermés dans le cadre de la très rude répression qui n'a cessé de frapper la presse, depuis le coup d'Etat du 30 septembre.

PORT-AU-PRINCE

de notre envoyé spécial

« On essaye de survivre en prenant des précautions. Ici, c'est la force qui prime. Le plomb a remplacé le dialogue. » M. Guy Jean, le directeur de Tropic FM, s'interrompt pour scruter la rue, en contrebas de son bureau. Un véhicule vient de freiner brutalement et – routine quotidienne – la station a encore reçu deux appels téléphoniques de menaces dans la matinée. Depuis le coup d'Etat militaire qui a renversé le président Aristide en septembre, Tropic FM, très écoutée, est la seule station osant parler des cadavres abandonnés la nuit dans les rues de Port-au-Prince et des manifestations de lycéens.

« Toutes les demi-heures, nous diffusons un bulletin de nouvelles brèves. Pas d'éditorial, pas de commentaires, l'information brute », explique M. Jean, rentré de New-York il y a un peu plus d'un an pour lancer cette station. Le talent de « Master J », son disc-jockey, ne parvient à faire oublier le chaos et la violence qui règnent dans le pays. A plusieurs reprises, les menaces, trop précises, ont fait taire l'information sur les ondes de Tropic.

A la mi-avril, un jeune reporter de la station, M. Sony Esteus, a été arrêté devant la cathédrale de Port-au-Prince. Les soldats l'ont roué de coups, lui cassant les deux bras et plusieurs phalanges. Discrètement alerté par un militaire, le rédacteur en chef de Tropic FM, M. Henri Alphonse, a pu se réfugier *in extremis* en République dominicaine. *« J'étais condamné à subir le sort de Felix Lamy, le directeur de Radio Galaxie, disparu depuis le mois de décembre et dont on pense qu'il a été torturé puis éliminé »*, explique M. Alphonse. Il a dû franchir la frontière à dos de mulet, poursuivi par des soldats.

Depuis le coup d'Etat, trois journalistes au moins ont été tués par des militaires ou des civils armés. Des dizaines d'autres ont été frappés ou menacés. M. Paul Jean-Mario, vingt-cinq ans, était le correspondant de Radio-Antilles, une station détruite par les militaires, à Grand-Goâve, une ville côtière à 50 kilomètres au sud de la capitale. Arrêté dix jours après le putsch, il a passé près de six mois en prison, où il a été sévèrement battu, avant d'être libéré grâce à une campagne internationale. *« Après ma sortie de prison, des militaires et des « attachés », hommes de main des autorités, ont menacé les membres de ma famille, qui ont dû, comme moi, prendre le maquis »*, raconte le jeune journaliste, qui sursaute alors qu'une rafale claque non loin de sa cachette.

Signe des temps : la biographie du dictateur François Duvalier en bandes dessinées est vendue à la criée dans les rues de Port-au-Prince. Mais les petits vendeurs brandissent aussi les hebdomadaires d'opposition édités aux Etats-Unis. *Haïti-Progrès*, propriété de M. Ben Dupuy, l'un des proches conseillers du Père Aristide, est diffusé librement en dépit de ses critiques au vitriol contre les autorités de fait. *« La presse écrite n'inquiète pas le régime dans ce pays, où plus de 80 % de la population est analphabète. Ce sont les radios qui sont dans le collimateur »*, explique un journaliste.

La presse étrangère n'est pas épargnée

« Le pays a perdu sa voix. En réduisant au silence les correspondants locaux des radios, les autorités ont coupé du monde les paysans, qui ne peuvent plus protester contre les persécutions dont ils sont victimes », affirme M. Jean-Claude Bajeux, directeur du Centre œcuménique des droits de l'homme.

Les organes de presse étrangers ne sont pas à l'abri. Le correspondant de l'Agence France-Presse, Dominique Levanti, a été soumis à de fortes pressions de la part des autorités, qui l'ont menacé d'expulsion s'il n'adoptait pas une ligne plus compréhensive à l'égard du *« processus de rectification démocratique »*. C'est ainsi que la radio nationale qualifie le coup d'Etat.

Il y a quinze jours, Guy Delva, le jeune correspondant de La Voix de l'Amérique, a été frappé à coups de crosse alors qu'il couvrait une manifestation de lycéennes. D'autres journalistes tentent de fuir. Ce n'est pas facile quand les Etats-Unis, la France ou le Canada ne délivrent plus de visa aux Haïtiens. Certains n'hésitent pas à s'embarquer à bord de voiliers de fortune en direction de la Floride.

JEAN-MICHEL CAROIT

A TRAVERS LE MONDE

INDONÉSIE

Le parti gouvernemental a remporté plus des deux tiers des suffrages aux élections législatives

Selon les derniers résultats connus des élections législatives indonésiennes du 9 juin, le parti au pouvoir Golkar (Groupes fonctionnels) a obtenu 68 % des suffrages, contre 73 % en 1987. Le parti musulman PPP arrive en deuxième position avec 17,5 % (contre 16 %), et le Parti démocratique (PDI, nationaliste chrétien) obtient 15 % des suffrages (contre 11 %). Plus de 90 % des quelque 107 millions d'électeurs de cet archipel de 180 millions d'habitants ont participé à ce scrutin, destiné à élire 400 des 500 membres de la Chambre des représentants. Les 100 autres sont nommés par le président Suharto pour représenter les militaires.

MALAWI

Démission du chef d'état-major de l'armée

Le quotidien gouvernemental *Daily Times* a annoncé, vendredi 12 juin, la démission, *« pour des raisons de santé »*, du chef d'état-major de l'armée, le général Melvin Khanga. Ce départ devrait renforcer la position du ministre d'Etat au bureau de la présidence, M. John Tembo, considéré comme le probable successeur du président à vie Kamuzu Banda, en cas de disparition de ce dernier. De sources diplomatiques, on indique que le général démissionnaire s'était opposé à une tentative du chef de l'Etat de nommer M. Tembo vice-président.

L'absence du général Khanga de toutes les cérémonies officielles, depuis le début du mois de mai, avait suscité des rumeurs, selon lesquelles le régime l'avait *« réduit au silence »* pour non-allégeance à M. Tembo. Le président Banda avait finalement annoncé, début juin, que le général Khanga était malade et suivait un traitement médical en Afrique du Sud. – *(AFP.)*

NIGERIA

Nouvelle vague d'arrestations parmi les opposants

Un groupe de militants de l'opposition, dont le président de l'Association nationale des étudiants nigérians (NANS, interdite depuis plus de cinq ans), M. Mayegun Olusegun, a été arrêté, jeudi 11 juin, sur le campus de l'université de Lagos, a-t-on appris auprès du Comité nigérian des droits de l'homme (CDHR). Depuis la mi-mai, plusieurs opposants ont été emprisonnés, parmi lesquels le président du CDHR, le Dr Beko Ransome-Kuti, et deux avocats, Mᵉ Gani Fawehinmi et Mᵉ Femi Falana.

On ne connaît pas les motifs officiels de cette nouvelle vague d'arrestations. Tout porte à croire qu'elle est liée, comme la précédente, aux émeutes qui avaient éclaté dans la capitale, les 13 et 14 mai, faisant sept morts, selon le bilan de la police. M. Mayegun et ses compagnons pourraient être accusés de *« complot »* – accusation lancée, mercredi, par le ministre de la justice, contre les personnalités de l'opposition déjà arrêtées. Les syndicats étudiants de Lagos et Ile-Ife ont menacé, vendredi, le gouvernement d'une *« épreuve de force sans précédent »*, si leurs dirigeants n'étaient pas libérés d'ici une semaine. – *(AFP.)*

VENEZUELA

Le président Perez a remanié son gouvernement

Au lendemain de la démission de deux ministres du Parti démocrate-chrétien (*le Monde* du 13 juin), le président Carlos Andres Perez, de plus en plus isolé, n'a laissé aucun espoir, dans un discours à la nation prononcé vendredi 13 juin, à ceux qui réclament son départ ou, à tout le moins, la réduction de la durée de son mandat. Il s'est montré une nouvelle fois déterminé à poursuivre sa politique néolibérale, tout en promettant de renforcer la lutte contre la corruption.

Pour combler les postes vacants, M. Perez a confié au général Fernando Ochoa, ministre de la défense, le portefeuille des affaires étrangères, qui n'avait jamais été occupé par un militaire depuis la fin de la dictature, en 1958. Le général Ochoa sera remplacé à la défense par le général Yvan Jimenez Sanchez, actuel chef de l'état-major des forces armées. Cette présence de deux généraux (au lieu d'un) au sein du gouvernement devrait renforcer l'appui des militaires au chef de l'Etat. – *(AFP, Reuter, AP.)*

EN BREF

□ **RUSSIE : état d'urgence en Ossétie du Nord.** – Le Parlement de Russie a confirmé, vendredi 12 juin, l'instauration de l'état d'urgence en Ossétie du Nord, après l'attaque contre un dépôt d'armes à Vladikavkaz, menée par les partisans d'un soutien armé aux Ossètes du Sud encerclés par des milices géorgiennes. Le premier ministre d'Ossétie du Sud, M. Oleg Tezziev, a été arrêté à Vladikavkaz et a été accusé d'avoir participé à cette attaque qui aurait fait quatre morts parmi les assaillants. – *(AFP.)*

□ **Le métropolite Philarète destitué.** – Un concile à huis clos de l'Eglise orthodoxe russe a confirmé, vendredi 12 juin, la destitution du métropolite de Kiev Philarète. Il avait été dénoncé pour sa collaboration très étroite avec le KGB et une vie *« non canonique »*, avant de se ranger aux côtés des indépendantistes ukrainiens et de l'Eglise orthodoxe ukrainienne autocéphale. – *(AFP, AP.)*

□ **POLOGNE : réélection du président de Solidarité.** – M. Marian Krzaklewski a été élu président de Solidarité, vendredi 12 juin, pour un second mandat par les délégués du syndicat réunis en congrès à Gdansk. Cet ancien ingénieur de quarante-deux ans, originaire de Silésie, avait pris la tête de Solidarité en 1991, après l'élection à la présidence de M. Lech Walesa. – *(Reuter.)*

□ **RWANDA : le président Habyarimana promet des élections avant avril 1993.** – Le président Juvenal Habyarimana a estimé souhaitable, vendredi 12 juin, la tenue d'élections pluralistes, d'ici à avril 1993. Les maquisards du Front patriotique rwandais (FPR) *« veulent le pouvoir, mais ils ne l'obtiendront pas par les armes. Ce sont les gens qui décideront, dans l'isoloir, de ce qu'il veulent »*, a précisé le chef de l'Etat, au pouvoir depuis 1973. – *(Reuter.)*

□ **SRI-LANKA : l'armée s'est emparée d'une zone côtière stratégique.** – Les forces armées du Sri-Lanka se sont emparées vendredi 12 juin du petit port de Senthankulam, dans l'extrême nord de l'île. Face aux séparatistes des Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE), qui administrent *de facto* la quasi-totalité de la péninsule septentrionale de Jaffna, les gouvernementaux contrôlent à présent une bande côtière d'environ 10 kilomètres, dans ce bastion traditionnel des séparatistes. – *(AFP.)*

POLITIQUE

Le débat sur la construction de l'Union européenne

M. Chirac demande à son parti d'adopter une « attitude de réserve » sur Maastricht

M. Jacques Chirac, président du RPR, a publié, vendredi 12 juin, le communiqué suivant :

« Le débat sur le traité de Maastricht a été mal engagé; il est entaché, du fait du gouvernement, de considérations de politique intérieure.

» Pour moi, ce qui doit nous déterminer dans cette affaire, c'est l'intérêt de notre pays. J'ai déjà dit, à plusieurs reprises, pourquoi j'étais attaché à la poursuite nécessaire de la construction européenne et ce que je pensais du traité de Maastricht.

» Je constate cependant que les incertitudes vont croissant : quelles conséquences y-a-t-il lieu de tirer du vote du Danemark? Quelle est la validité du Traité signé à douze et applicable à onze? Comment va voter l'Irlande? Quel compte le gouvernement a-t-il l'intention de tenir des propositions du Sénat sur la réforme de la Constitution? A quelles conclusions va aboutir le prochain sommet de Lisbonne où les Douze doivent décider s'il y a lieu de compléter le Traité de Maastricht, c'est-à-dire, soyons clairs, de le modifier? Quel sort sera réservé aux propositions du gouvernement britannique tendant à préciser les compétences des organes communautaires, afin d'éviter des empiétements injustifiés sur les prérogatives nationales? Comment le gouvernement allemand envisage-t-il de répondre aux exigences des dirigeants des Landers? Comment le gouvernement anglais compte-t-il faire face aux réticences accrues du Parlement britannique? Quelle sera, en ce qui concerne la France, l'issue de la réforme constitutionnelle en cours et le calendrier des opérations référendaires annoncées par le président de la République?

» Chacun peut comprendre qu'il est prématuré, pour le mouvement que je préside, de prendre une décision définitive alors que les choses évolueront sans doute dans les jours ou dans les semaines qui viennent.

» Aussi ai-je décidé, pour ce qui me concerne, de demeurer silencieux sur cette affaire, le temps d'y voir plus clair. Je souhaite que la même attitude de réserve soit adoptée par tous les membres du Rassemblement pour la République, car rien ne me paraîtrait plus dommageable que d'accroître le trouble dans l'esprit des Français qui nous font confiance.

» Enfin, tout ce débat doit être remis à sa véritable place. Ce n'est pas du seul traité de Maastricht que dépend l'avenir de la France. Le gouvernement mène, à cette occasion, de toute évidence, une entreprise de diversion. Alors que le débat européen monopolise la scène, les Français ont le sentiment que rien n'est fait pour résoudre leurs problèmes quotidiens : le chômage, l'insécurité, l'échec scolaire, les déficits publics, l'immigration incontrôlée, la crise du monde rural.

» Nous devons remettre le débat sur Maastricht à sa véritable place, et entreprendre sans tarder de rappeler aux Français quels sont les enjeux de leur avenir politique, économique et social, et quelles sont les réponses que l'opposition entend y apporter. »

Silence radio au RPR

Suite de la première page

Cette réponse de M. Chirac à ses opposants s'adresse d'abord à ceux qui, dans son parti, ont mené au Parlement le combat contre la révision constitutionnelle. M. Philippe Séguin étant, à l'évidence, irrécupérable, c'est M. Charles Pasqua qui est ici le premier visé. Le président du groupe RPR du Sénat était en effet l'invité de « l'Heure de vérité », dimanche 14 juin, sur Antenne 2, et on ne pouvait exclure qu'il annonçât, à cette occasion, sa résolution de faire campagne pour le « non ».

M. Pasqua a jusqu'à présent affiché son opposition au projet de réforme de la Constitution, mais au cours de la discussion ouverte au palais du Luxembourg il s'est déclaré favorable à la ratification du traité. Le « non » danois ayant, selon lui, rendu celui-ci *« caduc »* et le gouvernement français n'envisageant pas de le renégocier, le sénateur des Hauts-de-Seine a durci le ton.

M. Chirac avait donc toute raison de craindre qu'il ne franchisse le pas en profitant de la tribune que lui offrait la télévision. Sa mise en garde a pour but de parer à cette éventualité ou, si celle-ci ne peut être évitée, à faire porter sur M. Pasqua la responsabilité d'une rupture.

Le deuxième destinataire du message est évidemment l'UDF. Au lendemain de la mise en demeure adressée par le RPR à ses partenaires de l'opposition pour que ceux-ci s'abstiennent de participer, aux côtés de dirigeants socialistes, aux réunions publiques du Mouvement européen, les divers porte-parole de l'UDF avaient demandé à M. Chirac de clarifier rapidement la position de son parti. Le président du RPR oppose à ses alliés la même fin de non-recevoir que ceux-ci avaient présentée à sa propre demande. L'union de l'opposition ne sortira pas renforcée de cette nouvelle *passe d'armes*

Enfin, M. Chirac répond, par son attitude dilatoire, à celle qu'il prête à M. Mitterrand, qui a su faire de ses silences une tactique efficace. Le président de la République a longtemps attendu avant de faire savoir que la ratification du traité serait soumise à un référendum, et il a donné peu d'indications sur la question qui sera posée et sur la date à laquelle aura lieu la consultation.

Il est vrai que les incertitudes nées du refus danois ne permettent pas de répondre à toutes les interrogations, mais si celles-ci justifient le comportement du chef de l'Etat, M. Chirac est fondé à penser qu'elles justifient aussi le sien. Le président du RPR tente donc de reprendre l'avantage en accusant le gouvernement de conduire *« une entreprise de diversion »* et en mettant l'accent, à neuf mois des élections législatives, sur les enjeux économiques et sociaux : chômage, insécurité, échec scolaire, immigration, etc. Pour M. Chirac, une diversion en vaut bien une autre.

Alternative entre le « oui » et l'abstention

Cette nouvelle péripétie ne permet pas encore de prévoir le choix définitif du RPR sur la ratification de Maastricht. Si un non semble improbable après les déclarations répétées de M. Chirac selon lesquelles le traité constitue, comme il l'a dit le 28 avril devant le conseil national de son parti, *« un petit pas dans une direction souhaitable »*, l'alternative est entre le « oui » et l'abstention.

Plusieurs dirigeants du mouvement semblent tentés par cette dernière solution, qu'avait adoptée M. Mitterrand en 1972, même si, à l'époque, les gaullistes avaient stigmatisé le recours à un tel procédé. Le RPR peut en particulier faire valoir que s'il a bien *« exigé »* un référendum, c'était sur la révision constitutionnelle, non sur la ratification.

Toutefois, l'ancien premier ministre semble attendre, avant de trancher, de pouvoir prendre la mesure de ce que *l'Humanité* du 13 juin appelle, dans son titre de « une », *« la dynamique du non »* – au risque de donner raison à M. François Léotard qui, s'expliquant dans *le Figaro* du même jour sur sa participation, samedi, à une réunion publique sur Maastricht avec M. Pierre Bérégovoy, dénonce l'*« effrayante propension à la médiocrité ou à l'aveuglement que manifeste, généralement dans les grandes occasions, la classe politique française »*.

THOMAS FERENCZI

□ **Le Mouvement européen lance un *« appel urgent »* à la poursuite du processus de ratification.** – Réuni à Potsdam, vendredi 12 juin, sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing, le Mouvement européen a lancé *« un appel urgent aux Parlements et aux gouvernements afin que les procédures de ratification du traité de Maastricht se poursuivent sans délai »*. Il demande au Conseil européen de *« définir clairement les conditions qui permettraient effectivement à tous les pays ayant ratifié le traité de Maastricht de mettre en application ses dispositions »* et de se prononcer *« sur la situation des Etats membres qui refuseraient définitivement les nouvelles étapes – aujourd'hui et demain – de la construction européenne »*.

□ **M. Barre : *« Une démocratie civilisée »*.** – M. Raymond Barre, député (app. UDC) du Rhône, a confirmé, vendredi 12 juin, sur Europe 1, qu'il participerait, le 3 juillet à Lille, à une réunion publique organisée par le Mouvement européen sur le traité de Maastricht, aux côtés de MM. Pierre Mauroy et Jacques Delors. *« Nous sommes dans une démocratie pluraliste et, je l'espère, civilisée*, a-t-il dit. *Je ne vois pas pourquoi je refuserais un tel débat. (..) Cessons d'envisager tous les problèmes en termes électoralistes et politiciens. »*

□ **M. Millon (UDF) : *« Un certain trouble »*.** – M. Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a estimé, mercredi 10 juin, sur FR 3, qu'il y a *« un certain trouble dans l'opposition et dans l'opinion publique parce que le RPR n'a pas encore fait connaître officiellement sa position »* sur Maastricht. M. Millon a ajouté que même si le RPR prenait une position différente de celle de l'UDF, il ne pensait pas que *« cela ait des conséquences irréversibles pour les élections de 1993 »*. Il s'est déclaré *« tout à fait opposé à une interférence entre la politique européenne et la politique intérieure »*, en affirmant que *« le référendum échouera si on interfère ces deux domaines »*.

A Caen, Mme Veil et M. Fabius ont plaidé pour une Europe plus proche des citoyens

Mme Simone Veil et M. Laurent Fabius ont participé, vendredi 12 juin à Caen (Calvados), à la deuxième réunion publique organisée par le Mouvement européen dans le cadre de sa campagne d'information sur le traité de Maastricht. Dans une atmosphère moins crispée que lors de la réunion de Sélestat (Bas-Rhin), mardi 9 juin, ils ont tous deux plaidé pour une Europe moins bureaucratique et plus proche des citoyens.

CAEN

de notre envoyé spécial

Le calendrier aurait pu être plus heureux. La fête de la science, préparée de longue date, infligeait à Maastricht une rude concurrence. Mais l'Europe mobilise plus qu'on ne le croit souvent. Lieu symbolique choisi par le Mouvement européen, le Mémorial de Caen, érigé en hommage à la paix et aux droits de l'homme, a affiché complet, vendredi soir. Environ mille deux cent personnes s'y sont pressées pour tenter de percer, en compagnie de Mme Veil et M. Fabius, les mystères du traité de Maastricht. La salle étant trop exiguë, les retardataires ont été conviés à suivre les débats sur écran vidéo.

De Sélestat à Caen, la fièvre avait eu le temps de retomber. L'ancienne président du Parlement européen et le premier secrétaire du PS n'ont rien trouvé de compromettant à se serrer la main sous les flashes. *« Nous sommes conscients du mini-cyclone que nos réunions provoquent mais ceux qui y voient je ne sais quelle opération de politique intérieure en seront pour leurs frais »*, a d'emblée averti M. Jean François-Poncet, président de la branche française du Mouvement européen, en prenant bien soin de préciser que la réunion revêtait un caractère *« contradictoire »*. Mais tant de précautions n'avaient visiblement pas levé les préventions de la droite départementale, dominée par le Parti républicain, qui a préféré bouder l'événement, à l'exception notable de M. Jean-Marie Girault, sénateur, maire PR de Caen. Européen convaincu, celui-ci n'était aucunement embarrassé de se trouver en compagnie de MM. Louis Mexandeau et Olivier Stirn, pour la simple raison que, selon lui, *« la recomposition du paysage politique, c'est une fable »*.

L'air du temps étant donc au *« débat contradictoire »*, Mme Veil et M. Fabius ont longuement insisté sur le fait que le traité de Maastricht n'était qu'*« un cadre »*. *« On définit un modèle institutionnel sachant que nous nous battrons ensuite sur les dossiers*, a souligné Mme Veil. *C'est un peu comme la Constitution de la Ve République. » « On peut approuver ce cadre sans renier ses convictions »*, a ajouté M. Fabius pour qui Maastricht *« n'est ni de droite, ni de gauche »*. En tant que socialiste, il lui reprocherait même d'être *« loin du compte »* en matière sociale, fiscale et industrielle. Mais, il est vrai, a-t-il précisé, que le gouvernement conservateur britannique a trouvé *« la partie sociale du traité trop avancée »*.

Jugement critique de certaines réglementations

En fait, si un seul enseignement devait être retiré de la soirée, c'est bien cette volonté commune des deux orateurs de ne pas verser dans une europhilie béate et consensuelle qui pourrait faire apparaître l'Europe comme le dernier grand dessein d'élites coupées des réalités. Mme Veil attribue ainsi le rejet du traité de Maastricht par les Danois au fait que *« les gens se sont sentis exclus du processus, comme si quelque chose se tramait contre eux »* alors que l'Europe, selon elle, *« s'adresse aux plus vulnérables et non aux plus forts »*. Conscient de cette *« distance »*, M. Fabius ne veut surtout pas que l'*« on donne le sentiment que ce qui fait la chair et les traditions d'un pays va être dépossédé par les avancées européennes »*. *« Si les Français ont le sentiment que plus d'Europe signifie moins de France*, a-t-il poursuivi, *alors nous aurons peut-être de mauvaises surprises.*

D'où le jugement critique qu'ils peuvent émettre sur certains dysfonctionnements des institutions communautaires. Mme Veil s'est dit parfois *« irritée »* par l'inflation de textes et a estimé qu'*« il ne faut pas chercher à harmoniser trop systématiquement ce qui relève de la vie quotidienne »*. *« Je crains que Bruxelles adopte sur certains dossiers une réglementation trop tatillonne »*, a acquiescé M. Fabius, qui trouve parfois *« abominable »* de délibérer sur *« la largeur des écrous »*.

Ce tour d'horizon, où les professions de foi pro-européennes ont alterné avec une appréciation critique du bilan de la CEE, a comblé d'aise le public qui a souvent applaudi, notamment lorsque M. Fabius a exhumé une citation de Thomas Mann sur les rapports entre l'Allemagne et l'Europe : *« Il faut que l'Allemagne soit européenne pour que l'Europe ne soit pas allemande. »* Il est vrai que l'assistance semblait acquise à l'idée européenne. Les sifflets qui ont convergé vers un spectateur hostile au droit de vote des ressortissants communautaires en ont témoigné.

Telles sont bien les limites de l'exercice. Cette réunion n'a guère revêtu le caractère *« contradictoire »* que souhaitaient ses organisateurs pour tenter de s'ajuster au *« mini-cyclone »* évoqué par M. Poncet. Il s'agissait d'un meeting de facture classique où des orateurs acquis à une cause approvisionnent en arguments un auditoire qui ne demande qu'à être convaincu. Mais n'est-ce pas là, tout simplement, la loi du genre?

FRÉDÉRIC BOBIN

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Bilan de santé

LORSQU'IL arrive, l'attendu ne surprend pas moins que l'inattendu. Si inscrit qu'il était dans les faits, les mœurs, l'histoire, parfois depuis longtemps, il n'en dérange pas moins l'ordre établi, les manières de penser, les repères habituels, quand, sous sa pression, la réalité environnante change brutalement, ou s'apprête à le faire. On le mesure bien, en ce moment, en France.

L'équilibre du monde s'est modifié avec l'effondrement de l'empire soviétique, la carte de l'Europe se redessine, l'Allemagne prend une nouvelle dimension, la fin d'un système de domination fermé sur lui-même donne libre cours, à nos portes, à de grandes espérances et à de cruels déchirements. Comme d'autres pays concernés, la France est secouée, comme d'autres, elle cherche sa voie dans la nouvelle donne, qu'elle ne discerne pas clairement.

Du coup, elle renoue avec de vieux *réflexes* que l'on croyait dépassés, alors qu'elle paraissait se détacher de références encore prégnantes bien qu'usées par l'Histoire. Aujourd'hui, l'opposition entre les tenants de l'entité nationale et les partisans de la fusion européenne semble prendre le pas sur le clivage gauche-droite et laisse augurer une éventuelle recomposition de l'échiquier politique. Ce n'est pas impossible, encore que la prudence s'impose dans ce genre de projection politique. Les bases culturelles et sociologiques de ces divisions symboliques s'estompent ou se réactivent au gré des évolutions historiques et sociales plus qu'elles ne disparaissent ou s'annulent.

Toujours est-il qu'il est plus intéressant que jamais, en cette période de mutation accentuée, de sonder la réalité environnante avant de s'engager dans des débats qui, souvent, s'en éloignent trop. La quatrième édition de *l'Etat de la France* pourvoit à ce besoin d'information solide, à ce besoin de se référer à des données établies et fiables. Comme pour les éditions précédentes, ce bilan prospectif de 1992 est une œuvre collective rassemblant nombre de spécialistes et s'appuyant sur un suivi statistique ainsi que sur l'illustration graphique. Pour ce volume, les Editions de La Découverte ont noué une étroite collaboration avec le Centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), dans ses domaines de prédilection : aspirations et conditions de vie, consommation, évaluation de l'action publique.

Impossible de rendre compte dans le détail du foisonnement d'informations, d'observations et de jugements que contiennent les articles d'un ouvrage aussi dense. Les éditeurs indiquent que *« les évolutions conjoncturelles sont systématiquement étayées par l'analyse des tendances de moyen terme, faisant de cet ouvrage un véritable observatoire du pays »*. On note la place qu'occupe dans le volume la réalité régionale, avec un tour de France des régions, et celle que continue de prendre le *chômage, examiné sous plusieurs* angles dans diverses notices.

Pour revenir au point de départ de cette chronique, on s'arrêtera sur deux articles, l'un traitant du rang de la France, l'autre de son poids économique. Dans ce dernier, Pierre Ralle, du Commissariat du Plan, relève que la productivité de la France est comparable à celle des autres pays développés et qu'il faut chercher ailleurs les raisons de la dégradation de ses *performances à l'exportation* (lesquelles se redressent depuis quelques mois). Notamment dans le fait que la capacité d'innovation et l'efficacité de la recherche restent insuffisantes.

S'agissant de la place de la France dans le monde, Alfredo G. A. Valladao observe qu'avec la fin de la guerre froide et de l'affrontement Est-Ouest la diplomatie française a perdu un peu de son originalité et un espace d'autonomie. La levée de la menace venant de l'Est a dévalué l'arme nucléaire et la police des conflits régionaux, comme en Irak, a *redonné* du poids à la panoplie des moyens classiques. Le choix européen n'offre pas une compensation équivalente dans la mesure où l'Allemagne n'a plus de raison de laisser à la France une quelconque primauté politique. L'auteur constate encore la précarité de l'influence française dans le *monde arabe et son effacement* dans les anciennes colonies où elle se portait garante d'un ordre politique et économique de plus en plus contesté. Puissance moyenne en voie de déclassement, la France est, estime-t-il, sommée à son tour, après l'Allemagne et le Royaume-Uni *« de tirer enfin les conséquences de la seconde guerre mondiale »*.

Le même type d'analyse se retrouve dans un autre ouvrage collectif sur *l'Etat politique de la France* établi sous la direction de Dominique Chagnollaud. Jean-Jacques Roche s'interroge sur *« une politique étrangère malmenée par l'Histoire? »*. L'auteur revient sur les événements qui ont fait tanguer le monde et note que le président Mitterrand a réagi, le plus souvent, en se référant à l'Histoire, celle qui a marqué sa culture et sa vie personnelle, au risque de céder à la tentation du conservatisme et de commettre des erreurs d'appréciation (il ne fut pas le seul). *« La carence la plus évidente de la politique française » lui paraît résider dans le déficit* démocratique de la diplomatie en général et de la construction européenne en particulier. Les nécessités de l'*action face à l'événement*, le souci du réalisme politique, inclinaient, comme c'est souvent le cas en période de crise, à une maîtrise plus personnelle de la conduite des affaires, là où les processus démocratiques pèchent par lenteur et excès contradictoires.

Selon Jean-Jacques Roche, cette pratique ne saurait tenir lieu de règle permanente. *« La politique étrangère*, écrit-il, *n'est pas de nature distincte de la politique intérieure. Elle ne peut prétendre être plus rationnelle ni plus raisonnable et échapper sous ces fausses justifications au contrôle démocratique. »* C'est l'omniscience présidentielle – qui ne date pas de M. Mitterrand – qui se trouve ainsi *mise en cause*. Il est temps que tous les Français et tous les Européens interviennent directement, ou par l'intermédiaire de leurs représentants, comme ils y sont exceptionnellement conviés, dans la conduite de cette part de la politique internationale appelée à devenir leur politique intérieure.

▶ *L'état de la France 1992*, La Découverte-CREDOC, 635 pages, 149 F.

▶ *Etat politique de la France*, sous la direction de Dominique Chagnollaud. Quai Voltaire, 223 pages, 100 F.

ENQUÊTE

La France « écolo »

V. – Une « maison européenne » peu commune

Après avoir étudié les ramifications du mouvement écologique français, la vivacité de son implantation en Alsace, les nombreuses associations qu'il a suscitées et son impact sur les choix économiques (*le Monde* des 10, 11, 12 et 13 juin), nous achevons notre enquête par un tour d'horizon de l'implantation des Verts dans les pays européens.

par Yves-Michel Riols

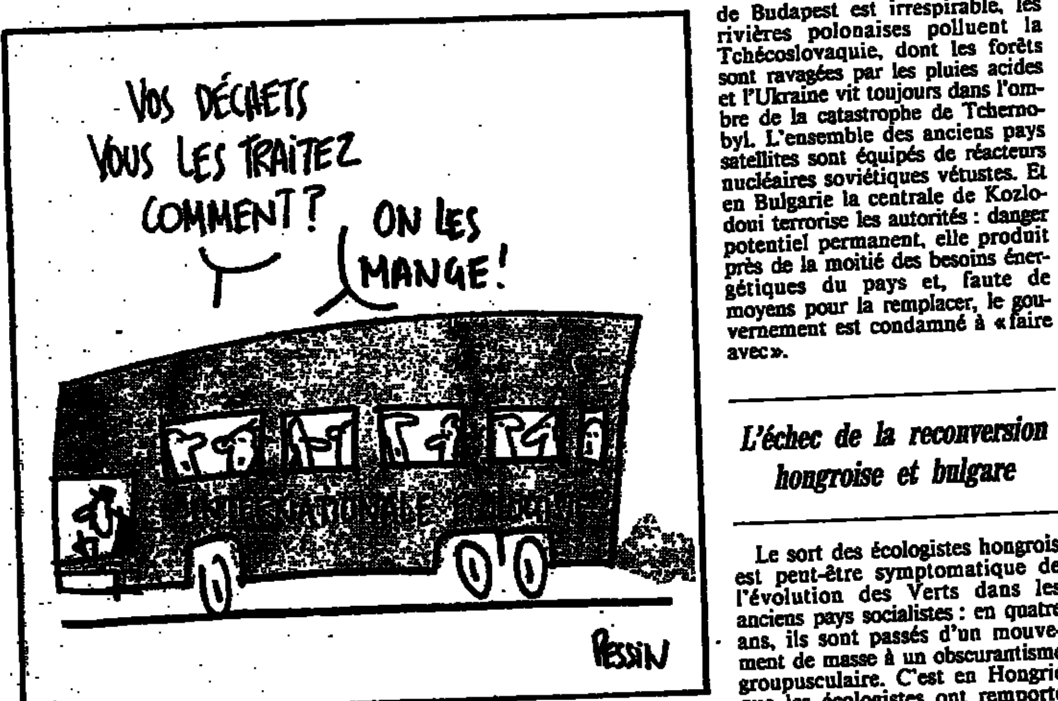
Qu'y a t-il de commun entre M. Daniel Cohn-Bendit, adjoint au maire de Francfort, et le sénateur belge, Germain Dufour, moine capucin de Liège? Ou bien encore entre les Verts hongrois qui cherchent leur salut dans *« l'harmonisation de l'âme et de l'univers »* et une fraction des écologistes roumains qui s'associent à des organisations d'inspiration marxiste? Le label écologiste recouvre une multitude de facettes.

La « maison » européenne des écologistes n'a de « commune » que son nom. Apparue au début des années 80, la sensibilité « écolo » épouse des formes bien distinctes : rebelle en Allemagne, mais institutionnalisée aux Pays-Bas et en Europe du Nord, où, depuis près de vingt ans, les gouvernements, quels qu'ils soient et pas seulement sous la pression des Verts, font de la défense de l'environnement l'une de leurs priorités. « Indépendants » et viscéralement anti-européens en Suède, en Norvège et au Danemark, les Verts en Grèce se lient aux libertaires alors qu'au Portugal certains d'entre eux flirtent avec le PC.

C'est dans les vieilles démocraties européennes que le courant Vert s'est d'abord manifesté, à la faveur d'une lassitude à l'égard du discours politique traditionnel. Mais leur assise y est encore fragile. Aux élections européennes de juin 1989, seuls six des douze pays de la CEE ont pu présenter des listes nationales écologistes. Et parmi les vingt-sept membres du groupe Vert au Parlement de Strasbourg, la majorité vient du « Nord ».

En Europe occidentale, les Verts sont généralement les mieux représentés dans les pays les plus industrialisés. Aux dernières élections européennes, les deux formations écologistes belges ont battu tous les records en recueillant 28,7 % des voix. En revanche, vers la Méditerranée, leur score est généralement faible (moins de 1 % en Grèce). Même au Portugal, où ils sont rassemblés depuis six ans au sein d'un groupement national baptisé Quercos, les écologistes ne revendiquent pas plus de cinq mille adhérents. S'occupant de questions strictement liées à la protection de la nature, le Quercos a peu de contacts avec le PEV (Parti écologiste vert), plus politique, dont les deux députés ont été élus sur des listes patronnées par le PC portugais.

Ce conflit entre les « conservateurs ruraux » et les « politiques » a également été au centre des querelles des Verts d'Europe du Nord, apparus plus tôt sur le devant de la scène. Pourtant, même les « Grünen » allemands, qui ont été à la pointe de ce combat, sont aujourd'hui à la recherche d'un second souffle. Pris de court par le processus de réunification, qu'ils ont accueilli avec scepticisme, ils ont été balayés du Bundestag après les élections de décembre 1990. Or leur entrée au Parlement fédéral en 1983, en pleine vague pacifiste, avait été précédée de nombreuses années de déchirements entre « fondamentalistes », refusant tout compromis avec les autres formations politiques, et « pragmatiques », tenants d'une ligne plus souple. Eliminés du Bundestag, les Verts disposent néanmoins d'une assise régionale. Ils sont aujourd'hui présents dans trois coalitions gouvernementales locales : avec les sociaux-démocrates dans la Hesse et en Basse-Saxe, et avec les sociaux-démocrates et les libéraux à Brême. En revanche, dans l'ex-RDA, l'alliance « Bündis 90 » est toujours embryonnaire et regroupe une poignée de militants, provenant surtout des mouvements civiques qui avaient déstabilisé le régime communiste.



La fin des années 80 a vu une « poussée verte » dans les pays d'Europe où les questions telles que la sûreté nucléaire (en Suède notamment), la protection de la nature et des consommateurs sont plus qu'ailleurs prises en compte par les grandes formations politiques. Même si l'« establishment » a tenté de minimiser l'impact de ce « coup de colère », les Verts ont néanmoins bousculé les équilibres traditionnels et remporté des succès inattendus en faisant élire vingt députés suédois en 1988 (mais totalement évincés trois ans plus tard) et en obtenant près de 15 % des voix aux élections européennes de 1989 en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas.

Le « modèle » néerlandais

Contrairement à leur voisin allemand, les Néerlandais ne disposent pas de parti Vert au sens strict du terme, car la protection de l'environnement a été récupérée par l'ensemble de la classe politique. Dès le début des années 70, les Pays-Bas se sont dotés d'un ministère de l'environnement. La coalition de centre gauche au pouvoir depuis 1989 s'est donné l'ambition de provoquer, en une génération, un changement radical des modes de production et de consommation. Mais cette politique ambitieuse se heurte à des obstacles évidents : le ministre de l'économie a durement affronté son collègue de l'environnement à propos de l'instauration d'une « écotaxe » sur la consommation d'énergie, dangereuse pour la compétitivité des entreprises, et celui des finances a décidé d'en retarder le prélèvement afin de limiter la pression fiscale.

Mais le modèle néerlandais d'une écologie « institutionnalisée » n'a pas fait école au Benelux. En Belgique, rivalités communautaires obligent, il existe deux formations Vertes : Ecolo chez les francophones et AGALEV chez les Flamands. Avec leurs dix-sept députés, elles ont failli constituer une force d'appoint lors des tractations laborieuses pour la formation d'un nouveau gouvernement après les élections de novembre. Toutefois, ces deux partis n'ont pas de grandes figures nationales ou de chefs incontestés, mais plutôt des personnalités diverses souvent hautes en couleur; à Liège, Ecolo a fait élire au Sénat un moine capucin, Germain Dufour; et AGALEV compte aussi parmi ses sénateurs un prêtre ouvrier socialiste, Jef Ulburghs, ancien député socialiste au Parlement européen. De façon générale, les Verts belges sont plus actifs dans les conseils municipaux et jouissent d'une réputation de probité, notamment chez les jeunes et les enseignants déçus par les socialistes.

Le vote sanction, comme en Allemagne et en Suède, a pour l'instant épargné les pays de l'Europe du Sud. Ecrasés par les partis traditionnels, divisés en groupuscules, ils n'ont pas réussi à percer dans la vie politique nationale. Même si Athènes est l'une des villes les plus polluées d'Europe, les écologistes grecs sont totalement marginalisés et s'entredéchirent avec les autonomes et les libertaires avec lesquels ils ont formé une Fédération des écologistes-alternatifs qui n'a recueilli que 0,77 % des suffrages aux législatives d'avril 1990.

Les anciens Etats socialistes d'Europe présentent un autre cas de figure. L'échiquier politique de ces pays est trop jeune et fragile pour que les Verts aient pu bénéficier d'une quelconque réaction de rejet. Peu représentatifs aujourd'hui, les écologistes n'ont pourtant pas été absents de la scène politique à l'Est. Ils ont souvent joué un rôle pionnier dans la contestation en utilisant la défense de l'environnement comme bannière de l'opposition anticommuniste. La première collecte de signatures contre le barrage hydro-électrique de Nagymaros, en Hongrie, remonte à 1984. Au même moment, le réseau est-allemand Arc-en-Ciel commençait à se mobiliser contre la pollution atmosphérique avec l'aide de l'Eglise luthérienne. En Bulgarie, Ecoglasnost, créé en avril 1989 par des membres de l'association de défense de la ville industrielle de Roussé, a eu un rôle déterminant dans le renversement du régime Jivkov. Avec l'accélération des changements, la plupart de ces mouvements hétérogènes ont éclaté. Leurs dirigeants ont souvent été à l'origine de la création d'autres partis, qui jouent aujourd'hui un rôle de premier plan. Et ceux qui sont restés fidèles à une vocation purement écologique se sont fondus dans la masse et rament à contre-courant : leurs professions de foi peu « consuméristes » sont généralement en porte-à-faux avec les aspirations de populations privées des « lumières de la ville » depuis quarante ans.

Pourtant, c'est précisément dans les pays de l'Est que l'héritage écologique est le plus désastreux; l'air de Budapest est irrespirable, les rivières polonaises polluent la Tchécoslovaquie, dont les forêts sont ravagées par les pluies acides et l'Ukraine vit toujours dans l'ombre de la catastrophe de Tchernobyl. L'ensemble des anciens pays satellites sont équipés de réacteurs nucléaires soviétiques vétustes. Et en Bulgarie la centrale de Kozlodoui terrorise les autorités : danger potentiel permanent, elle produit près de la moitié des besoins énergétiques du pays et, faute de moyens pour la remplacer, le gouvernement est condamné à « faire avec ».

L'échec de la reconversion hongroise et bulgare

Le sort des écologistes hongrois est peut-être symptomatique de l'évolution des Verts dans les anciens pays socialistes : en quatre ans, ils sont passés d'un mouvement de masse à un obscurantisme groupusculaire. C'est en Hongrie que les écologistes ont remporté leur première victoire à l'Est, en contraignant, au printemps 1989, le gouvernement à abandonner la construction d'un barrage hydro-électrique sur le Danube. Même si les Magyars ont aussi été les premiers à se constituer en parti en octobre 1989 (une semaine avant celui de la RDA), ils n'ont recueilli que 0,37 % des suffrages aux législatives. Après les élections démocratiques, les germes de scission que le parti abritait dès sa naissance ont éclaté au grand jour et les associations de protection de la nature plus conventionnelle comptent moins de trois mille adhérents. Leur président, l'ingénieur Laszlo Brezovits, s'est disingué en déclarant, de retour de Libye, que certains aspects du régime du colonel Kadhafi sont *« très sympathiques »*...

Si la reconversion des Hongrois et des Bulgares s'est soldée par un échec, l'audience des partis écologistes qui ont émergé après la chute des régimes communistes est encore plus hasardeuse. Des formations ont vu le jour dans l'ex-URSS, mais elles ont peu d'assise. Toutefois, elles se sont récemment fait remarquer en Géorgie, en Lituanie et aussi en Azerbaïdjan, en tentant de jouer un rôle tampon entre les forces nationalistes rivales. En Roumanie, terreau *a priori* fertile en raison des ravages provoqués par une industrie lourde tentaculaire, les deux partis écologistes sont incapables de prendre leurs marques dans un jeu politique polarisé. Seul succès, et encore il était « facile » : le MER a remporté les élections dans la ville de Suceava (Bucovine), asphyxiée par un combinat chimique.

A l'évidence, les écologistes de chaque côté de l'ancien rideau de fer ne présentent pas de visage uni. La première rencontre Est-Ouest, organisée par la Coordination européenne des Verts en mars 1990 à Budapest, a révélé ces clivages.

Il faudra sans doute attendre longtemps avant que les problèmes de l'environnement, pourtant omniprésents à l'Est, figurent parmi les préoccupations majeures des habitants. Pour pertinents qu'ils soient, les discours sur la qualité de la vie, chers aux écologistes occidentaux, ne trouvent que peu d'échos dans des pays encore confrontés à des pénuries et où la soif du « quantitatif » est si forte après de nombreuses années de privations.

A l'Ouest, on s'en doute, les priorités ne sont pas les mêmes. Depuis au moins dix ans, le discours écologiste a été récupéré par l'ensemble de la classe politique pour devenir une référence incontournable. Après avoir remporté certains succès impressionnants mais souvent éphémères, les écologistes tentent de s'imposer comme une force politique à part entière, afin d'échapper à leur image de roue de secours pour des électeurs en mal de protestation.

(Avec les correspondants du *Monde* en Europe)

FIN

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5801

HORIZONTALEMENT

I. Que le Diable l'emporte ! Il attirait l'attention en ménageant ses effets. – II. Se tord facilement. Sont tirées ou pêchées. En France. – III. Se laissent facilement rouler. Accueillait des pirates, accueille parfois des vauriens. – IV. Sort de l'eau. C'était une façon très incorrecte de laisser « tomber » les gens. – V. Paniers de pêches. Met à l'abri ce qui a été fauché. – VI. Forme d'avoir. Qui n'ont pas transpiré. Est édifié avec ce qui vient du ciel. Participe. – VII. Du mépris sous une forme concise. Symbole. Revient périodiquement. – VIII. Pièce de vers. Il y a des barbeaux dans sa famille. – IX. Temps sans nuages. Est « plein » comme un œuf. – X. Vieillit très vite. Rond ou... carrée. – XI. Dans le Val-d'Oise. Abréviation. Est en « panne ». – XII. Sont rassurés après une consultation. Est engagé pour tourner. Grande réserve d'essences. – XIII. Titre abrégé. Couverture à carreaux. – XIV. Critique, il n'est pas tendre. S'élève lentement dans une forêt. Portions de « canard ». – XV. Effets qui accompagnent la veste. Elément de nombreux rêves.

VERTICALEMENT

1. La multiplication des pains. Projection en relief. Préfixe. – 2. Outil. Une solution qui n'est pas très claire. – 3. A reçu du liquide à l'encaissement. Ils allaient au combat avec des « canons ». – 4. Font verser bien des larmes. – 5. Passé indéfini. Accueillit des princes. Une première succéda à sa création. Manière d'aller. – 6. Prolonger un usage. Pronom. – 7. Ancien sigle. On les offrait à la vinaigrette. – 8. Opération qui donne un reste. Se tord ou se gondole. Lettres d'accusation. – 9. Prend son temps en toutes circonstances. Qui ont reçu des cravates neuves. Son manque de souplesse peut provoquer des entorses. – 10. Est bien triste à l'heure de la retraite. D'un auxiliaire. Patron. – 11. Circulaient à Rome. Paysans étrangers. Bahut très ancien. – 12. Qui est plus proche du lis que de la rose. Peuvent faire pleurer celles qui les aiment. – 13. On la fit chanter autrefois. Perche au bord d'une rivière. – 14. Il lui arrive de présenter son futur à une jeune fille (trois mots). – 15. Direction. Rend une attaque très dangereuse. Vit. Conjonction.

Solution du problème n° 5800

Horizontalement

I. Emeutiers. – II. UA. Salive. – III. Thé. Red. – IV. Houle. Eva. – V. Amène. REC. – VI. Nés. SL. Ré. – VII. At. Vé ! – VIII. Sinistres. – IX. Isolerai. – X. Emus. Nu. – XI. Essences.

Verticalement

1. Euthanasie. – 2. Mahométisme. – 3. Eues. Nous. – 4. Us. LN. Viles. – 5. Tarées. Se. – 6. Ile. Litron. – 7. Elder. Râ. – 8. RV. Verveine. – 9. Sébacées. Us.

GUY BROUTY

SOCIÉTÉ

Le Sommet de la Terre à Rio

M. Bush propose une réunion avant la fin de l'année sur les changements climatiques

Dans son discours, prononcé vendredi 12 juin, le président Bush a confirmé l'attitude ferme des Etats-Unis et assumé son isolement. Malgré sa proposition d'une réunion sur le réchauffement du climat, son intervention a été jugée décevante par de nombreuses délégations. A la veille de l'arrivée de M. Mitterrand, un membre de la délégation française la qualifiait même d'« arrogante ».

RIO-DE-JANEIRO

de nos envoyés spéciaux

« Si un homme triche avec la terre, la terre trichera avec l'homme... » En plaçant ce proverbe chinois en exergue de son allocution, pour pouvoir l'accommoder ensuite à son profit, M. George Bush a aussitôt exprimé son intention de jouer franc-jeu avec son auditoire, vendredi après-midi 12 juin, au Sommet de la Terre. Placé en position d'accusé depuis le début de la conférence de l'ONU à la suite de son refus de signer la convention sur la biodiversité, relative à la protection des espèces animales et végétales, le président des Etats-Unis n'a nullement assoupli sa position : *« Je ne suis pas venu ici pour m'excuser*, a-t-il dit d'emblée. *Je tiens à être clair. Nos efforts pour protéger la biodiversité dépasseront ce qu'exige le projet de convention que l'on propose et celui-ci risque au contraire de retarder les choses. De toute façon, il ne marchera pas... »*

M. Bush s'est même flatté de son isolement : *« Il n'est jamais facile d'être seul pour des raisons de principe mais parfois le leadership exige qu'on le soit... »* Et il n'a pas usé d'artifices pour faire comprendre au reste de la planète que les Etats-Unis n'acceptent pas les leçons des écologistes de la dernière heure : *« Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli*, a-t-il souligné après avoir dressé un bilan de la part prise par son pays à la protection mondiale de l'environnement et au développement, *et nous sommes résolus à étendre notre mouvement. Pour protéger l'environnement, il faut soutenir la croissance. Ce que l'Amérique a fait, personne ne l'a égalé ! »*

Fidel Castro et la « dette écologique »

Le président des Etats-Unis a tranquillement poussé sa contre-offensive jusqu'à proposer aux autres pays une démarche parallèle à celle de l'ONU. Il s'est déclaré prêt à une discussion... sur la base de ses propres suggestions. Il a proposé que les signataires de la convention sur les changements climatiques se retrouvent avant le 1er janvier 1993 pour débattre de ses modalités nationales d'application. Mais il a été clair pour tout le monde qu'il ne s'agissait là que de clauses de style et que M. Bush était fermement décidé à assumer son cavalier seul.

La prestation du président des Etats-Unis a évidemment éclipsé toutes les autres par son impact politique. Pourtant, cette première des deux journées consacrées aux discours de la centaine de chefs d'Etat et de gouvernement invités à prendre la parole entre vendredi et samedi a aussi été marquée par l'intervention du chef d'Etat cubain. Intervenant aussitôt après un rappel à l'ordre du président brésilien, M. Fernando Collor de Mello, sur la nécessité de respecter un temps de parole limité à sept minutes, M. Fidel Castro, connu pour sa verve, a sans doute commis l'un des discours les plus brefs de sa carrière.

En moins de cinq minutes, il a dressé un réquisitoire très sévère de la colonisation en estimant qu'*« une importante espèce biologique court le risque de disparaître, c'est l'homme. Nous prenons aujourd'hui conscience des dangers qui nous menacent alors qu'il est presque trop tard*, a-t-il déclaré. *Les sociétés de consommation nées de politiques néocolonialistes sont responsables. Avec seulement 20 % de la population mondiale, ces sociétés consomment les trois quarts de l'énergie mondiale »*. Le chef de l'Etat cubain a conclu : *« C'est la dette écologique qu'il faut payer, non la dette extérieure. C'est la faim qui doit disparaître et non l'homme. Les égoïsmes, l'hégémonisme, l'irresponsabilité, les impérialismes, l'insensibilité, le mensonge doivent cesser. »*

Cette admonestation a été reprise par son homologue chinois, M. Li Peng, qui a exhorté la communauté internationale *« à veiller à ce que le développement économique ne dépasse pas le seuil de tolérance de l'environnement »* et *« à déployer des efforts réels en vue d'aider les pays en développement à surmonter leurs difficultés en matière de dette, de commerce et de finances et à faire décoller leurs économies. »*

Les premiers orateurs de la Communauté européenne se sont exprimés à l'unisson. Le premier ministre britannique s'est toutefois contenté de souligner *« l'extraordinaire effort conduit à Rio-de-Janeiro pour définir les priorités à venir »*. M. John Major a fait preuve d'un optimisme raisonné : *« Nous n'obtiendrons pas tous les résultats escomptés à cette conférence. En ce qui concerne les forêts, nous devons nous contenter d'une déclaration de principes. Les deux conventions sur les changements climatiques et la biodiversité ne sont pas la fin du chemin, mais elles contiennent obligation de gérer nos ressources dans un intérêt commun. »* Il s'est engagé, pour sa part, à *« lancer une initiative du type de celle de Darwin, c'est-à-dire un inventaire des habitats et des espèces les plus importants de la Terre »* et à organiser *« un grand forum global »* d'organisations non gouvernementales en juin prochain à Londres.

Comme son homologue britannique, M. Helmut Kohl a regretté que le Sommet ne se soit pas clairement engagé sur la définition d'un cadre juridique international pour la protection des forêts. La déclaration de la conférence à ce sujet n'évoquera en effet qu'en termes vagues et sibyllins la possibilité d'une prochaine convention contraignante pour les Etats signataires. Le chancelier allemand a ajouté que son pays souhaite, comme la France, consacrer *« le plus tôt possible »* 0,7 % de son PNB à l'aide publique au développement, bien que, dans son esprit, cette aide doive inclure les pays de l'Est.

Les 20 milliards de francs de la CEE

C'est le premier ministre portugais, M. Anibal Cavaco Silva, président en exercice de la Communauté, qui a publiquement confirmé l'effort supplémentaire décidé par la CEE avec la création d'un nouveau fonds pour l'environnement et le développement d'un montant de plus de 20 milliards de francs. Il a précisé que cette initiative avait été prise sur proposition initiale de la France, en soulignant toutefois que cette enveloppe mélangerait des subventions financières nouvelles à des sommes déjà existantes. *« Il ne faut pas, de toute manière, considérer cette annonce comme une fin en soi*, a affirmé un peu plus tard l'un des hauts fonctionnaires de la Communauté, *mais plutôt comme un symbole représentatif de la volonté constructive des Etats de la communauté. »*

L'arrivée de M. François Mitterrand n'étant prévue que samedi matin, et sa visite se caractérisant déjà par sa brièveté, la France est ainsi apparue quelque peu absente de cette première journée du sommet des chefs d'Etat. Cette discrétion a d'ailleurs été remarquée à Paris même. Le ministre délégué à la coopération et au développement, M. Marcel Debarge, s'est donc employé à souligner la part importante prise par la délégation française dans les travaux préparatoires et dans les conclusions des négociations internes à la Communauté européenne. En débarquant à Rio-de-Janeiro, le président de la République subissait néanmoins le handicap de parler au moment où la messe semblait dite. La question était de savoir s'il parviendrait à le transformer en avantage.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT et ALAIN ROLLAT

ÉDUCATION

L'accord entre l'Etat et l'enseignement catholique

Suite de la première page

En ce sens, la large adhésion du Conseil national de l'enseignement catholique qui a approuvé ses propositions par trente-quatre voix – il y a eu un bulletin nul – le vendredi 12 juin, ne pourra que conforter le ministre dans sa volonté *« d'enterrer la hache de la guerre scolaire »*.

Pour ce faire, le protocole d'accord vise, d'une part, à apurer le contentieux relatif au forfait d'externat qui fixe la participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements privés et, d'autre part, à prendre en compte la série de revendications portant sur l'amélioration des situations des personnels travaillant dans le privé. Ces mesures *« de bon sens »*, estime-t-on aujourd'hui au ministère de l'éducation nationale, découlent directement de l'application du principe de parité avec l'enseignement public inscrit soit dans la lettre, soit dans l'esprit de la loi Debré de 1959, qui définit le cadre des contrats avec l'Etat.

Déjà, en décembre 1991, M. Lionel Jospin, alors ministre de l'éducation nationale, avait décidé unilatéralement d'accorder à l'enseignement catholique 1,8 milliard de francs, étalé sur six ans, au titre des arriérés du forfait d'externat. La réalité de ces arriérés, accumulés entre 1982 et 1989, avait été constatée en octobre 1991 par le Conseil d'Etat. Or, dans sa démarche, M. Jospin, fort d'avoir accordé la plus importante somme jamais mise à disposition par un gouvernement à l'enseignement privé, avait délibérément écarté le « volet social » de ses revendications.

C'était oublier que ce volet avait conditionné, aux yeux des responsables de l'enseignement catholique, la réduction de leurs prétentions sur le montant total des arriérés, ceux-ci ayant été évalués à 4 ou 5 milliards de francs.

Aujourd'hui, M. Lang ne revient certes pas sur ce chiffre de 1,8 milliard, qu'il entend faire approuver par voie législative dès la présente session parlementaire (un projet de loi a été déposé en avril), mais il s'engage fermement sur le « volet social » des revendications.

Ainsi, le recrutement et la formation des maîtres du premier degré seront mis à parité avec le public dès 1992-1993. Les enseignants du privé pourront accéder aux échelles de rémunération du nouveau corps des professeurs des écoles à compter de 1993. Quant au recrutement et à la formation des maîtres du second degré, la Rue de Grenelle s'engage à ouvrir des discussions en vue de l'organisation des concours de recrutement de 1994, mais place la balle dans le camp opposé : c'est à l'enseignement catholique d' *« opérer une transformation en profondeur des modalités de recrutement des maîtres du privé du second degré »*(1).

Contreparties du privé

En outre, quoi qu'aucune législation ni jurisprudence n'y fasse obligation, les documentalistes du privé verront leurs tâches reconnues par l'Etat et leur financement pris en charge progressivement sur trois ans à partir de janvier 1993. De même, toujours sans obligation, le gouvernement a décidé de prendre en charge progressivement sur cinq ans un système de décharges d'heures d'enseignement pour les directeurs des écoles privées, aligné sur celui en vigueur dans le public. Deux dispositions législatives doivent être bientôt proposées en ce sens. Enfin, l'Etat s'engage à payer sa part dans les retraites des enseignants du privé et à constituer un groupe de travail afin d'étudier plus généralement leurs conditions de retraite.

En contrepartie de ces mesures dont le coût, *« modeste »* selon le ministère, est évalué à moins de 700 millions de francs sur trois ans, M. Lang a obtenu des organismes de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) qu'ils s'engagent à renoncer à toute action contentieuse relative aux arriérés du forfait d'externat et qu'ils entérinent les mesures prises par le gouvernement afin d'assainir à l'avenir les relations financières entre l'Etat et les établissements privés : le versement sur six ans de 1,8 milliard de francs pour *« tirer un trait sur le passé »*, la définition d'un nouveau mode de calcul et l'actualisation triennale du forfait d'externat.

Du côté de l'enseignement catholique, on ne cache pas la satisfaction de voir aboutir le dossier. *« Un dialogue s'est renoué*, constate le Père Cloupet. *Un dialogue exigeant, qui nous pousse à formuler, nous aussi, des propositions. Je m'en réjouis. »* Subsiste encore, dans l'ombre du protocole, une autre pomme de discorde : la question du financement par les collectivités locales des investissements immobiliers des établissements privés symbolisée par l'antique loi Falloux. L'UNAPEL entendait bien, vendredi soir, ne pas céder dans les prochains mois sur ce terrain-là. Celui-là même sur lequel, à l'Assemblée nationale, les députés de l'opposition œuvrent inlassablement à chaque session parlementaire.

J.-M. Dy.

La fin de la guerre ?

par Jean-Michel Dumay

La solennité et le faste républicain de la rue de Grenelle, où vient d'être signé l'accord *« historique »* entre l'Etat et l'enseignement catholique, participeront-ils eux aussi de l' *« effet de choc »* recherché par les deux institutions ? Célébrant conjointement *« la victoire de la modération et du bon sens »*, le pacte conclu entre le Père Cloupet et M. Lang ne peut faire oublier, huit ans après la manifestation de 1984, le chemin parcouru.

En dix ans à peine, la gauche aura brandi le spectre du grand « service public unifié et laïque de l'éducation nationale », ravivé brutalement *« la guerre des deux France »*, plongé plus d'un million de personnes dans la rue, puis cédé, avant de reconnaître aujourd'hui *« le droit et la reconnaissance de la contribution de l'enseignement privé au système éducatif »*. Le credo du pouvoir socialiste a cédé : hier l'entreprise, aujourd'hui l'enseignement privé.

En accordant, sans rechigner, le principe de parité entre public et privé et en l'élargissant même – quand la loi ne lui en fait pas obligation, – le gouvernement ne semble donc plus considérer l'enseignement privé comme un pur système de concurrence du public, un adversaire, encore moins un ennemi. Par ce protocole d'accord, le ministre promeut même une réelle politique contractuelle, en complet décalage avec ses prédécesseurs, mais dans le droit-fil de l'esprit de la loi Debré de 1959. De fait, en reconnaissant la contribution de l'enseignement privé au système éducatif, le ministre se veut clairement le défenseur de *« l'esprit de service public »*, au-delà du seul service public.

Dans ce contexte, bon joueur, M. Lang ne devrait d'ailleurs objectivement pas manquer d'arguments pour glaner çà et là quelques subsides pour le service public. Afin de calmer, par exemple, les foudres prévisibles du camp des laïques purs et durs.

Le palmarès du concours général

10 776 candidats se sont présentés cette année au concours général. 204 ont reçu un prix ou un accessit et 106 mentions régionales ont été décernées. La traditionnelle domination parisienne s'est sensiblement émoussée cette année puisque les lycées de la capitale n'ont obtenu que 39 récompenses (8 de moins que l'an dernier). L'académie de Versailles progresse rapidement (33 citations, soit deux fois plus qu'il y a deux ans). Si le lycée Louis-le-Grand (14 récompenses) reste en tête, Henri-IV (7 récompenses) est rejoint par le lycée international de Saint-Germain-en-Laye, le lycée La Martinière de Lyon et le lycée Carnot de Dijon.

Nous publions la liste des prix au concours général. La liste complète des prix, accessits et mentions régionales sera publiée dans le numéro de juillet-août du *Monde de l'éducation*.

Classes de première

COMPOSITION FRANCAISE

1er prix : Paul Egre (Fermat, Toulouse) ; *3e prix* : Marc Foglia (de Borda, Dax)

THEME LATIN

1er prix : Gwendal Martin (Stanislas, Paris) ; *2e prix* : Ingrid Coupe (Louis-le-Grand, Paris) ; *3e prix* : François-Xavier Lecluse (Stanislas, Paris)

VERSION GRECQUE

1er prix : Sébastien Hauvespre (Janson-de-Sailly, Paris) ; *3e prix* : Thierry Bouix (Saint-Croix-de-Neuilly, Neuilly-sur-Seine) ; *3e prix* : Vincent Lequeux (lycée d'Angers, Angers)

VERSION LATINE

1er prix : Julien Dufour (Rabelais, Meudon) ; *2e prix* : Jacques Begot (Edouard-Herriot, Lyon) ; *3e prix* : Vincent Homer (Bouchardon, Chaumont)

GÉOGRAPHIE

1er prix : Emmanuelle Rosso (Daumie, Marseille) ; *2e prix* : Xavier Emery (C. de Marcq, Marcq-en-Barœul) ; *3e prix* : Christophe Psychogios (lycée St-Sigisbert, Nancy)

HISTOIRE

1er prix : Paul Egre (Fermat, Toulouse) ; *2e prix* : Olivier Schmitt (Richelieu, Rueil-Malmaison) ; *3e prix* : Christophe Bourgeois (du Parc, Lyon)

Classe de terminale

ALLEMAND

1er prix : Nora Vogel (lycée de Gaulle, Bonn) ; *2e prix* : Antje Frohler (lycée international, Ferney-Voltaire) ; *3e prix* : Joëlle Guitard (lycée international, Saint-Germain-en-Laye)

ANGLAIS

1er prix : Alexis Kibarian (Louis-le-Grand, Paris) ; *2e prix* : Diane Langlume (Ecole active bilingue, Paris) ; *3e prix* : Camille Coste (Montesquieu, Bordeaux)

ARABE

1er prix : Hicham Agouini (Descartes, Rabat) ; *2e prix* : Malika Ech Cherif el Kettani (Descartes, Rabat) ; *3e prix* : Soumiya Lahman Bennani (Descartes, Rabat) ; *3e prix* : Omar Benjelloun (Descartes, Rabat)

CONSTRUCTION

1er prix : Christophe Marty (St-Joseph, Rodez) ; *2e prix* : Benoît Degroisilles (Ozanam, Lille)

DISSERTATION PHILOSOPHIQUE (série A)

1er prix : Sandrine Bolmont (Peugeot, Valentigney) ; *2e prix* : Jean-Christophe Holzerny (Massena, Nice) ; *3e prix* : Laurence Loupiac (Fermat, Toulouse)

DISSERTATION PHILOSOPHIQUE (séries B, C, D, E)

2e prix : Antoine Poussier (François Ier, Le Havre) ; *3e prix* : David Bouchoucha (Louis-le-Grand, Paris)

ECONOMIE ET DROIT (série G)

1er prix : Yanina Hamani (G. Fauré, Foix) ; *2e prix* : Olivier Desobeaux (L. de Vinci, Melun) ; *3e prix* : Sophie Temporel (Notre-Dame, Villefranche)

ESPAGNOL

1er prix : Maria Sancho (lycée de Valence) ; *2e prix* : Patricia Aguera (lycée de Barcelone) ; *3e prix* : Sandra Patino (Molière, Rio-de-Janeiro)

HEBREU

1er prix : Nathalie Steinman (Louis-le-Grand, Paris)

ITALIEN

1er prix : Ali Bortolan (St-Exupéry, Lyon) ; *2e prix* : Gabrielle Godard (Henri-IV, Paris) ; *3e prix* : Joséphine Iannessi (Beaussier, La-Seyne-sur-mer)

MATHÉMATIQUES (Séries C, E)

2e prix : Olivier Schiffmann (Pontonniers, Strasbourg) ; *2e prix* : Jean-Paul Mohsen (Palissy, Saintes) ; *3e prix* : Marc de Crisenoy (Louis-le-Grand, Paris)

PORTUGAIS

1er prix : Arménia Reis (Branly, Nogent) ; *2e prix* : Christine Manata (Camille-Sée, Colmar) ; *3e prix* : Alexandre Gonçalves (Lepierre, Lisbonne)

RUSSE

1er prix : Gueorgui Brankov (Molière, Paris) ; *2e prix* : Agnès Stankevitch (Buffon, Paris)

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (série B)

1er prix : Didier Demaison (Le Corbusier, Poissy) ; *3e prix* : Aurélien Colson (Joffre, Montpellier)

SCIENCES NATURELLES (série D)

2e prix : Claire Benard (Berthollet, Annecy)

SCIENCES PHYSIQUES (séries C, D, E)

1er prix : Frédéric Caupin (Chatelet, Douai) ; *2e prix* : Philippe Naudet (Carnot, Dijon)

TECHNOLOGIE

Chimie

1er prix : Xavier Brenne (J. Lebleu, Armentières) ; *2e prix* : Stéphane Campidelli (A. Varoquaux, Tomblaine) ; *2e prix* : Patrice Pelka (L. Vincent, Metz)

Construction mécanique

1er prix : Cédric Monnet (lycée aux Lazaristes, Lyon) ; *2e prix* : Pierre China (La Mache, Lyon) ; *3e prix* : Michaël Léger (E. Branly, Lyon)

Électronique

1er prix : Thierry Barnaud (Loritz, Nancy) ; *2e prix* : Fabrice Corre (Lombards, Troyes) ; *3e prix* : Stéphane Boneff (Loritz, Nancy)

Électrotechnique

1er prix : Christophe Bordichon (Pascal, Châteauroux) ; *2e prix* : Gilbert Manot (J. Rostand, Villepinte)

Équipement technique du bâtiment

1er prix : Benoît Cayzac (L. Vicat, Souillac)

Génie civil

1er prix : Eric Heintz (A. Perret, Illkirch) ; *2e prix* : Michaël Mesure (St-Gatien, Joue-Les-Tours)

Option microtechniques

1er prix : Laurent Thuret (J. Perrin, St-Ouen-L'Aumône) ; *2e prix* : Anthony Chevy (C. Poncet, Cluses) ; *3e prix* : Eric Lallement (R. Cassin, Noisiel)

Physique et électricité

1er prix : Philippe Rondeau (ENCPB, Paris)

Sciences médico-sociales

1er prix : Virginie Maître (Bellevue, La Mulatière) ; *2e prix* : Christine Rodrigues (Feyder, Epinay-sur-Seine)

Sciences biologiques, option biochimie

1er prix : Loïc Belbeoc'h (Chaptal, Quimper) ; *2e prix* : Carole Marini (G. de la Tour, Metz)

Sciences biologiques, option biologie

1er prix : Céline Bouquet (Uruguay France, Avon) ; *2e prix* : Frédéric Vermorel (La Martinière, Lyon) ; *3e prix* : Nathalie Roche (de La Plaine, Amberieu-en-Bugey)

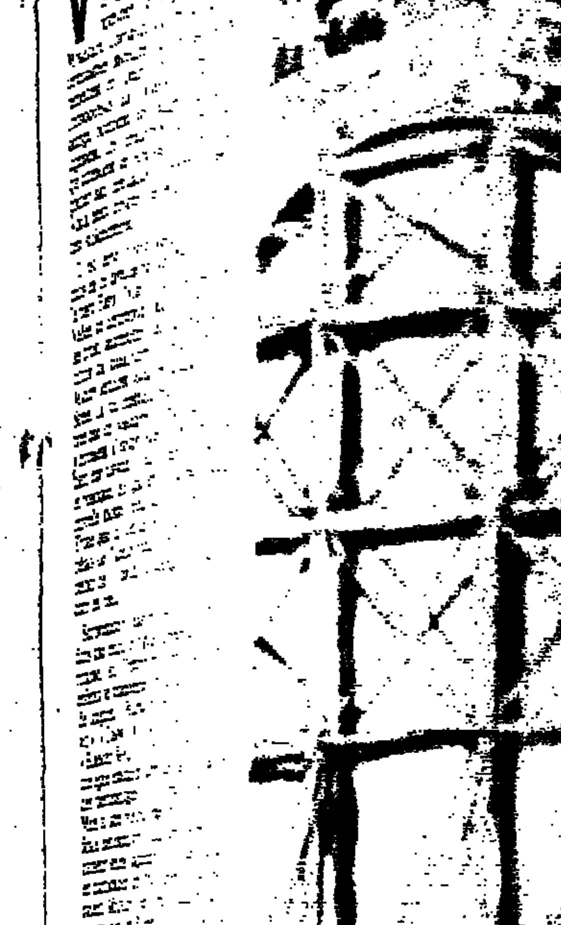
Classes de première et terminale

ARTS PLASTIQUES

1er prix : Carine Pinguet (Descartes, Tours) ; *2e prix* : Loïc Le Pivert (E. d'Orves, Nice) ; *3e prix* : Jean-Luc Des Mond (G. Crampe, Aire-sur-Adour)

EDUCATION MUSICALE

1er prix : Juliette Boubel (Poincaré, Nancy) ; *2e prix* : Estelle Henderson (François Ier, Fontainebleau) ; *3e prix* : Cédric Tiberghien (J. Calvin, Noyon)



Le Monde

HEURES LOCALES

L'imperturbable sourire de Mickey

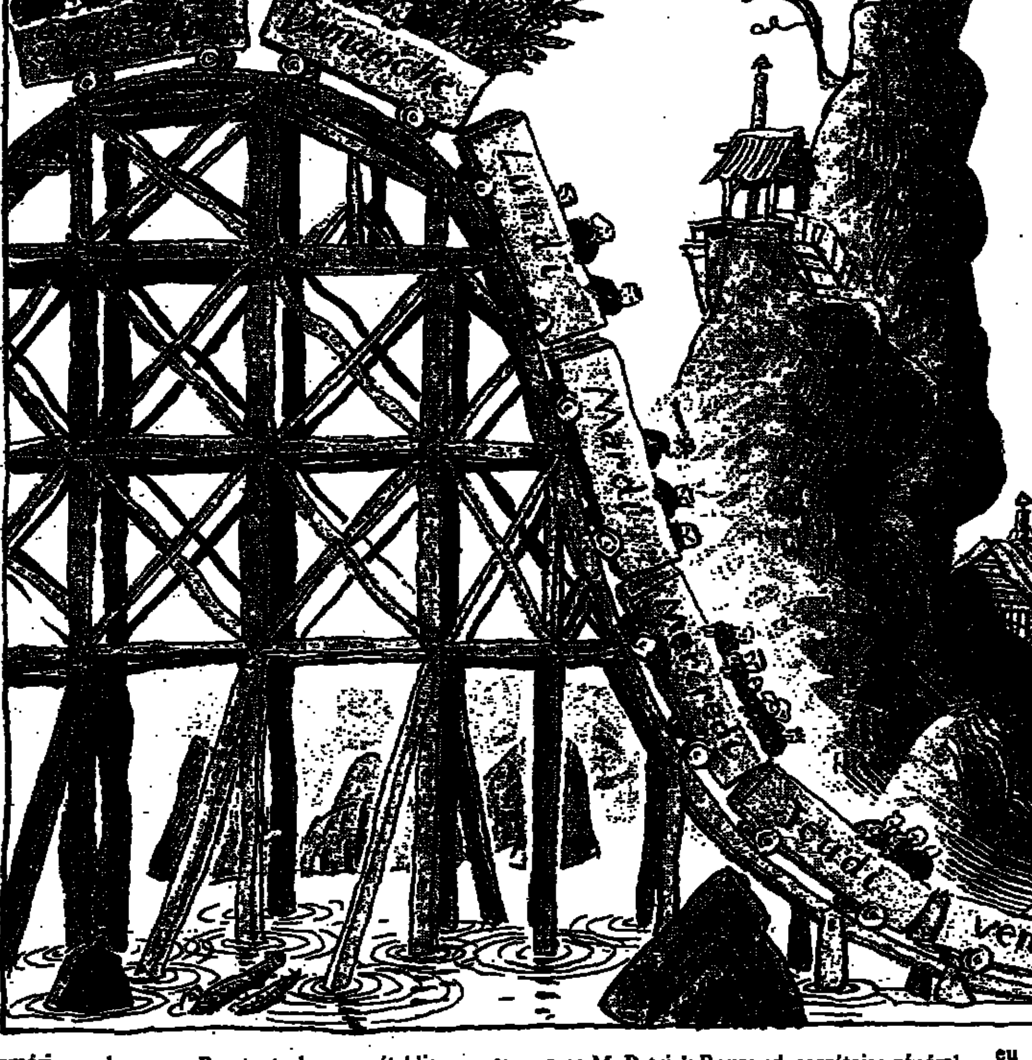
Deux mois après son ouverture, les jours fériés sont fastes pour le parc d'attractions de Marne-la-Vallée. Mais, en semaine, Euro Disney attire peu de visiteurs français

VENT de panique à Frontierland : le petit train de la mine est en arrêt au sommet de Big Thunder Mountain. Lorsque, au terme d'interminables minutes, les wagons se remettent en route, les voyageurs, immobilisés au sommet du roc orange, poussent un soupir de soulagement. Les centaines de familles qui attendent de pouvoir à leur tour goûter aux sensations fortes aussi. Voilà deux heures qu'elles patientent *stoïquement*.

Il est déjà vingt-deux heures, mais en ce dimanche de Pentecôte, le parc Euro Disney, à Marne-la-Vallée, ne désemplit pas. Ce jour-là, les bruits alarmistes sur la fréquentation du quatrième royaume de Mickey feraient sourire dans Main Street. La rue centrale est si encombrée que les voitures à chevaux qui y circulent d'ordinaire sont restées dans leur hangar. Touristes en short et boutiques de gadgets, l'ambiance rappelle *moins celle de la Foire du* Trône que la cohue polyglotte des *relais de l'autoroute du Sud*, un retour de 15 août. L'odeur du pop-corn en plus.

Surprenante Babel européenne dans une enclave typiquement américaine. Ici l'émerveillement des enfants se manifeste en une dizaine de langues. *« Biancaneve », « Snehvit » « Snow White »* et autres *« Blanche-Neige »*, crient-ils avec une égale émotion lors de la parade des personnages du vieux Walt. Mais si une bonne partie de cette foule débonnaire vient de loin, *la* rumeur selon laquelle les Français, en particulier les Parisiens, bouderaient Mickey ne tient guère au regard des milliers de véhicules immatriculés en Ile-de-France.

Du moins l'observation vaut-elle pour ce week-end de Pentecôte. En semaine, les étrangers représenteraient *de 60 % à 70 % des* « invités » d'un parc d'attractions alors *bien plus calme. C'est ce que* l'on indique de source plus ou moins informée, *mais de toute façon* jamais autorisée. La discrétion, pour ne pas dire l'*obsession du* secret, des responsables de la société américaine est désormais connue. Cependant, M. Robert Fitzpatrick, président-directeur général du groupe, a publié, le 4 juin, quelques éléments chiffrés. La baisse continuelle du titre Disney à la *Bourse* de Paris, depuis l'inauguration, le 11 avril, pourrait expliquer ce brusque souci de transparence.



Un million et demi de visiteurs en sept semaines

Selon le communiqué officiel, au cours des sept premières semaines de fonctionnement, plus d'un million et demi de visiteurs, soit une moyenne de trente mille personnes par jour, auraient *« pris part à la magie d'Euro Disney »*. Une affluence suffisante pour que M. Fitzpatrick exprime sa satisfaction lors d'une visite à M. Pierre Bérégovoy. Mais sur une période trop courte pour *« extrapoler d'une manière significative »* sur les résultats à venir. L'objectif affiché demeure onze millions d'entrées par an (*le Monde* daté 12-13 avril). Au rythme actuel, il est encore accessible. Reste que les responsables d'Euro Disney semblent préoccupés par les fluctuations de la féquentation des hôtels du parc.

Les gérants des chaînes hôtelières implantées à Marne-la-Vallée confirment ces variations saisonnières. Passée l'euphorie des vacances de Pâques, les touristes à la recherche d'une chambre meilleur marché que celles proposées dans le parc se sont faits plus rares. Pourtant, dans ces établissements de la ville nouvelle, qui ne se privent pas de mettre en avant la proximité du territoire de Mickey, tous admettent que les visiteurs constituent, surtout le week-end, un complément à leur traditionnelle clientèle d'affaires.

Du côté des professionnels du tourisme, l'optimisme est de mise. Par exemple, chez Visit France, filiale d'Air Inter qui propose des séjours de trois jours, le commentaire est sans ambiguïté : *« Ça marche très bien. »* Havas-Voyages, qui a signé un accord avec les promoteurs de Donald, aurait déjà vendu des milliers de forfaits Disney-vacances ; en outre, les réservations s'étaleraient jusqu'à l'automne prochain. Les responsables de France-Tourisme assurent que la journée à Euro Disney, en autocar, est l'excursion la plus demandée depuis Paris. Il en est de même pour la visite de la capitale au départ de Marne-la-Vallée.

Un produit attractif donc, mais commercialisé dans des conditions qui sont loin de satisfaire les « partenaires » de la société américaine. Dès le mois de mai, le Syndicat des professionnels français du tourisme en autocar (SNET) faisait part ouvertement de son *« mécontentement »* face aux contraintes qui sont imposées à ses adhérents. *« Disney n'accepte pas les règles en usage sur le Vieux Continent. S'il le faut, nous pourrions conseiller à nos clients d'autres destinations »*, envisage M. Patrick Raynaud, secrétaire général du SNET, en précisant que *« la grogne est générale en Europe »*.

En attendant, les visiteurs se bousculent mais se montrent vigilants face aux tentations que propose un parc qui est aussi un centre commercial. Chaumière des Sept Nains, atelier du Brave Petit Tailleur : la moindre boutique *prend ici des aspects oniriques. Intra muros*, une trentaine de lieux de vente essaient de séduire enfants et adultes en mal de souvenirs. Et dans la liste des objets de convoitise les plus invraisemblables, la couronne plaquée or de la Belle au bois dormant, à 5 200 francs, figure en bonne place.

Les limites du rêve

La « magie Mickey » n'est pas inopérante. Quoique concurrencées par le chapeau de shérif, les célèbres oreilles noires et la *casquette demi-tête* de Donald se portent davantage que le tarbouche oriental vendu *dans l'Adventureland Bazar. Les Européens* résistent apparemment assez fermement. La majorité d'adultes *présents dans le parc*, le dimanche comme le mercredi, explique peut-être cette *force de caractère. En ces temps* incertains, le poncho en plastique jaune à l'effigie de la souris reste le seul article qui s'arrache.

Manger et boire font partie intégrante de la fête, ce n'est un secret pour personne, surtout pas pour *l'équipe Disney. Le pari de la profusion* semble cette fois être le bon. Lorsque les « invités » ne grignotent pas, ils sirotent. Les concepteurs du parc se sont cantonnés dans ce *qu'ils savent faire : cuisine américaine* à tous les coins de rue. Ces saveurs n'ayant plus grand-chose d'exotique, nul ne paraît déconcerté.

Le service et l'organisation des caisses se révèlent en revanche balbutiants. Comment pourrait-il en être autrement ? M. Fitzpatrick s'enorgueillit d'avoir recruté 16 000 *cast members*, à plein temps ou saisonniers, de 86 nationalités et parlant 34 langues. Oubliant de préciser qu'il s'agit d'un personnel jeune, souvent inexpérimenté, aux salaires *peu encourageants (de 5 000 F à* 6 000 F bruts pour un emploi de serveur par exemple).

Bruno, fier d'être déjà formateur au bout de quelques mois de présence, ne tarit pas d'éloges à l'égard de son employeur. *« Disney te donne ta chance, il ne te demande ni casier judiciaire ni tes papiers militaires. Moi, j'ai quitté l'école à quatorze ans. »* Bruno est venu du sud de la France pour devenir *manager*. Il a un moral d'acier. Représentatif ?

« En avril, dans l'un des restaurants du parc, il était courant d'enregistrer huit démissions par jour », témoigne une serveuse visiblement *déprimée, qui rêve de retourner* dans sa région natale. La disponibilité, l'amabilité exigée par Disney s'avèrent au-dessus de ses capacités. A l'entrée, une étudiante des Hauts-de-Seine, *qui pensait jouer les caissières* tout l'été, envisage aussi de jeter l'éponge d'ici fin juin. Quatre heures de transports quotidiens ont eu raison de sa détermination. Les contraintes vestimentaires si décriées ne sont plus guère évoquées. Ce sont les faibles *rémunérations ou les conditions de vie qui* marquent aujourd'hui les limites du rêve. Certes, dans les bourgs alentour, Disney a construit six cents appartements pour ses employés (deux cents supplémentaires *devraient être livrés sous peu). Mais les trois*-pièces abritent parfois quatre personnes, les studios pour célibataires, deux, et les loyers s'alignent sur ceux du marché d'Ile-de-France.

« La clé de notre succès repose dans les mains de nos cast members » répète à l'envi M. Fitzpatrick. Il ne s'agit pas d'un slogan vain. Quelques manèges et attractions ne suffiront pas à aiguiser longtemps la curiosité des foules. Au pays de Mickey, tout repose sur un décor exceptionnel, un spectacle per*manent, un accueil, un service de qualité, un* savoir-faire qui ne s'acquiert qu'avec le temps.

Comment le groupe de loisirs parviendra-t-il à fidéliser un personnel jeune, plutôt *mobile, où les Français seraient déjà minoritaires*, compte tenu des conditions qu'il leur offre ? *Voilà l'équipe Disney face à un défi à* sa mesure.

MARTINE VALO

Des voisins attentifs

L'OUVERTURE d'Euro Disney, à Marne-la-Vallée, le 12 avril, devait entraîner les *embouteillages du siècle. La* foule et le bruit allaient submerger les communes alentour. Des prévisions par trop pessimistes. Aucune des nuisances annoncées n'a été au rendez-vous. Certes, la municipalité de Chessy se plaint des détonations du feu d'artifice *qui illumine* le château de la Belle au bois dormant. Et, *selon la direction du vent*, les habitants entendent siffler le petit train à vapeur.

Avec *sa* gare RER et *son* accès autoroutier, le parc d'at*tractions est parvenu à canali*ser ses visiteurs sans troubler ses voisins. *Mais ce ne sont* pas les « invités » de Mickey qui suscitent aujourd'hui l'inquiétude des élus des cinq communes du Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) des portes de la Brie. Les *employés de Disney*, en revanche, leur causent quelque souci.

Foyers-dortoirs et « ghettos de luxe »

Magny-le-Hongre est *passé* de 350 à 1 150 habitants. La *majorité des 800 jeunes logés* là, dans des appartements construits rapidement par le groupe de loisirs, ne parlent pas français. Ils sont acceptés, mais pas vraiment accueillis dans ce village qui manque de *commerces de proximité*, d'équipements et de dessertes de transports. *Les bourgs du* secteur IV de Marne-la-Vallée ne veulent pas se transformer en foyers-dortoirs pour jeunes travailleurs. Ni même, lorsque les cadres se seront à leur tour installés, en *« ghettos de luxe », aussi difficiles à gérer*, selon le président du SAN, que *les grands ensembles déshérités*.

Avec ses soixante-cinq hectares, le royaume de Mickey ne constitue que la partie visible de l'*enclave Disney. La firme* doit en effet construire, en *trente ans, sur un territoire* près de trente fois plus étendu, un centre commercial, des milliers de mètres carrés de bureaux, un deuxième parc sur le thème du cinéma, des logements... Les élus du SAN, eux, ne disposent pas d'autant de temps pour réagir, s'ils ne veu*lent pas se voir baptiser Dis*ney-City.

Parce qu'ils admettent qu'ils *« ne pèsent pas lourd »* face à la firme américaine, ils sont condamnés à présenter un front uni. Mais les ressources *fiscales pourraient constituer* une première source de dis*corde. Entre les communes* accueillant les zones d'activités et celles se contentant des logements, les revenus estimés à l'horizon 1998 s'étageraient, après péréquation, de un à dix.

M. V.

Amiens réconcilie ses polices

Fonctionnaires d'Etat et agents municipaux ont conclu un accord pour travailler ensemble

AMIENS

de notre envoyé spécial

HABITUELLEMENT, dans les grandes villes, la police de l'État et la police du maire coopèrent peu. L'accord qui a été conclu dans la capitale de la Somme bouleverse cette donne. Mais il ne doit rien au hasard. Non seulement le protocole d'Amiens était préparé depuis plus d'un an par le préfet de région et le maire de la ville, mais la police municipale paraît réunir toutes les conditions pour être érigée au rang de partenaire d'Etat.

« Il est trop simple, quand on est maire d'une grande ville, de répondre que la sécurité ne dépend que de l'Etat, explique M. Gilles de Robien (UDF-PR), député de la Somme et premier magistrat d'Amiens. *Développer la police municipale est, pour moi, une étape dans la décentralisation de la mission de sécurité. Il serait absurde d'opposer les deux polices, nationale et municipale »*. Après son élection en 1989, M. de Robien a créé une police municipale qui a pris tant d'embonpoint – 63 fonctionnaires municipaux secondés par 10 auxiliaires, pour une enveloppe budgétaire annuelle de 13 millions de francs (1) – qu'elle peut difficilement être tenue pour quantité négligeable.

ERICH INCIYAN

Lire la suite page 11

(1) Le budget municipal s'élève à 1,2 milliard de francs.

Le troisième salon de l'implantation d'entreprises

Vichy soigne son visage

La ville de l'Allier rénove son centre et restaure son patrimoine pour attirer les industriels

Pendant trois jours, du mardi 16 au jeudi 18 juin, les collectivités locales vont se présenter aux entreprises. A l'occasion de la troisième édition du salon S'Implanter, qui a lieu au Parc des expositions de la porte de Versailles à Paris, villes et régions ont la possibilité de faire connaître les sites qu'elles aménagent et les politiques économiques qu'elles conduisent. Avec un objectif, comme les élus de Vichy dont nous présentons la démarche : convaincre les investisseurs de choisir leur territoire.

VICHY

de notre envoyée spéciale

UNE image s'impose dans la ville d'eaux aujourd'hui hérissée de grues, Vichy se refait une santé, ou plutôt une beauté. Près de 1,5 milliard de francs investi dans une commune de 27 000 habitants ne passe pas inaperçu. Rénovation accélérée du parc hôtelier (la ville compte 5 000 chambres), des installations thermales, transformation du centre-ville en zone piétonne originale, restauration du patrimoine immobilier et culturel, construction d'un futur centre de congrès. Sans oublier l'aménagement de parcs d'activités économiques.

Objectif : la renaissance de la cité. M. Claude Malhuret (UDF), maire depuis 1989, n'en fait pas mystère, la ville était sur le point de mourir. Avec plus de 14 % de chômeurs, dont près de la moitié de longue durée, Vichy est le bassin le plus touché du département. Sonnette d'alarme supplémentaire : le dernier recensement de la population a montré que la ville, comme le département, était en train de se vider.

Vichy n'en est pas à sa première résurrection. L'ancienne capitale d'été de Napoléon III a perdu depuis longtemps ses fastes d'antan. Reconvertie au thermalisme populaire dans les années 60, elle a vu progressivement fondre le nombre de ses curistes. Elle se tourne aujourd'hui vers la *« santé globale »*, destinée à attirer une clientèle plus jeune et plus fortunée. Une fois de plus, la ville s'appuie sur sa vocation traditionnelle pour trouver un nouveau souffle.

Devenir la capitale du cosmétique

Tout a commencé, en effet, en 1987, lors de la signature avec l'Etat d'un plan quinquennal de relance des activités liées aux eaux de source. L'exploitant du domaine thermal de Vichy, la Compagnie fermière, récemment encore filiale de la société Perrier, constitue d'ailleurs l'un des principaux investisseurs des grands chantiers actuels.

Mais cette fois pas question d'encourir les dangers de la monoactivité. Les industries de la beauté et de la forme sont invitées à venir s'installer et à bénéficier ainsi d'un environnement porteur, d'une renommée qu'il reste à acquérir. L'ouverture, en 1993, du Centre de santé globale des Célestins, couplé au nouvel hôtel quatre étoiles du groupe allemand Steigenberger, devrait permettre de consolider cette image. L'Oréal fabrique déjà ici les produits qui ont hérité du nom de la ville. Quelques entreprises de sous-traitance, de la production de tubes en plastique à la fabrication de bouchons, voisinent cette usine moderne. Mais pas en nombre suffisant aux yeux de M. Bruno Pinard-Legry, directeur de l'agence Vichy-Développement, qui espère voir la ville devenir la capitale du cosmétique. Reste à trouver des candidats.

Comme de nombreuses collectivités locales, la municipalité s'est dotée, en 1989, d'une structure chargée de prospecter et plus encore de soutenir l'activité économique déjà existante. Cinq personnes, un budget annuel de 2 millions de francs, l'équipe de M. Bruno Pinard-Legry ne manque ni d'enthousiasme ni d'ambition. Pour quel bilan ? Certes, la création d'entreprises dans le bassin vichyssois s'approche désormais de la moyenne nationale, sans infléchir pour autant la courbe du chômage. Pour un peu, M. Pinard-Legry balaierait ce constat abrupt d'un revers de la main : *« Il faut du temps pour que les chefs d'entreprise prennent la parole, pour que les élus se mobilisent, que les populations se réveillent, bref pour créer une culture locale du projet. Aujourd'hui, nous sommes prêts ! »*

Changement des mentalités

Même écho de la part de M. Gilles Forissier, président départemental du Centre des jeunes dirigeants d'entreprises (CJD). Preuve du changement des mentalités, de l'avis du directeur administratif et financier du groupe de construction électrique Peintamelec : le dynamisme des adhérents du CJD. Au moins dix d'entre eux, sur une cinquantaine, seraient sur le point d'agrandir leurs locaux ou de construire de nouvelles unités. *« Si la relance économique se contente de frémir, Vichy a au moins franchi un grand pas »* estime-t-il.

Les milieux économiques ont de quoi se féliciter. Car, et c'est là une spécificité locale, ce sont eux qui se sont mobilisés les premiers. En 1986, ils ont créé Vichy-Entreprendre, un club d'une quarantaine de chefs d'entreprise, pour *« secouer Vichy »*. Hormis l'expérience malheureuse d'une ligne aérienne d'affaires à destination de Paris, ils ont fait avancer bon nombre de dossiers. Le schéma directeur du bassin est aujourd'hui terminé, le désenclavement routier progresse, quinze communes ont uni leurs forces dans le domaine économique au sein d'un syndicat intercommunal à vocation unique. Mais ces pionniers ont surtout atteint leur objectif : obtenir des élus qu'ils prennent l'avenir du bassin en main.

M. V.

« Le département doit prospecter, la commune accueillir, la région planifier »

Spécialiste du développement local, Eric Woerth précise les conditions nécessaires pour attirer des entrepreneurs

« Les infrastructures sont-elles déterminantes pour attirer une entreprise ?

– Une collectivité doit être désenclavée, grâce, surtout, aux routes, puis aux voies ferrées. Une récente étude, conduite auprès de plusieurs entrepreneurs par l'institut Démoscopie, a mis en évidence l'importance des dessertes routières (*le Monde* daté 5-6 avril). Contrairement à ce que pensent beaucoup d'élus locaux, la desserte aérienne n'est pas un critère essentiel. La proximité d'un marché est plus importante que celle d'un lieu de production : les élus qui ont tendance à prospecter systématiquement dans l'agro-alimentaire devraient y réfléchir à deux fois. La présence d'une main-d'œuvre qualifiée et la densité du tissu industriel jouent, enfin, un rôle non négligeable.

– Les aides financières sont-elles déterminantes ?

– Les primes à la création d'emplois sont utiles, à condition qu'elles soient réservées à des entreprises qui existent depuis longtemps. Avant de distribuer ces aides, il faut donc se renseigner sur la santé de la société, s'assurer que l'on n'a pas affaire à des chasseurs de primes. La collectivité ne doit pas se substituer à l'entrepreneur ou au banquier. Tout le monde doit prendre des risques.

– Doit-on accorder des aides indirectes ?

– Il est bon, en effet, qu'un entrepreneur puisse disposer d'un terrain viabilisé, desservi par une route, d'un bâtiment en crédit-bail, d'une main-d'œuvre formée et, éventuellement, d'une exonération de taxe professionnelle. Les aides indirectes sont, d'ailleurs, souvent beaucoup plus importantes que les aides directes.

– Certaines collectivités sont-elles mieux préparées que d'autres au développement local ?

– Toutes doivent avoir une politique volontariste en la matière, mais il n'est peut-être pas bon qu'elles interviennent en ordre dispersé, comme c'est le cas actuellement. Le département est le mieux placé pour la prospection. Il possède en effet une taille critique, tout en étant proche du terrain. Trop grandes, les régions pourraient avoir à faire de délicats arbitrages. Elles doivent plutôt veiller à l'homogénéité des infrastructures. Les communes sont trop petites pour prospecter, même lorsqu'elles se regroupent. Elles doivent faire porter leur effort sur l'urbanisme.

Privilégier un secteur économique

– Comment les collectivités doivent-elle prospecter ?

– Il faut qu'elles s'intéressent à un secteur économique précis – dans le secteur automobile, l'activité des équipementiers, par exemple – et qu'elles ciblent une zone géographique particulière. Rien ne sert de se disperser tous azimuts

– Doivent-elles installer des représentations à l'étranger ?

– Certaines grandes collectivités disposent, en effet, de permanences aux Etats-Unis ou au Japon. Ce dispositif est coûteux, et peut s'avérer décevant. De plus, la Délégation à l'aménagement du territoire (DATAR) se charge déjà de prospecter à l'extérieur des frontières. Mieux vaut, dans ce cas, s'adresser à des consultants spécialisés dans un secteur industriel particulier.

– Les sous-préfets développeurs ont-ils un rôle actif sur le territoire ?

– Ces sous-préfets, mis en place par M. Roger Fauroux, lorsqu'il était ministre de l'industrie, sont souvent des gens de grande qualité. Mais ils n'ont pas beaucoup d'argent à leur disposition – moins de 400 000 francs par an, juste de quoi faire une étude et une plaquette. Surtout, ils ne restent pas en poste assez longtemps pour mettre en place un dispositif de prospection efficace.

– Et les comités d'expansion ?

– Certains comités d'expansion sont plutôt des services administratifs de développement économique. Dans l'ensemble, il n'y a aucune différence entre ces administrations et les agences de développement.

– De quelles compétences doivent faire preuve les animateurs de ces services ?

– Les développeurs doivent posséder la culture du secteur public et celle du privé. Ils sont souvent issus du monde de l'entreprise, mais ils connaissent aussi les rouages des collectivités locales, et partagent les préoccupations des aménageurs. Ils possèdent des compétences en matière de relations publiques et de communication, ils ont une certaine culture financière, un peu de sens politique et beaucoup d'imagination.

Repenser la promotion

– Quel budget leur faut-il ?

– *Il est préférable d'avoir* de petites équipes de professionnels très compétents. Les salaires vont de 20 000 à 35 000 francs bruts. Le budget de la structure doit permettre de sous-traiter certaines études et de faire de la promotion.

– Que pensez-vous des plaquettes éditées par les collectivités locales ?

– Lorsque nous avons organisé le premier Salon s'Implanter, nous nous sommes rendus compte que les collectivités locales étaient toutes au carrefour de l'Europe, et qu'elles offraient invariablement une certaine qualité de vie, grâce à leur terrain de golf...

» Pour prospecter, les collectivités doivent disposer d'outils plus professionnels que les traditionnelles quatre pages en quadrichromie. Il leur faut de véritables catalogues, décrivant précisément leurs structures d'accueil : terrains disponibles, nature du sol, contraintes écologiques, voies de communication, entreprises situées à proximité, prix des logements vacants, formation de la main-d'œuvre, taux de chômage du bassin d'emploi, lycées internationaux...

» Quant à la publicité grand public, elle n'est utile que si elle est répétée, ce qui coûte très cher. En direction des entreprises, le taux de retour est proche de zéro. »

Propos recueillis par **RAFAËLE RIVAIS**

DÉBAT

Aider le pays de Tulle

par Laurent Olléon et Pascal Tallon

AIDER un bassin d'emploi en difficulté, sur les versants du Massif central, dans une Corrèze si lointaine de Paris, rien ne prédisposait deux étudiants de HEC à cette mission. Certes, le programme de notre école nous avait entraînés sur le terrain des politiques locales de promotion de l'emploi. A cette occasion, nous avons effectué un tour de France des comités d'expansion, des cellules de développement et des structures intercommunales à vocation économique.

Qu'avons-nous vu ? D'abord l'inégalité des moyens et des potentiels. Quoi de commun entre Orléans, Montpellier d'une part, Vervins et Tulle d'autre part ? Partout, des responsables politiques, des chambres consulaires, des administrations très impliquées, qui déploient imagination et énergie dans cette lutte pour l'emploi. Mais si des régions attirent à elles des géants japonais, en concurrence avec les Länder allemands ou le Grand Londres, d'autres sont dans une situation plus délicate, avec des objectifs moins ambitieux se limitant aux PME et à quelques créations d'emplois.

Des élus mobilisés

En Corrèze, le bassin de Tulle affronte, comme il peut, une période de reconversion. Bien qu'elle soit la préfecture du département, la ville est moins favorisée que ses deux voisines : Brive-la-Gaillarde, ville commerçante et bien desservie, et Ussel, souvent présentée comme le vingt et unième arrondissement de Paris. Tulle, c'est avant tout la « Manu » (la Manufacture de l'armement terrestre), aujourd'hui rebaptisée GIAT, le plus gros employeur du département. Le bassin est ainsi marqué par une forte tradition militaire et par une compétence dans l'industrie mécanique. La main-d'œuvre y détient de solides qualifications. Mais Tulle entame tout juste la diversification de ses activités, rendue nécessaire par les incertitudes qui règnent dans l'industrie de l'armement.

Et pourtant, cet endroit nous a émus. Ce sens du travail bien fait, cet oubli du modernisme, cet écologisme avant les modes, cette topographie peu banale, ce côté « années 50 », tout cela mérite respect et solidarité. C'est parce que nous voulions faire partager ce sentiment que la préfecture de la Corrèze nous a confié une opération-pilote de développement local, une mission supervisée par la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement du Limousin et qui intéresse la DATAR.

Là, dans le pays de Tulle, tous les élus et les responsables économiques sont mobilisés, du maire communiste au président chiraquien de la chambre de commerce et d'industrie, en passant par le député socialiste. Dans cette cité, la volonté municipale d'aider les entreprises en place et d'en attirer de nouvelles existe, de même que l'appui des collectivités locales, l'action concrète et énergique des chambres consulaires, la présence de l'Etat ou l'influence politique du député François Hollande en ce qui concerne l'avenir du GIAT, aidé depuis peu par René Teulade, nouveau ministre des affaires sociales.

Après une courte étude pour recenser les stratégies envisageables, nous avons fait le pari d'accueillir à Tulle une cinquantaine d'investisseurs potentiels, originaires ou non de la région. Un colloque doit être organisé le 9 octobre dans la ville, il sera coprésidé par René Teulade, maire d'Argentat (dans le sud du département), et Marcel Estager, président de la chambre régionale de commerce et d'industrie Limousin-Poitou-Charentes et de la CCI de Tulle-Ussel. Des responsables locaux et nationaux doivent intervenir pour présenter les avantages d'un investissement dans le bassin.

Et ils sont nombreux. Chacun s'accorde par exemple à reconnaître l'excellence d'une main-d'œuvre consciencieuse ainsi que la qualité *de la vie dans ce « pays vert ». Le* schéma autoroutier doit prochainement doter Tulle d'infrastructures performantes, la plaçant à l'intersection de l'A 89 (qui reliera Clermont-Ferrand et Bordeaux) et de l'A 20 (aménagement de l'actuelle RN 20). Les soutiens accordés par l'Etat, mais aussi par l'Europe, sont puissants.

Nous nous proposons d'inviter à ce colloque tous les acteurs économiques qui, pour une raison ou pour une autre, entretiennent un attachement particulier à cette partie de la Corrèze et sont susceptibles d'œuvrer pour son développement. Nous prospectons d'ores et déjà des fichiers d'originaires du département, mais nous souhaitons élargir le champ de notre investigation.

Nous lançons donc ici un appel à tous ceux qui, par leurs fonctions dans le monde des affaires, peuvent nous aider à faire bouger les choses dans une ville qui veut montrer, une fois pour toutes, qu'elle n'a rien à envier aux autres en termes de dynamisme et de mobilisation pour l'emploi. Une cité qui doit réussir le pari de sortir de la mono-industrie d'armement et d'assurer une reconversion tranquille.

► Laurent Olléon et Pascal Tallon sont étudiants à HEC et organisateurs du Colloque de Tulle. Renseignements : (1) 39-67-83-07.

Le réveil de la « belle endormie »

Menton souhaite entrer dans la modernité grâce à une relance maîtrisée de l'urbanisme tout en restant la mémoire de la Riviera de la Belle Epoque

MENTON

de notre envoyé spécial

EN partie baroque, Menton (29 000 habitants) a surtout *été façonnée par le* tourisme triomphant de la Belle Epoque, qui lui a légué villas et palaces surannés. A la fois excentrée et enclavée entre Monaco et l'Italie, elle est restée longtemps à l'écart de l'expansion urbaine *comme du développement économi*que qui ont transformé les autres villes de la Côte d'Azur. Mais la situation s'est retournée. Une nouvelle municipalité a pris les rênes. Les projets foisonnent. La « belle endormie » se réveille. D'où l'idée *de l'exposition « Menton, portrait de* ville » conçue par la municipalité de Menton et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) des Alpes-Maritimes. Depuis le 7 mai et jusqu'au 30 juin, elle offre aux Mentonnais, grace à des documents anciens et à des plans, un double voyage aux origines et dans le futur proche de leur cité (1).

Quelques mois après son arrivée au pouvoir, en novembre 1989, l'équipe municipale décide de surseoir à statuer, pendant deux ans, sur les permis de construire susceptibles d'être déposés dans cinq secteurs de Menton. *« Nous nous sommes aperçus,* explique le maire M. Jean-Claude Guibal (CDS), *que de fortes pressions foncières s'y exerçaient.* » Ces îlots, d'une superficie totale d'environ 4 hectares, sont répartis sur l'ensemble de la commune, dont trois en bord de mer (Saint-Roch, Borrigo, Garavan) et un dans l'hypercentre (le Parc). *« Nous voulions faire de l'urbanisme,* précise M. Guibal, *et non entériner une simple juxtaposition d'opérations immobilières résultant de l'application pure et simple du POS. Il nous fallait donc maîtriser des unités foncières et nous donner le temps d'étudier des procédures permettant à la ville d'imposer les règles du jeu.* »

Tout en laissant jouer les lois du marché, la municipalité a pu intervenir dans la définition des plans masses et du parti architectural des projets présentés par les promoteurs. Par le biais des procédures de ZAC ou de plan d'aménagement d'ensemble (PAE), elle a, de plus, obtenu de ses partenaires plus de 60 millions de francs de participations financières directes ou indirectes. Ces *opérations sont programmées dans* les quatre ans à venir. Elles représentent près de 100 000 mètres carrés de planchers sur quatre des cinq secteurs concernés (le dernier est en cours d'étude). Pour l'essentiel, des logements (plus de 61 000 mètres *carrés), auxquels s'ajoutent plusieurs* hôtels ou résidences de loisirs, des commerces et services ainsi qu'un centre de thalassothérapie.

Une population qui rajeunit

Mais le renouveau urbain de Menton passe, aussi, par une série d'équipements publics qui seront réalisés, ou lancés, dans la même période : un collège en centre-ville, une station d'épuration en bord de mer, un IUT des sciences de la vie et de la santé, un centre international de design franco-italien et des parkings publics souterrains. Une véritable mue qui intervient dans un contexte démographique favorable.

Menton a cessé d'être, selon ce mot appliqué, naguère, à Nice, une ville *« où les habitants naissent à soixante-cinq ans »*. Entre les deux recensements de 1982 et 1990, la population a augmenté de plus de quatre mille personnes, avec une nette tendance au rajeunissement illustrée par la progression de 32 % du taux des actifs ayant un emploi. Autre élément positif : la décision prise par le conseil général de rééquilibrer le département en créant, à l'est, un nouveau pôle de développement technologique (le plateau Tercier, au nord de La Turbie). Menton mise, enfin, sur une coopération renforcée avec sa voisine italienne Vintimille, qui dispose, elle, de beaucoup plus d'espace.

Les deux villes ont déjà plusieurs projets en commun. Elles réfléchissent même à un système de péréquation de leur taxe professionnelle... *« Nos handicaps d'hier sont devenus, aujourd'hui, des atouts »*, estime M. Guibal. De toutes les villes du département, Menton a été la plus préservée de l'urbanisation. La volonté exprimée par son maire est qu'elle reste *« la mémoire de la Riviera de la Belle Epoque »*. Menton possède un ensemble exceptionnel de jardins botaniques que la municipalité s'attache à réhabiliter – *le cas échéant à se réapproprier* – pour les ouvrir au public.

« Mais, ajoute M. Guibal, *la ville doit, en même temps, évoluer pour vivre. »* Urbaniser sans dénaturer n'est toutefois pas évident. Pour M. Guibal, il vaut mieux restructurer, de façon cohérente, des quartiers en centre-ville de qualité urbanistique médiocre plutôt que d'assister à une extension de la construction dans des secteurs encore verdoyants. *« Ce qui est conforme,* souligne-t-il, *à l'identité de la ville méditerranéenne au tissu urbain serré. »* Des cinq principales villes du département, Menton est la plus petite en superficie (1 405 hectares). En ce qui concerne, enfin, l'architecture, M. Guibal a demandé aux promoteurs de respecter un équilibre *« entre le simple pastiche de l'ancien et la création contemporaine agressive »*. Le centre de thalassothérapie est signé par Jean-Paul Viguier, l'auteur du pavillon de France à l'Exposition universelle de Séville. Mais une prudente orthodoxie a finalement prévalu dans tous les cas. M. Guibal, ainsi, n'a pas osé cautionner un projet du Japonais Kenzo Tange, présenté pour l'îlot Saint-Roch.

Sur le plan des principes, la politique urbaine du maire de Menton et de sa majorité municipale a, généralement, été bien accueillie. L'opposition de gauche a ainsi voté le « gel » des permis de construire sur les secteurs « sensibles ». Mais le consensus souhaité par M. Guibal n'est guère allé plus loin. Deux des élus socialistes, MM. Aimé Bianchi et Jean Deflassieux – l'ancien PDG du Crédit lyonnais – reprochent, notamment, au maire de Menton, d'avoir abandonné son projet initial de ZAC « multi-sites ». Un seul secteur, en effet, celui du Parc, a fait l'objet de cette procédure dérogatoire au POS. *« Par souci,* affirment les deux opposants, *d'éviter les enquêtes publiques dont les résultats auraient pu être défavorables et faire capoter les projets* (2). »

La même critique est adressée à M. Guibal au sujet de la construction du collège. Tout comme est combattu par les défenseurs de l'environnement celui de la station d'épuration, comprenant un endigage de 8 000 mètres carrés jugé « inutile » et suspecté – *sans aucun* fondement répond le maire – d'être le prélude à la création d'un nouveau port. MM. Bianchi et Deflassieux estiment, d'autre part, que l'urbanisme de M. Guibal se fait *« au détriment des Mentonnais »*, victimes, disent-ils, d'une *« flambée des prix de l'immobilier »*. Une remarque qui vise l'îlot Saint-Roch, où le prix moyen de vente des appartements dépassera les 40 000 francs le mètre carré.

Des acheteurs italiens

Un prix banal à Cannes. Un record pour Menton. *« Il s'est produit un emballement au niveau du foncier qui se retrouve au stade de la commercialisation »*, explique M. Richard Laurenti, gérant de la Société mentonnaise de promotion immobilière (SMPI). *La mairie fait* cependant remarquer que cet exemple est particulier et que, là où le coût du foncier est le moins élevé, il est prévu la construction d'au moins 10 % de logements pour actifs.

En réalité, le marché local de l'immobilier est largement dominé par une riche clientèle italienne qui rafle tout en bord de mer. *« Certains immeubles dans l'agglomération mentonnaise ont été achetés à 80 % par des Italiens »*, témoigne M. Charles Martini de Châteauneuf, président de la section de Menton de la FNAIM. Grâce aux acquéreurs milanais ou turinois, le marché de Menton est le seul qui soit encore porteur sur la Côte d'Azur. *« Mais il n'est jamais sain,* s'inquiète M. Martini, *qu'un marché repose sur une mono-clientèle. »* M. Martini comme M. Laurenti redoutent, aussi, que l'offre soit trop importante. D'où la nécessité d'une autorégulation de la part de la profession. Reste l'afflux supplémentaire d'habitants qui risque, si la réalisation d'une liaison inter-vallées devait trop tarder, d'aggraver les problèmes de circulation de la ville.

A propos de l'expérience urbanistique de Menton – à laquelle il a été étroitement associé, – M. Claude Verrier, l'architecte des Bâtiments de France du département, émet un avis pondéré. *« On a sans doute évité le pire, c'est-à-dire une construction tous azimuts. Mais on a peut-être raté une belle occasion de faire de l'architecture. »* De la même façon, M. Deflassieux se demande, ironiquement, si, après coup, *« le bijou qu'est Menton sera de Cartier ou de Burma... »*.

GUY PORTE

(1) Au Palais de l'Europe.

(2) Les autres secteurs ont été conçus sous le régime des PAE, qui offre les mêmes avantages financiers que les ZAC mais ne permet pas de s'affranchir des règles, rigides, du POS, contrairement à l'objectif affiché par le maire de Menton.

Amiens réconcilie ses polices

Suite de la page 9

« Aucun conflit de compétences n'a opposé les deux forces de police qui, ici, entretiennent les meilleures relations, reconnaît le préfet de la région Picardie, M. Henri Rouanet. *Le protocole prolonge une coopération ville-État déjà bien établie avec les contrats de prévention de la délinquance. Plutôt que d'opposer deux dispositifs policiers, nous avons favorisé leur complémentarité. »* L'accueil réservé par le ministère de l'intérieur a été d'autant plus favorable que l'actuel directeur général de la police nationale, M. Bernard Grasset, connaissait le dossier puisqu'il a été préfet de la région jusqu'en juillet 1991.

« La bonne tradition des hirondelles »

L'absence de statut reconnu aux polices municipales – dans l'attente d'une loi annoncée depuis plusieurs années – n'a pas été un obstacle insurmontable : celle d'Amiens correspond d'assez près au « modèle » défini par le rapport établi par le préfet Jean Clauzel pour le ministre de l'intérieur (*le Monde* du 29 mai 1990). Ses fonctionnaires ne portent pas d'armes à feu, mais sont équipés d'une matraque, d'une bombe lacrymogène, de menottes, d'une radio portative et d'un sifflet. Des tests psychotechniques, un jury présidé par le substitut du procureur de la République, assurent une sélection drastique (900 candidats pour 63 postes) qui est complétée par une formation initiale de deux mois. *« Nous avons tout fait pour que notre police municipale soit exemplaire,* assure le maire, *dans la bonne tradition des hirondelles et de l'îlotage »*.

« Le protocole permet de désengorger la police nationale des tâches qui la détournent inutilement de ses missions prioritaires, affirme le préfet, *sans aucune extension des compétences de police municipale prévues par le code des communes et le code de la route. »* Le protocole énumère les missions confiées aux « municipaux » : assurer la sécurité aux sorties d'écoles primaires et le service des objets trouvés ; surveiller les locaux municipaux (reliés par un système d'alerte électronique à la salle opérationnelle de la police municipale) ; faire respecter la réglementation de la sécurité routière *« à l'exclusion de tout contrôle »*, et celle relevant des pouvoirs de police administrative du maire. Enfin, les policiers municipaux sont chargés d'un *« îlotage administratif municipal »* : ce concept, créé pour l'occasion, vent les cantonner à la présence dissuasive dans les quartiers où – comme tout citoyen a le devoir de le faire – ils peuvent interpeller des délinquants pris en flagrant délit.

Le compte-rendu d'activités de la police municipale, pendant la dernière semaine du mois de mai, montre qu'elle s'occupe essentiellement des contraventions pour stationnement illicite, ainsi que de la surveillance de bus, d'écoles, de centres commerciaux ou d'espaces verts. Lorsqu'ils interpellent des individus violents, les agents municipaux les conduisent au commissariat.

Aucune « bavure » municipale n'a jusqu'à présent été commise par cette police qui fonctionne chaque jour, 24 heures sur 24. Ses agents n'en ont pas moins interpellés, en 1991, trois cents personnes en flagrant délit. Une circulaire, dévoilée par la presse locale, avait cependant causé quelque émoi. Rédigée par le responsable de la police municipale, cette note de septembre 1991 n'intimait-elle pas aux policiers municipaux de *« procéder au relevé d'identité de tout suspect, petit délinquant, drogué, homosexuel »* ? *Devant le tollé provoqué,* le maire a abrogé un texte illégal.

Entente cordiale

Pour l'heure, le *modus vivendi* est au beau fixe entre les deux forces de sécurité amiénoises. Un inspecteur principal a d'ailleurs été détaché de la police d'État, il y a quelques mois, pour s'occuper de la police municipale. Nommé conseiller technique du maire, M. Bernard Delattre, ancien du commissariat d'Amiens, veille à l'entente cordiale entre les deux « maisons ». *« On n'a pas de difficultés avec ces municipaux qui ne se prennent pas pour des cow-boys et qui n'empiètent pas sur notre domaine réservé »*, commente un commissaire de l'hôtel de police. L'application du protocole devrait permettre aux 206 policiers en tenue (en *sous-effectif* d'environ 10 % par rapport aux circonscriptions comparables) de se consacrer davantage à la prévention, la dissuasion et la répression.

Le 16 juin, une première réunion mixte doit permettre à l'adjoint chargé de la sécurité et au directeur des polices urbaines de la Somme, de travailler sur le redéploiement des dispositifs d'îlotage. *S'inscri*vant dans l'air du temps, le protocole d'Amiens aura valeur de test : sa signature a lieu au moment où le *« plan d'action pour la sécurité urbaine »*, annoncé par le ministre de l'intérieur, prône le développement *de « coproductions locales de sécurité »*.

ERICH INCIYAN

BLOC-NOTES

AGENDA

□ **Comités d'expansion.** – Les comités d'expansion de l'Ouest atlantique organisent un colloque intitulé « Partenariat et développement économique : collectivités locales, entreprises, comités d'expansion », lundi 15 juin à Cholet (Maine-et-Loire). Ces comités adhèrent au Conseil national des économies régionales *et de la productivité* (CNERP), que préside M. Maurice Ligot (UDF).
▶ **Renseignements au (16) 42-22-35-29.**

□ **Architecture et jardins.** – Le département de la Loire-Atlantique organise une « Rencontre européenne sur l'architecture et les jardins », du lundi 15 au samedi 20 juin, sur le domaine *départemental de* Clisson-Gétigné. Cette manifestation, organisée en partenariat avec plusieurs organismes de recherche français et italiens, ainsi que la direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire, doit permettre à 70 spécialistes européens d'intervenir.
▶ **Renseignements au (16) 40-41-00-00.**

□ **Finances locales.** – L'Institute for International Research organise un colloque ayant pour thème « La gestion financière des collectivités locales, consolidation, transparence, contrôle budgétaire », à *Paris,* mercredi 8 et jeudi 9 juillet. Des représentants de la direction générale des *collectivités locales, du Crédit local* de France, des élus et des conseillers financiers doivent intervenir.
▶ **Renseignements au (16-1) 41-10-88-22 ou 46-03-14-96.**

□ **Prix du logo.** – Le Syndicat national des secrétaires généraux remettra ses troisièmes Prix du logo le vendredi 25 septembre, à Arcachon. Ces prix sont destinés à récompenser les efforts des collectivités locales en matière de communication.
▶ **Renseignements au (16) 83-37-65-01**

Renouvellement du comité des finances locales

Le comité des finances locales, organisme consultatif créé en 1979, qui contrôle la répartition de la dotation globale de fonctionnement, et donne un avis sur les projets de décrets concernant les finances locales, vient de renouveler ses instances. A côté des onze représentants de l'Etat siègent en effet 25 élus locaux, deux députés, deux sénateurs *dont* le mandat est fixé à trois ans.

Les représentants des maires et des présidents de groupement de communes ont choisi majoritairement la liste présentée par l'Association des maires de France (AMF). Les représentants des présidents de conseil général ont désigné la liste présentée par l'Assemblée des présidents des conseils généraux de France (APCG), et les représentants des présidents de conseil régional celle de l'Association nationale des élus régionaux (ANER).

Les présidents de conseil général *socialistes, rassemblés au sein* de l'Association des départements de France, ne sont plus *représentés.* Bien que leur influence ait diminué depuis les dernières élections cantonales, ils avaient voulu présenter des candidats distincts de ceux de l'APCG. Le scrutin majoritaire de liste ne leur a pas permis d'obtenir de sièges.

Le comité doit désigner, en son sein, le 16 juin, l'élu qui le présidera. M. Jean-Pierre Fourcade (UDF), premier vice-président chargé des finances de la région Ile-de-France, qui dirige cette assemblée depuis sa création, doit être à nouveau candidat.

CONTACTS

□ **Le président du CNFPT présente ses objectifs.** – Quelques semaines après son élection (*le Monde* daté 17-18 mai), M. Raymond Vaillant (PS), président du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), a annoncé *qu'il souhaitait* que le centre abandonne ses missions de gestion, pour se *consacrer à la formation.* Il demande le déplafonnement de la cotisation de 1 %, qui alimente le budget de l'organisme, et se dit prêt à accorder une plus grande autonomie financière aux délégations régionales.

[Né le 1er avril 1927 à Rumilly-en-Cambrésis (Nord), M. Raymond Vaillant a été professeur de mathématiques, puis conseiller en formation continue au ministère de l'éducation nationale. Trésorier du Syndicat national de l'enseignement technique (FEN) il a participé à la fondation de la Fédération Léo-Lagrange avant d'y assumer des responsabilités. En 1982 il est devenu le premier président de l'Agence nationale pour les chèques-vacances (1982-1989).

Après deux mandats de conseiller municipal (PS) à Saint-Brice-sous-Forêt (Val-d'Oise), il a rejoint M. Pierre Mauroy à Lille, où il a été, successivement, adjoint chargé des finances et du personnel (1981-1984), délégué communautaire chargé du personnel (depuis 1983) et premier adjoint au maire (depuis 1984). Il a été élu conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais aux dernières élections.]

NOMINATIONS

□ **Villes moyennes.** – *Mme* Martine Marchand-Antheaume vient de prendre la direction de la Fédération nationale des maires *des villes moyennes.* Elle *remplace* M. Vincent Delpay, devenu conseiller technique au secrétariat d'Etat aux collectivités locales.

[Née le 15 janvier 1953 à Angers, Mme Marchand-Antheaume est titulaire d'un DESS de droit et d'économie bancaire. Chargée d'études au ministère de l'urbanisme, elle est nommée en 1982 responsable de la mission économie et patrimoine, puis en 1985 conseiller à la mission interministérielle des grandes opérations d'urbanisme et d'architecture. En 1988 elle a été chargée du développement économique en zone rurale au ministère du commerce et de l'artisanat.]

REPÈRES

AQUITAINE

Un conservatoire de la plaisance à Bordeaux

L'ANCIEN bassin des sous-marin de Bordeaux, un blockhaus de 45 000 mètres carrés édifié par les Allemands, est à l'abandon, entre une zone industrielle et les bassins à flot du port autonome. En association avec différents partenaires, dont la Fédération française des industries nautiques et la Fédération française de voile, la capitale d'Aquitaine vient de constituer une société d'économie mixte pour transformer ces lieux en conservatoire de la plaisance. Quatre-vingts bateaux de collection et des centaines d'objets relatifs à la navigation doivent être « mis en scène » dans les allées de la base.

La ville se charge de la réhabilitation de la base, évaluée à 12 millions de francs, la communauté urbaine, le département et la région vont être sollicités pour garantir un emprunt de 9 millions de francs destiné aux investissements d'aménagement. Les concepteurs du projet, Daniel Charles, ancien architecte naval, journaliste spécialiste de la Coupe de l'America et Jean-Bertrand Mothe-Massé, skipper, estiment qu'il faut *« réaliser des expositions-passion et non pas mettre des bateaux en bouteille »*. Ils espèrent faire évoluer une partie des bateaux sur le plan d'eau des bassins à flot et attirer de nombreux visiteurs dès l'ouverture d'une première tranche de 13 000 mètres carrés converts, prévue à l'automne.

BOURGOGNE

Le conseiller municipal sourcier aide sa commune

LES 264 habitants de Montillot (Yonne) respirent : la petite commune de l'Yonne ne va pas manquer d'eau. La bonne nouvelle a été apportée par Jean Demey, conseiller municipal de ce village qualifié *par la direction régionale* de l'environnement de *« seule localité à problème en Bourgogne »*. Ce retraité pratique la radiesthésie. Depuis des mois, baguette de sourcier en main, il arpente le territoire communal en quête d'une hypothétique source *qui sauverait le village de la séche*resse. Voici peu, il a repéré une nappe sur une colline qui surplombe le village. André Lainé, le téléradiesthésiste qui lui a enseigné le maniement des baguettes, a confirmé la découverte.

Les directions départementales de l'agriculture et de l'équipement ont commandé un sondage électrique au bureau des recherches géologiques et minières. Le conseil général de l'Yonne va financer les travaux de recherches. Si les tests s'avèrent positifs, Montillot ne sera plus obligée d'acheter de l'eau à Avallon et de vivre au rythme des *camions-citernes apportant le pré*cieux liquide les mois de grande sécheresse. Une dépense dont se passerait volontiers le maire, qui, avec les habitants, place tous ses espoirs dans la baguette magique de Jean Demey.

ILE-DE-FRANCE

Accueil touristique sur l'autoroute A-1

LA chambre de commerce et d'industrie de Paris-Seine-Saint-Denis, en collaboration avec l'Office du tourisme et des congrès de Paris, *doit mettre en place pour la troi*sième année consécutive un point d'accueil et d'information touristique sur l'autoroute A-1, en direction de Paris. Situé dans les locaux de « Bison futé », sur l'aire de Vémars-Ouest, dans le département du Val-d'Oise, ce centre va fonctionner du 19 juin au 3 août inclus.

Il sera animé par trois agents bilingues chargés de recevoir les automobilistes et de leur donner des informations sur la région Ile-de-France et, plus particulièrement sur le département de la Seine-Saint-Denis (réservations d'hôtel, de terrains de camping, etc.). La chambre de commerce estime que l'ouverture du parc de loisirs d'Euro-Disney, à Marne-la-Vallée, devrait favoriser une augmentation de la fréquentation du bureau de renseignements temporaire cette année. Ils ont été plus de deux mille, en majorité étrangers, à faire halte dans ce point d'accueil l'an passé.

Ce supplément a été réalisé avec la collaboration de nos correspondants : Martine Bouley-Meric (Bobigny), Ginette de Matha (Bordeaux) et Vincent Rousseau (Auxerre).

L'avenir de la région Ile-de-France

Des projets immobiliers hors les murs

Les grands promoteurs s'arrêtent à l'autoroute A 86, mais l'influence parisienne déborde les frontières administratives

LES grands noms de l'immobilier n'aiment guère la géographie. Le Bassin parisien ? Pour eux, il n'existe pas : une *terra incognita*, un « ventre mou ». Entre Paris et les pôles lointains du Nord (Lille), de l'Ouest (Rennes, Nantes), de l'Est (Strasbourg, Nancy, Metz) et du Sud-Est (Lyon, littoral méditerranéen), leur vision de l'Ile-de-France est elle-même bien réduite, s'arrêtant pour beaucoup aux bordures de l'autoroute A 86, c'est-à-dire aux limites de la zone dense.

Certes, sur le long terme, la tendance joue en faveur d'un accroissement du marché. Les programmes de maisons en village, par exemple, s'éloignent de plus en plus dans les profondeurs de la Seine-et-Marne ou du Val-d'Oise, tandis que les locaux d'activité et entrepôts poussent aux marges de la région. Pour preuve, le réseau de l'UCB, une banque spécialisée dans les crédits immobiliers aux particuliers et aux entreprises, s'est récemment implanté à Meaux.



Augmentation des prix

Mais la crise brouille un peu les cartes. Confrontés à des baisses du chiffre d'affaires, les promoteurs et commerciaux recentrent leur activité sur des valeurs sûres, donc centrales. La conjoncture les incite toutefois aussi à aller au-devant du client, donc à répartir leurs agences aux portes de la capitale. Ou encore, pour les promoteurs, à s'engager dans des programmes d'habitations en périphérie peu chers, pour parer à la désolvabilisation de la clientèle.

Peu séduisantes aux yeux des grands promoteurs, les campagnes de l'Ile-de-France n'en vivent pas moins dans l'orbite de Paris. Une logique qui a fait tache d'huile et qui a affecté plusieurs départements limitrophes au cours des dernières années, notamment en matière d'habitat. Première tendance : les prix croissants refoulent vers la périphérie des populations modestes en quête du pavillon de leurs rêves. Dans le sud de l'Oise, à 25 kilomètres de Paris, le mouvement existe depuis toujours. *« Mais la pression est devenue telle qu'on se demande comment on pourra l'endiguer »*, s'inquiète Claude Maillard, directeur de l'Agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL). En bordure de la nationale 1, le canton de Noailles a ainsi gagné 24 % d'habitants entre 1982 et 1990.

Les destinations et les prix varient. Situés entre 500 francs et 900 francs le mètre carré de terrain en limite de l'Ile-de-France (Chambly, Méru, Creil), les prix déclinent jusqu'à 200 francs à mesure que l'on s'éloigne vers le Vexin, à l'ouest, ou vers Beauvais, au nord, cette dernière ville connaissant récemment une certaine surenchère à 350-400 francs le mètre carré. Le chantier de l'A 16 peut-être... *« Ces accédants s'endettent lourdement et arrivent avec des raisonnements de Parisiens »*, poursuit Claude Maillard. Ils croient ainsi trouver sur place transports et équipements.

Poussée pavillonnaire

Même situation en Eure-et-Loir, le long des lignes SNCF Paris-Chartres et Paris-Normandie, ou encore dans le nord du Loiret. Agent immobilier et responsable départemental de la Fédération nationale des agents immobiliers (FNAIM), Ghislain Lebreton regrette cette poussée pavillonnaire : il eût mieux valu faire le pari de la restauration de l'ancien.

Pour lui, les coupables sont tout désignés. Ce sont les constructeurs de maisons individuelles, qui jouent sur la naïveté des gens. *« Le vendeur est allé les chercher chez eux, avec sa belle limousine, pour les amener aux Florélites, un village-expo à 80 kilomètres de Paris où ils pourront choisir leur pavillon »*, raconte ce dernier. Les soucis ne viennent qu'après. Les élus commenceraient toutefois à réagir un peu, préemptant les terrains lorsque les clients ne semblent pas suffisamment solides.

Dans cette même catégorie des « refoulés » d'Ile-de-France, mentionnons le cas des maisons de retraite. Dans la région de Sens (Yonne), par exemple, une dizaine d'opérations ont fleuri dans les cinq dernières années : des résidences médicalisées avec vingt-cinq à trente petits appartements à vendre. *« Tout s'est vendu à des Parisiens, des investisseurs qui louent ensuite à des vieilles personnes*, explique Eric Sardi, professionnel local et président départemental de la FNAIM. *Ça marche moins bien maintenant. De toute façon, la direction de l'action sanitaire et sociale refuse dorénavant les dossiers. »*

La qualité de vie d'abord

Mais tous les nouveaux habitants des départements limitrophes d'Ile-de-France ne sont pas des exclus, loin de là. A côté de cette poussée du pavillon modeste, typique des années 80, est en effet apparue une clientèle plus argentée, à la recherche d'un habitat valorisant et d'une réelle qualité de vie. Camille Brette, agent immobilier à Chartres et président départemental de la FNAIM, *témoigne ainsi* d'un intérêt récent des Parisiens pour de belles maisons en ville, un manoir ou un hôtel particulier à 1,5 million de francs.

Si Chartres offre ses charmes médiévaux, le nord du Loiret est plutôt réputé pour ses belles demeures et ses fermes gâtinaises. Dans l'Oise, les localités prisées sont Chantilly ou Senlis, traditionnellement protégées, ou encore les vieux villages classés.

« Voici quatre, cinq ans, on ne voyait pas de Parisiens à Chartres, explique Camille Brette. *Maintenant, on en voit beaucoup. Le mouvement s'amplifie très lentement; il est significatif que Chartres rentre un peu dans la mouvance parisienne. »*

Quant au marché de la résidence secondaire, il a toujours été actif dans certains secteurs voisins de l'Ile-de-France (vallée de l'Yonne, Vexin français, Perche...). Une évolution s'est amorcée : la distinction entre l'habitat principal et la maison secondaire devient de plus en plus floue. Les propriétaires de maisons de campagne les utilisent comme maisons de famille et y viennent au maximum, ne conservant qu'un pied-à-terre à Paris. Une formule qui reste à baptiser.

HÉLÈNE GIRAUD

Deux millions de ménages pourraient prétendre à un logement en HLM

EN Ile-de-France, une résidence principale sur cinq est une HLM, soit une proportion comparable à celle des grandes agglomérations de 100 000 à 2 millions d'habitants. Le parc, situé pour l'essentiel en petite couronne, est confortable : surfaces (68 mètres carrés) moyennes plus spacieuses que dans l'ensemble de la région (59 mètres carrés), occupées par des familles nombreuses (2,8 personnes contre 2,4 dans le locatif privé libre); 30 % des ménages occupant des HLM comptent 4 personnes ou plus.

Qui peut prétendre à un logement HLM en Ile-de-France? Il y a quelques mois, l'IAURIF (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France) s'est posé la question de savoir quel était le *nombre de ménages qui satisfaisaient*, dans l'idéal, aux conditions mises à l'entrée dans le parc locatif social (1).

L'équation est simple : on dénombre 867 900 HLM pour *1 934 000 ménages* (47 % des Franciliens) ayant des revenus imposables inférieurs aux plafonds en vigueur pour espérer y entrer. A titre de comparaison, 62 % des ménages provinciaux sont dans ce cas (*ils gagnent en moyenne moins* bien leur vie que les Franciliens et sont soumis à des plafonds de ressources plus bas).

Il y a dix ans, il y avait beaucoup plus de ménages qui pouvaient prétendre à une *HLM* (72 % des Franciliens et 84 % en province), mais les pouvoirs publics ont limité les réévaluations des plafonds : ceux-ci n'ont progressé que de 42 % entre 1980 et 1990 alors que les revenus doublaient.

La proportion d'ayants droit croît avec la taille des ménages : 70 % des familles de 5 personnes et plus. Mais, ils sont également nombreux (58 %) dans les ménages d'une seule personnes : jeunes actifs et personnes âgées. En outre, 77 % des ménages franciliens dont la personne de référence est étrangère ont des ressources inférieures aux plafonds (43 % pour ceux de nationalité française).

Finalement, 35 % des ménages *franciliens dont les revenus* sont en dessous des limites instituées sont logés en HLM. Ils y occupent les deux tiers du parc. Mais la proportion d'habitants de HLM dont le revenu dépasse les plafonds est plus *importante* en Ile-de-France *(31 %)* qu'en province (18 %). Signe de la thrombose mille fois dénoncée du système : 37 % des Franciliens occupent leur HLM depuis plus de dix ans, alors que 26 % seulement des *provinciaux* sont dans ce cas. Bien évidemment, c'est parmi eux que se recrutent les occupants dépassant les plafonds (37 %). Le phénomène n'est pas nouveau : en 1975, 34 % des locataires HLM de l'*agglomération* parisienne avaient des revenus supérieurs aux maximums fixés (18 % en province).

Plus pénalisés que les provinciaux

Résultat : 38 % des ménages qui pourraient prétendre à une HLM mais n'y arrivent pas doivent trouver une solution dans le parc locatif privé. Ils sont alors infiniment plus pénalisés que les provinciaux. D'où des difficultés pour certains ménages qui, bien qu'ayant des revenus supérieurs aux plafonds, ont des ressources insuffisantes pour louer dans le secteur libre. Logés, ils sont donc condamnés à rester dans leur habitation qu'elle leur convienne ou non. D'autant que l'offre locative privée ne cesse de se réduire. Sachant les difficultés de l'accession à la propriété (envolée des prix, crédit rare et cher), on ne peut donc que s'inquiéter des risques induits par ces données dans la région parisienne.

FRANÇOISE VAYSSE

(1) Il ne s'agit pas dans l'étude de l'IAURIF d'étudier les conditions d'attribution de ces logements et encore moins d'en dénoncer d'éventuels abus.

L'Oise dans le sillage de Roissy

HORS d'Ile-de-France et en matière d'immobilier d'entreprise, il est un seul secteur qui se développe dans la continuité de l'agglomération parisienne, c'est le sud du département de l'Oise qui, partant des pôles de Cergy-Pontoise et de Roissy, s'étend jusqu'à Creil et Compiègne. Certes, ici comme ailleurs, la conjoncture a mis toutes les opérations en sourdine. *Mais il y a là un marché* potentiel. *« Depuis deux ou trois ans, la vallée de l'Oise est partie. C'est un axe économique, presque indépendant de Paris »*, témoigne Jean-Pierre Grandezzi, *directeur associé du cabinet* immobilier Jean Thouard, et sans doute l'unique spécialiste de la Picardie.

Entre Creil et Compiègne, les rôles sont bien départagés. Creil l'industrieuse offre aussi bien un patrimoine ancien reconverti par des investisseurs particuliers en locaux à louer (150 francs par mètre carré par an pour des ateliers, 300 francs à 400 francs par mètre carré par an pour du bureau) qu'un parc d'activités récent (350 francs par mètre carré par an). Le marché locatif est réduit mais il existe bel et bien.

Compiègne en revanche doit sa réputation, plus récente, au dynamisme de son université technologique et des activités qui s'y rattachent, sociétés *high tech* ou entreprises décentralisées de Paris. Les disponibilités, dans le neuf uniquement, sont plus chères : un programme de bureaux de la SAE affiche actuellement entre 650 francs et 800 francs par mètre carré par an, des niveaux honorables, environ 30 % *moins cher que Roissy à la location*... mais certainement plus rentables pour leurs acquéreurs.

Autres opérations phares : la grande zone d'activités de Paris-Oise, située sur un échangeur de l'autoroute A 1, le lancement d'un parc club de la Banque Pallas à Senlis et bientôt une autre zone d'activités importante à Méru, sur la future A 16. Combien d'années faudra-t-il pour les remplir?

H. G.

Tous verts

L'environnement sera au centre des débats du conseil élu au mois de mars

LES Franciliens sont de plus en plus nombreux à dire qu'ils en ont assez. Assez du bruit d'abord, assez du béton, assez des décharges, assez des fumées et de la pollution, assez des heures perdues dans leurs voitures et dans des transports en commun de plus en plus inconfortables. Les mouvements écologistes l'ont bien compris. Avec pour tout viatique des slogans aussi simples que *« Halte au délire routier! Assez roulé, on réfléchit! Agissons comme une espèce responsable pour gérer l'économie! »* (Les Verts); *« Développons les transports en commun! Pour une politique industrielle non polluante! Vive la démocratie de participation! »* (Génération Ecologie), ils ont recueilli plus de 18 % des voix aux dernières élections régionales.

Ce qui rend, depuis mars dernier, le conseil régional d'Ile-de-France difficilement gouvernable sans l'accord, du moins tacite, des trente-huit élus écologistes (la deuxième force politique en importance dans une assemblée de 209 conseillers). M. Michel Giraud, le président (RPR) de l'exécutif, se dit donc prêt à établir avec eux un *« contrat de majorité »*. Il présentait dès le 2 juin, devant l'assemblée régionale, une communication intitulée *« Vers un « plan écologie » pour l'Ile-de-France »* dont l'intérêt *« politique »* n'a pas échappé aux élus de l'intergroupe Les Verts-Génération Ecologie. M. Dominique Simonnet, président du groupe Génération Ecologie, devait d'ailleurs répondre à M. Giraud combien son mouvement appréciait que *« le premier dossier soumis [au conseil régional] porte sur ce qui fait notre identité. »*

Dans ce document, M. Giraud présente d'abord le bilan de la mandature précédente. 2 milliards de francs ont été consacrés à l'environnement *stricto sensu*, sans compter la part des contrats régionaux et ruraux qui participent à l'amélioration du cadre de vie, et l'insertion dans l'environnement des grandes infrastructures routières et ferroviaires. Ce bilan fait également état de l'action menée par l'Agence régionale des espaces verts, et du soutien financier aux collectivités locales pour la sauvegarde du patrimoine et des paysages urbains et ruraux. Le programme « Marne pollution zéro » lancé en 1990 illustre la politique régionale en faveur de la dépollution des eaux. M. Giraud souligne également dans son rapport l'importance des subventions aux programmes de traitement des déchets et de lutte contre le bruit et la pollution atmosphérique. Enfin, le conseil régional rappelle ses investissements dans les bases de loisirs et les parcs naturels.

« Plan vert » et « plan bleu »

Le président du conseil régional reconnaît cependant que beaucoup reste à faire. La dépollution complète des rivières n'en est encore qu'à ses débuts, et les inondations catastrophiques qui ont frappé le nord de l'Ile-de-France, au début du mois de juin, ont souligné la nécessité d'une politique globale de l'eau. Le quart nord-est de la région parisienne manque d'espaces verts. Après la fermeture progressive des décharges, beaucoup de communes refusent les usines de traitement des déchets, jugées trop polluantes. Le problème du bruit reste entier : une commune comme Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne) est à cet égard une véritable ville sinistrée avec l'accumulation des nuisances de la route, des voies ferrées et des avions. Les autoroutes et les voies de dégagement sont souvent saturées dès leur ouverture. Le « mitage » de la grande couronne se poursuit et s'accompagne d'un déficit en services publics et en équipements collectifs. Un véritable maillage de l'Ile-de-France en transports collectifs – toujours à faire – éviterait pourtant l'usage exclusif de la voiture individuelle.

Prêt à donner des gages de bonne volonté aux écologistes, M. Giraud propose donc ce qu'il appelle une *« vision globale de l'action de la région, fondée sur une attitude de coopération avec la nature. »* Son *« plan écologie pour l'Ile-de-France »* se décline en sept volets. La mesure la plus spectaculaire du « plan vert » est la plantation de quarante millions d'arbres en vingt-cinq ans. Le « plan bleu » se donne pour objectif de dépolluer, en moins de dix ans, toutes les rivières d'Ile-de-France, mais aussi de mettre en place une gestion globale des eaux, notamment en ce qui concerne la prévention des inondations. Les autres volets du plan s'attaqueront aux déchets, à la pollution de l'air et au bruit, ainsi qu'à l'aménagement paysager des sites. Il prévoit également des actions pour un *« renouveau des transports collectifs »* grâce aux liaisons entre six lignes de RER et au projet Météor en petite couronne. Le réseau ORBITALE devrait permettre des liaisons entre banlieues. Le plan de M. Giraud se projette également dans un avenir plus lointain avec LUTECE et MIRE, réseaux ferrés desservant les villes nouvelles et l'ensemble du Bassin parisien. Un obstacle de taille : le déficit d'exploitation de ces nouvelles infrastructures atteindrait 20 milliards de francs par an, soit deux fois ce que versent aujourd'hui l'Etat, les collectivités locales et les entreprises.

« Arrêtons le délire automobile »

Autant de généreuses intentions, saluées comme telles par les élus écologistes. Ils se disent prêts à voter ponctuellement les budgets nécessaires à leur application. Mais un des derniers chapitres du plan Giraud, maladroitement titré « réconcilier l'automobile et la ville » les fait bondir. *« M. Giraud laisse entendre que des mesures ponctuelles suffisent à améliorer la qualité de vie en Ile-de-France, mais la solution aux problèmes de qualité de vie que rencontrent chaque jour les Franciliens passe avant tout par une remise en question globale de la politique suivie ces dernières années, et en particulier de la place laissée à l'automobile »*, explique M. Philippe Le Pont, président du groupe Les Verts au conseil régional. *« Ces dix dernières années, les investissements sont allés pour les deux tiers à la route, pour un tiers seulement aux transports collectifs. Il faut rapidement inverser la tendance. Arrêtons le délire automobile. »*

Génération Ecologie demande par exemple à M. Giraud (RPR) s'il est prêt à intervenir auprès du maire de Paris (RPR), pour que celui-ci revienne sur ce que M. Simonnet appelle la *« politique absurde des axes rouges »*. *« Il faut suivre l'exemple du centre piétonnier de Strasbourg »*, ajoute M. Le Pont. Les écologistes refusent également qu'on impose aux riverains de l'Ouest parisien le bouclage de l'A-86. Les Verts, eux, accepteraient cependant la concession à des sociétés privées de nouvelles voies urbaines à condition que celles-ci soient essentiellement construites en souterrains.

Les écologistes remettent surtout en cause le choix, partagé par les pouvoirs publics et la majorité du conseil régional, du développement de l'Ile-de-France. Qu'il soit *« maîtrisé »* comme l'indiquera le prochain schéma directeur *(lire ci-contre)*, ou *« durable »* comme le souhaite M. Giraud, tout développement risque, selon eux, d'entraîner une aggravation des nuisances : *« Il faut mettre la priorité sur la déconcentration des activités en dehors de l'Ile-de-France. Il faut inciter les habitants et les entreprises à se décentraliser »*, explique M. Le Pont. *« Abandonnons cette idée de pôles d'excellence et diffusons les activités sur l'ensemble de la région. Gardons la zone de Roissy, mais favorisons le développement de la région d'Amiens, comme celui des villes autour de Paris »*, ajoute M. Simonnet.

Un programme auquel M. Giraud ne semble pas prêt à souscrire : *« Qui paiera les infrastructures, les équipements, l'amélioration des transports en commun si l'Ile-de-France n'est plus compétitive pour accueillir les grandes entreprises européennes? Toute diffusion des emplois et de l'habitat n'est-elle pas contradictoire avec la réduction de l'emprise de la voiture individuelle? Comment peut-on imaginer un maillage raisonnable de l'Ile-de-France en transports collectifs si on empêche la constitution de grands pôles de développement? »* Faute de consensus sur l'avenir de la région, il reste à l'exécutif régional et aux écologistes à se mettre au moins d'accord sur une proposition concrète de Génération Ecologie : relancer la commission consultative d'environnement. Ce devrait être facile puisqu'elle avait été créée par un certain Michel Giraud, avant que celui-ci ne démissionne de la présidence de la région Ile-de-France en 1988.

CHRISTOPHE DE CHENAY

هكذا من الأصل

SOCIÉTÉ

MÉDECINE

S'opposant à une directive européenne

Les donneurs français vont lancer une pétition contre la commercialisation du sang

M. Jean-Marie Habouzit, président de la Fédération française des donneurs de sang bénévoles, a annoncé, vendredi 12 juin, au congrès de la Société nationale de transfusion sanguine à Toulouse, le lancement d'une pétition nationale réclamant la modification d'une directive européenne datée de 1989. Cette directive assimile notamment les produits dérivés du sang à des médicaments et autorise leur commercialisation dans l'ensemble de la CEE. Lors de ce congrès, M. Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, a, pour sa part, assuré que l'Agence française du sang sera en place dès la fin du mois de juin.

TOULOUSE

de nos envoyés spéciaux

Quelques jours avant la comparution devant la dix-septième chambre du tribunal correctionnel de Paris de quatre anciens responsables de la transfusion sanguine et de la santé publique inculpés dans le cadre de la contamination des hémophiles français par le virus du sida, le seizième congrès de la Société française de transfusion sanguine ne pouvait, contrairement aux précédents, se borner à des exposés techniques et scientifiques. Au-delà du trouble manifesté par la plupart des transfuseurs présents, du *mea culpa* prononcé par quelques responsables et des accusations proférées contre des membres du gouvernement Fabius de 1985, cette importante réunion fut l'occasion pour M. Kouchner d'exposer, pour la première fois, devant les professionnels de la transfusion sanguine la réforme de leur cadre d'activité (*le Monde* du 28 mai).

Cette réunion a également permis d'aborder un problème méconnu du grand public mais qui, avec la proximité de l'échéance européenne de 1993, pourrait rapidement prendre une dimension polémique. Il trouve son origine dans l'adoption, le 14 juin 1989, par les douze pays de la CEE, d'une directive (89/381) qui qualifie le sang et le plasma humain de *« matières premières »* et leurs dérivés de *« médicaments »*. Cette formulation impose aux firmes fractionnant le plasma humain afin de fabriquer des substances thérapeutiques (albumine, immunoglobulines, facteurs de coagulation etc.) de respecter les procédures pharmaceutiques préalables aux autorisations de mise sur le marché. Si ce dernier point peut être interprété de manière positive en matière de sécurité transfusionnelle, il ne saurait masquer les dangers d'une dérive qui introduirait le sang et ses dérivés dans les circuits commerciaux de l'industrie pharmaceutique du marché.

Une grande confusion

La formulation de cette directive – qui avait, en 1989, été adoptée sans la moindre opposition des milieux transfusionnels – donne aujourd'hui lieu à différentes lectures. Selon Me Pierre Lévêque, avocat à Paris et spécialiste des questions de transfusion sanguine, *« ce texte proclame à la fois que les produits dérivés du sang seront considérés comme des médicaments à compter du 1er janvier 1993 et, dans le même temps, il se réfère aux principes éthiques définis par le Conseil de l'Europe en 1986. Il s'ensuit une grande confusion ; et une grande liberté accordée aux Etats membres dans l'interprétation de ce texte. La seule solution serait ici d'adopter, à propos des produits dérivés du sang, un règlement de manière à assurer une uniformisation de leur définition à l'échelon communautaire. Un règlement est en effet plus contraignant qu'une directive ne laissant aucune marge de manœuvre aux Etats membres dans la mesure où il se substitue de fait aux dispositions nationales existantes »*.

Les responsables de la Fédération française des donneurs de sang, qui groupe environ huit cent mille personnes (sur deux millions de donneurs annuels) ont décidé de lancer *« une pétition nationale pour soutenir la position de la France concernant la directive européenne de 1989 »*. Selon M. Jean-Marie Habouzit, président de cette fédération, *« cette directive, dans sa rédaction actuelle, ne manquera pas, dans notre pays, de déclencher une forte opposition dans l'opinion publique. M. Kouchner a publiquement déclaré, lors de notre récent congrès organisé à Epinal, qu'il allait en demander une réécriture de manière à faire figurer, aux côtés des principes de sécurité et de qualité des substances dérivées du sang, les principes éthiques. Nous soutenons une telle démarche »*. Evoquant la prochaine pétition, il estime *« réunir très rapidement entre un million et deux millions de signatures »*, et si rien n'était fait pour interdire la commercialisation en France des produits dérivés du sang obtenus à partir de donneurs rémunérés, les donneurs de sa fédération, *« s'opposeront à la mise en œuvre de cette directive »* selon des modalités non définies.

L'enjeu de la réforme

« Personne depuis 1965 n'a contesté le fait que les produits dérivés du sang devaient être considérés comme des médicaments, a soutenu à Toulouse un représentant de la CEE. *On comprendrait mal que l'on puisse s'opposer à un texte qui garantit la nécessité et la qualité des produits à usage thérapeutique. Mais, en toute hypothèse, un Etat membre doit transposer juridiquement une directive comme celle de 1989. S'il ne le fait pas, il s'expose à des poursuites devant la Cour de justice de Luxembourg. »*

Certains spécialistes de la transfusion expliquent clairement les difficultés que créera dans les prochains mois l'application en France de la directive. *« Il faut savoir par exemple que, à qualité égale, l'albumine est à 8 francs le gramme sur le marché mondial et à 18 francs le gramme actuellement en France*, explique le docteur Bernard Genetet. *Il est clair que, dès l'an prochain, les responsables des établissements hospitaliers publics ou privés qui auront le choix entre les deux types de produits seront amenés à choisir les moins chers. Or, ces derniers proviennent le plus souvent, comme en Allemagne, de pays où les donneurs sont rémunérés, voire* – via *le marché international du plasma – de pays comme le Brésil où l'on « saigne » véritablement les donneurs. C'est pourquoi il importe que la directive ne se limite pas à encourager le don de sang bénévole et gratuit mais qu'elle le recommande »*.

L'enjeu de la réforme du système transfusionnel apparaît aujourd'hui beaucoup plus clairement. Il s'agit en effet, tout en conservant l'éthique traditionnelle du don, de dépasser la seule autosuffisance nationale pour obtenir des produits de qualité et de coût équivalents à ceux du marché international. Seul cet objectif atteint permettra de bloquer l'entrée sur le marché français de substances thérapeutiques qui proviennent de systèmes où, à la différence de ce que soutient le projet de loi gouvernemental de bioéthique, le corps humain n'est nullement maintenu hors du commerce, réalisant ainsi, comme l'explique le professeur Georges David, ancien membre du Comité national d'éthique, *« une nouvelle forme d'esclavage »*.

JEAN-YVES NAU et FRANCK NOUCHI

FAITS DIVERS

La disparition de deux enfants à Mantes-la-Jolie

« Ça pourrait être mon frère »

De démons de HLM, ils ne se sont pas subitement transformés en anges de banlieue, mais *leur élan du cœur mérite d'être* connu : une trentaine de jeunes du Val-Fourré, immense ZUP (25 000 habitants) de Mantes-la-Jolie (Yvelines), participent aux recherches déclenchées depuis mercredi pour tenter de retrouver deux enfants maliens, *disparus dans cette périphérie* de la ville. Omar N'Diaye, garçonnet de trois ans et demi, et Diariyatou Kamara, fillette de deux ans, ont été vus pour la dernière fois, *selon les témoignages* les plus sérieux, le 10 juin vers 19 heures, traversant main dans la main la RN 13, à quelques centaines de mètres de leur domicile.

Ces jeunes, qui savent être « durs » à l'occasion, ont offert spontanément leur aide aux autorités : quand on connaît l'animosité qui peut régner ici *entre les bandes d'adolescents* et les policiers, la démarche n'était pas évidente. Mais, comme le dit Sekou, douze ans, *« Omar et Dia, ça pourrait être mon frère ou ma sœur »*.

Même si certains avaient l'impression, comme l'avouait un *autre gamin, d'être sur « la piste de Xapatan »* (jeu télévisé), il y avait quelque chose d'à la fois incongru et réconfortant à voir côte à côte ce jeune loubard et *le policier qui l'avait interpellé* deux jours plus tôt pour tentative de vol. Des policiers, en même temps surpris et satisfaits par ce *« civisme »*, selon le *mot* de M. Claude Baland, sous-préfet de Mantes-la-Jolie. *« Et puis,* confie un inspecteur en civil, *ces jeunes nous épaulent aussi, dans la mesure où ils nous servent de caution pour pénétrer dans les immeubles et interroger les gens »*. Sans résultat, toutefois, jusqu'à présent.

« Aucun indice et toutes les hypothèses », reconnaissaient, vendredi soir, M. Baland et M. Ange *Mancini, chef de la* police judiciaire de Versailles, chargé de l'enquête. Des moyens exceptionnels ont été pourtant mis en œuvre pour tenter de retrouver les deux bambins : un peu plus de deux cents hommes ratissent, depuis mercredi, *un quadrilatère de* 16 kilomètres carrés, comprenant notamment les tours du Val-Fourré (caves, cages d'escalier, parkings en sous-sol, etc.), le bois de la Butte verte, où jouent la plupart des enfants, la zone des carrières, très accidentée, le bassin d'aviron et l'étang de la Sablière.

Toutes les catégories de sauveteurs *sont représentées* (pompiers, gendarmes, policiers, CRS, militaires, Croix-Rouge, etc.) et cette mobilisation ne paraît pas être le fruit d'un hasard, *mais plutôt une* façon de dire à la population, en grande majorité immigrée, du Val-Fourré : *« Nous sommes là* aussi *lorsque vous vivez un drame »*. Une opération à la fois matérielle et psychologique, illustrant les nouveaux rapports population-autorités, voulus notamment par M. Paul Picard, maire *socialiste de Mantes-la-Jolie*.

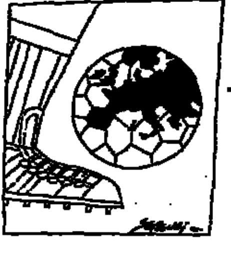
Reste l'inquiétude, grandissante *au fil des heures*, concernant deux enfants en bas âge. Reste l'inconscience de tous ces *parents* qui laissent des myriades d'enfants sans surveillance *dans le bois de la Butte* verte et à proximité des plans d'eau et des routes. Si l'on sait que les deux bambins ont traversé, mercredi vers 19 heures, la RN 13, *c'est parce que* l'automobiliste qui a témoigné a failli les écraser...

MICHEL CASTAING

PARIS

□ **Le nombre des sans-logis de Vincennes a doublé.** – Le ministre délégué au logement, Mme Marie-Noëlle Lienemann, a dénoncé, vendredi 12 juin, la *« mauvaise volonté »* de la Ville de Paris en matière de logements sociaux, à propos de l'affaire des familles africaines qui campent depuis le 21 mai sur l'esplanade du château de Vincennes. En réponse, M. Jean Tiberi, premier adjoint au maire de Paris, s'est dit *« stupéfié »* d'une telle déclaration, ajoutant qu'*« un relogement serait parfaitement injuste et immoral à l'égard des milliers de demandeurs de logement »*, un responsable de Médecins du Monde a annoncé qu'actuellement 271 familles – contre 150 au départ, – dont 1 087 enfants, vivaient dans des conditions déplorables, sans accès à l'eau et sans sanitaires, d'autant que, désormais, la plupart des cafés environnants leur interdisent l'entrée.

SPORTS



Le championnat d'Europe des nations

GROUPE 2 : Pays-Bas-Ecosse 1-0

McCoist ou l'impuissance écossaise

Les Pays-Bas ont battu l'Ecosse 1 à 0, dans le groupe 2 du championnat d'Europe, vendredi 12 juin à Göteborg. L'unique but de la rencontre a été inscrit par *Dennis Bergkamp*.

GÖTEBORG

de notre envoyé spécial

Cinq fois, au moins, Allister McCoist a levé les bras au ciel. Il était là, seul devant le but. Il attendait la passe, la remise, le centre. N'importe quoi qui puisse lui permettre de toucher un ballon et de tenter de l'expédier au fond des filets. Rien ne vint. Ally, c'est son diminutif, eut beau leur décocher ses regards les plus noirs, ses coéquipiers n'en firent qu'à leur guise. Ils continuèrent à courir sans lever la tête, à se cogner à la défense néerlandaise, ou à taper comme des mules dans le ballon. Ils le condamnaient à se transformer en autiste des surfaces de réparation.

Jusqu'à la vexation suprême : en milieu de deuxième mi-temps, Andy Roxburgh, le sélectionneur écossais, sortit son attaquant. *« J'avais besoin de jambes fraîches »*, expliqua-t-il sans prendre de gants. Les supporters écossais, qui pourtant perdent rarement une occasion de se montrer chaleureux, ne furent pas plus courtois. A peine saluèrent-ils leur joueur vedette. Et pour cause : ils ne l'avaient pas vu jouer. C'est donc du banc de touche qu'Ally McCoist, quelques instants plus tard, vit Dennis Bergkamp saisir la chance que ses équipiers ne lui avaient pas offerte, inscrire le but qu'il n'avait su marquer.

L'attaquant pouvait se prendre la tête dans les mains. Des buts comme celui-là, il en a inscrit près de trois cents dans le championnat écossais. A l'issue de cette saison, où il a marqué trente-neuf fois pour les Glasgow Rangers, il sera intronisé nouveau Soulier d'or, meilleur buteur d'un championnat européen. Et si l'équipe d'Ecosse dispute en Suède son premier championnat d'Europe, c'est en grande partie à ses capacités de déverrouilleur de défenses qu'elle le doit.

Plaisir solitaire

Mais voilà, Ally McCoist n'a d'écossais que le maillot, le nom, la bonne bouille façonnée par le vent des Highlands et le gabarit de fox terrier. Son jeu semble venu d'une autre partie du monde, celle dont les Britanniques se méfient le plus : le Continent. Quand ses camarades tapent dans le ballon pour mieux courir après sans se poser de questions, lui se délecte de passes courtes, de une-deux bien huilés. A côté de ses équipiers qui bousculent et passent en force, McCoist se régale de frôler l'adversaire en dribbles ouvragés. Autant dire que dans le championnat anglais, où il a joué une année, puis dans sa contrée natale, son plaisir fut souvent solitaire.

Il lui a surtout valu une solide méfiance de la part de ses entraîneurs. Avant de s'imposer, à vingt-neuf ans, comme la vedette de son club et de la sélection, il a dû faire et refaire ses preuves. Il a dû supporter de se voir supplanter par des avants-centres au talent moindre, mais plus orthodoxe. Et la confiance qu'il a fini par gagner lui est toujours mesurée chichement. Vendredi soir, en refusant de répondre à ses suppliques de une-deux, en le laissant se débrouiller avec ses rares ballons, les joueurs écossais ont semblé inconsciemment lui faire payer une nouvelle fois sa différence. Ils ne se rendaient pas compte qu'ils se condamnaient eux-mêmes à l'impuissance. Car en assurant leur dernière passe, en s'appliquant un peu devant le but adverse, ils auraient pu faire mieux qu'inquiéter les stars des Pays-Bas, visiblement encore en rodage.

Ils auraient surtout évité ainsi de confirmer leur réputation. Les Ecossais passent pour une équipe qui arrive très bien à réussir le plus dur, pour mieux gâcher le plus facile. Ils jouent les terreurs pendant les éliminatoires des grandes compétitions, puis se transforment en agneaux voués au sacrifice pendant les phases finales. Et ils posent eux-mêmes, avec une belle constance, la tête sur l'autel. Depuis 1978, ils n'ont pas raté une seule Coupe du monde, mais ils n'ont pas réussi à en franchir le moindre premier tour. Dans le stade de Göteborg, ils ne sont pas parvenus à briser cette malédiction. Ils ont seulement fourni à l'Euro un résultat dont on finissait par désespérer : la victoire d'un favori.

JÉROME FENOGLIO

GROUPE 2 : Allemagne-CEI, 1-1

La CEI s'enhardit

La CEI et l'Allemagne ont fait match nul (1-1), vendredi 12 juin à Norrkopping. Les joueurs du sélectionneur ukrainien, Anatoli Byshovets, ont failli créer une grosse surprise, l'équipe allemande n'égalisant qu'à la dernière minute de jeu.

NORRKOPING

de notre envoyé spécial

Ils étaient déjà là avec leurs minibus et leurs camping-cars en tout début d'après-midi. Les supporters allemands, parmi lesquels un jeune couple qui faisait la sieste dans une Trabant, s'étaient installés aux abords du petit stade d'Idrottsparken (19 000 places). A l'heure du coup d'envoi, ils remplissent les gradins situés à chaque bout du terrain, une poignée de supporters de la CEI se tenant dans une tribune latérale. Aux nombreux étendards agités par les Allemands répond un « ex-Soviétique » qui s'enhardit à sortir de sa veste, de temps à autre, un drapeau rouge, frappé de la faucille et du marteau, si petit qu'il en est ridicule.

Au fil des minutes, le supporter de la CEI redouble d'audace et brandit de plus en plus souvent son timbre-poste. C'est que « son » équipe joue bien le coup. Servi par un excellent milieu de terrain, le « onze » de Anatoly Byshovets est loin de se faire enfoncer par la machine allemande.

Pourtant, avant la campagne suédoise, l'entraîneur ukrainien n'avait cessé de relever les côtés négatifs : trop de joueurs évoluent à l'étranger, le stage de préparation n'a pas été assez long, l'aspect patriotique de la motivation n'existe plus, etc. Akhrik Tsveiba, défenseur central et capitaine du Dinamo de Kiev, disait pourtant de son côté à qui voulait l'entendre : *« au milieu, nous sommes les plus forts »*. C'est vrai que, vendredi soir, Alexei Mikhailichenko, qui fait les beaux jours des Glasgow Rangers, Igor Shalimov, qui a explosé à l'Inter de Milan, et Andreï Kanchelskis (Manchester United) ont été impressionnants.

Domination stérile

Ce que l'Abkhase de Géorgie avait oublié de dire, c'est que l'arrière-garde de la CEI était aussi d'un bon cru. Outre le capitaine du Dinamo de Kiev, il y a tout d'abord un gardien, Dimitri Kharine, qui, en effectuant des sorties judicieuses et autoritaires, est resté maître dans ses seize mètres face aux attaquants allemands. Ensuite, Oleg Kouznestsov, autre défenseur central, et Andrei Tchernishov, arrière latéral droit, ont montré une rigueur et une rugosité toutes germaniques. Sans compter, dans la ligne d'attaque, Igor Dobrovolski, celui qu'on appelle le *« magicien du Servette de Genève »*.

Face à cette surprenante équipe de la CEI, l'Allemagne peine. Guido Buchwald se distingue par ses interventions irrégulières et Rudi Völler, malgré toutes les *« ficelles »* de sa panoplie de vieux briscard, est pris de vitesse le plus souvent. Blessé au bras, il est remplacé par Andreas Möller à la mi-temps : l'équipe championne du monde présente alors un nouveau visage. Plus vive, plus alerte, elle fait le siège du but de Kharine. En vain. Jusqu'à ce qui est souvent arrivé à ses adversaires : l'Allemagne encaisse un but à la suite d'une faute de Reuter sur Dobrovolski dans la surface de réparation. Celui-ci transforme le pénalty indiscutable. Cette fois, ce sont une dizaine de drapeaux – des vrais – de l'ex-URSS qui surgissent dans les gradins.

Après vingt-cinq minutes d'une nouvelle domination stérile des Allemands, l'affaire semble entendue. Le temps réglementaire est terminé. On joue les arrêts de jeu. Les étendards allemands sont en berne. Les anciennes bannières soviétiques flottent plus que jamais. Une faute réelle mais anodine à la limite de la surface de réparation permet alors à Hassler de loger la balle dans la lucarne gauche de Kharine. Les choses reprennent leur cours normal : les drapeaux allemands tapissent la moitié du stade, ensevelissant ceux de la défunte Union soviétique.

MARCEL SCOTTO

CARNET DU Monde

Naissances

– Sandra, David
et
Baptiste MARCHAL

ont la joie d'annoncer la naissance de

Thomas,

le 9 juin 1992, à Paris.

8, rue Soleillet,
75020 Paris.

Décès

– *Son épouse et ses enfants* prient d'annoncer le décès de

René GUILLY,
conservateur en chef honoraire
des Musées de France,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 11 juin 1992, dans sa soixante et onzième année.

L'inhumation aura lieu le lundi 15 juin, à 15 heures, à Trucy-sur-Yonne (Yonne).

– Mme Yvonne Legrand,
son épouse,
M. et Mme Claude Legrand,
M. et Mme Claude Burgain,
M. et Mme Jean-Pierre Legrand,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petites-filles,
Ses neveux et nièces,
Toute la famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gabriel LEGRAND,
ancien combattant
et prisonnier de guerre 1939-1945,

survenu en son domicile à Lagny-sur-Marne, le vendredi 12 juin 1992, dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée, *le mardi 16 juin, à 9 h 45*, en l'église Notre-Dame-des-Ardents de *Lagny-sur-Marne*, sa paroisse, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, à l'ancien cimetière de *Montreuil-sous-Bois* (Seine-Saint-Denis), à 11 h 30.

On se réunira à l'église.

Un registre du souvenir tiendra lieu de condoléances.

Priez pour lui !

13, rue Saint-Sauveur,
77400 Lagny-sur-Marne.

Anniversaires

– *Il y a un an, le 14 juin 1991*, disparaissait mon fils

Marc TRAN,
externe
au CHU Henri-Mondor (Créteil).

Souvenons-nous.

Françoise Tran Minh,
28, avenue Franklin-Roosevelt,
94300 Vincennes.

– Château de Beauséjour,
73800 Cruet.

Le 15 juin 1987,

Thierry TRICAUD,
ancien élève de l'ENA,

nous quittait à l'âge de trente ans.

A son souvenir est associé celui de son père, décédé le 5 octobre 1978,

Martial TRICAUD,
médecin général de l'armée de l'air.

Une pensée est demandée à ceux qui les ont connus, estimés et aimés.

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Le Journal intime de Sally Mara : 19 h. Courteline... Guitry! : 20 h 30. L'amour est aveugle : 22 h 15.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). *La Fille sur la banquette arrière* : 20 h 45, dim. 15 h 30.
ARCANE (43-38-19-70). Le Poisson volant : 20 h 30, dim. 17 h.
ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). *Staël ou la Communauté des esprits* : 20 h 30, dim. 16 h.
ATALANTE (46-06-11-90). Le Venin du théâtre : 20 h 30, dim. 17 h.
ATELIER (46-06-49-24). Personne d'autre : 21 h.
BASTILLE (43-57-42-14). L'Inquisitoire : 21 h, dim. 17 h.
BATEAU-THÉATRE NAUTILUS (40-51-84-53). Martin Eden : 20 h 30. Gare aux lunes : 22 h 15, dim. 17 h.
BERRY (43-57-51-55). Paty, OK, Ytap, KO : 19 h 30.Dim. Les Champêtres de joie : 20h30.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Sans mentir : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). La Cerisaie : 20 h 30.Dim. Les Femmes au tombeau : 18h.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h 15.Dim. Festival d'expression artistique : 20h.
CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. La Seconde Surprise de l'amour : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. Dis, quel cinéma tu nous fais là? : 21 h, dim. 16 h 30.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Y a t-il un communiste dans la salle? : 21 h, dim. 15 h 30.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Jeu *de l'amour et du hasard : 20 h 30, dim.* 17 h 30.
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Les Solitaires intempestifs : 20 h 30.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Bernard Mabille : 21 h.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). *Pétaouchnok* : 21 h.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). *L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.*
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h et 21 h.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). La Comtesse d'Escarbagnas ; George Dandin : 14 h. Bal-masqué : *20 h 30.Dim. Caligula* : 14h.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Le Livre d'heures : 17 h. Les Larrons : 18 h 30, dim. *15 h. Le Roi Lear : 20 h 45, dim. 17 h.*
DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Souris blanche : 21 h 30, dim. 17 h.
DEUX ANES (46-06-10-26). Guy Montagné dans Histoires drôles : 21 h.
EDGAR (43-20-85-11). *Le Petit et le Grand* : 20 h 15. Les Babas cadres : 22 h.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h, dim. 15 h 30. La Mouette : 20 h.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). *Salle I.* Titre provisoire : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. Et si je? : 20 h 30, dim. 18 h.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Nina : 21 h, dim. 15 h.
GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). Tu es gentil, tu laisses Marie-Madeleine en dehors de tout ça : *20 h 15. Eric Thomas dans son nouveau* spectacle : 22 h.
GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (40-03-39-03). Les Pieds dans l'eau : 17 h et 20 h 30.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Un pour la route : 19 h. Victor ou les Enfants au pouvoir : 20 h 15. J'aurais tellement voulu être un fait divers : 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Elle et Moi... : 20 h 30.
HOPITAL ÉPHÉMÈRE (46-27-03-28). L'Indien cherche le Bronx : 21 h.
HOTEL DES MONNAIES (46-33-39-55). *Saint-Christophe Colomb? : 20 h 30, dim.* 15 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). C'était bien : *21 h, dim. 15 h.*
LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Gladys : 20 h 30.
LE BOURVIL (43-73-47-84). Ma Souriante Algérie : 20 h 30.
LE FUNAMBULE *THÉATRE-RESTAURANT* (42-23-88-83). Hortense a dit Je m'en fous : 21 h. Angèle : 22 h.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. L'Amérique, l'Amérique... : 20 h. La vie n'est pas un film de Doris Day : 21 h 30. Théâtre rouge. Bereshit : 18 h 15. Feu la mère de Madame! : 20 h. Artus de Penguern ou Comme une légère angoisse : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). N'écoutez pas, mesdames : 21 h, dim. 15 h 30.
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.
MARIE STUART (45-08-17-80). Snow White and the three Frenchmen (spect. en anglais) : 16 h. My Dinner with André (spect. en anglais) : 19 h 30. Savage Love : 21 h 15.
MARIGNY (42-56-04-41). *Le Misanthrope* : 21 h, dim. 15 h.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêve : 21 h, dim. 15 h.
MICHEL (42-65-35-02). Les Aviateurs : *21 h.*
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Cuisine et dépendances : 18 h 30 et 21 h.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Jumeaux : 18 h 30 et 21 h 30, dim. *20 h 30.*
ŒUVRE (48-74-42-52). Les Dimanches de M. Riley : 20 h 45.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). Grande salle. Jean-Marie *Bigard : 20 h 30.*
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans rancune : 15 h et 20 h 30.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Madame de la Carlière : 21 h, dim. *16 h. Salle II. Journal d'une petite fille : 21 h,* dim. 15 h.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Célimène et le Cardinal : 17 h 30 et 20 h 30.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Chantal Ladesou *fait la Potinière* : 21 h.
PRÉ-CATALAN (JARDIN SHAKESPEARE) (43-71-14-26). Mangeront-ils? : 15 h et 19 h 30, dim. 17 h 30.
PROCRÉART (42-06-59-91). Le borgne est *roi* : 21 h.
RANELAGH (42-88-64-44). Exercices de style : 20 h 30, dim. 17 h. La Troisième Ligne : 22 h, dim. 20 h 30.
RENAISSANCE (42-08-18-50). La Java des mémoires : 17 h et 21 h.Dim. Le Barbier de Séville : 20h30.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Ciberia : 21 h, dim. 17 h 30.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Enfin seuls! : 20 h 45, dim. 15 h.
SHOW-BUS (42-62-36-56).Dim. Show Bus : 14h30.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Amérique de Jean-Paul Martineau : 20 h 30.
THÉATRE 13 (45-88-62-22). Oh, les beaux jours! : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE DES ARÈNES *(42-62-46-22)*. Les Chevaux aux sabots de feu ou le Conquista : 21 h.
THÉATRE CLAVEL (43-71-93-73). Athenais entre en scène : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Prends garde à toi : 20 h 30. Christian Briand dans Tout est show-baise : 22 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Un Soir au bout du monde : 20 h 30.
THÉATRE DE LA LUNE NOIRE (43-38-70-29). Histoires de dire... : 20 h 45.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-*MAI* *(48-05-67-89). La Ronde : 21 h, dim.* 17 h. Belle de Mai. Au coeur, la brûlure : 19 h, dim. 15 h.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Le Premier : 20 h 30, dim. *18 h 30.*
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Ubu roi : 20 h 30, dim. 15 h. Salle Jean Vilar. La Nuit des rois : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Greek (A la grecque) : 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. Kvetch : 21 h, dim. 16 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON *(43-25-70-32). La vie est un songe* : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). Bufaplanètes : 18 h 30, dim. 18 h 21 h 30.
THÉATRE DE NESLE *(46-34-61-04)*. Veillée funèbre : 20 h 30.
THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). L'Heure du thé chez les Pendlebury : 20 h 30, dim. 17 h.
TOURTOUR *(48-87-82-48). L'Education* d'un prince : 19 h. Agnès de Dieu : 20 h 30.Dim. L'Indécise : 16h, 20h30.
TRÉTAUX DE L'ARSENAL (42-77-47-54). Le Professeur Froeppel : 20 h 30.
TRISTAN-BERNARD *(45-22-08-40)*. Patrick Timsit : 21 h.

RÉGION PARISIENNE

ASNIÈRES (GRAND THÉATRE) *(48-47-04-79)*.Dim. Danses et contes traditionnels du Sud de l'Inde : 15h.
AUBERGENVILLE (LA NACELLE) (30-95-37-76). Le Fils : 20 h 30.
BATEAU-THÉATRE A COURBEVOIE (QUAI MARÉCHAL-JOFFRE) (40-51-84-53). Esotérick Satie : 20 h 30.
CERGY-PONTOISE (THÉATRE DES ARTS) (30-30-33-33). Le Chant des Signes : 21 h.
CHOISY-LE-ROI (CENTRE CULTUREL JEAN ARP) (46-45-11-87). Drôle de logis : 15 h.
ENGHIEN (THÉATRE MUNICIPAL DU CASINO) (34-12-94-94). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30.
LES ULIS (CENTRE BORIS-VIAN) (69-07-65-53). Kabaret bouffons : 20 h 30.
MALAKOFF (THÉATRE 71) (46-55-43-45). La Double Inconstance : 20 h 30, dim. 17 h.
MONTREUIL (STUDIO-THÉATRE DU TEM) (48-58-92-09). Jeux de *massacre* : 21 h, dim. 16 h.
PLAISIR (ESPACE COLUCHE) (30-55-30-30).Dim. Le Bourgeois gentilhomme : 14h30.
PLAISIR (PARVIS DU CHATEAU) (30-55-30-30). Il ne faut jurer de rien : 22 h.
PLAISIR (THÉATRE DE LA GRANGE) (30-55-30-30). Poétique : 14 h 30.
VITRY-SUR-SEINE (STUDIO-THÉATRE) (46-81-75-50). Les Bonnes : 21 h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 15 JUIN

«*Des galeries souterraines de l'hôtel de Cluny, anciens thermes gallo-romains, aux arènes de Lutèce*» (limité à vingt-cinq personnes), 10 h 30, 6, place Paul-Painlevé (E. *Romann*).

«Le Palais-Royal et son quartier insolite», 14 h 30, place du Palais-Royal, devant les grilles du Conseil d'Etat (Arts et caetera).

«*Les appartements royaux du Louvre et la vie quotidienne de la cour*», 14 h 30, 2, place du Palais-Royal, devant le Louvre des Antiquaires (Connaissance de Paris).

«*La Cité universitaire : un laboratoire d'architecture moderne*», 14 h 30, sortie RER, Cité-Universitaire (S. Rojon-Kern).

«Le palais de Justice», 14 h 30, devant les grilles du palais (Europ explo).

Exposition : «Hommage à Charles Sterling», 14 h 45, sortie métro Tuileries (*Paris et son histoire*).

«L'hôtel de Chimay et ses boiseries. L'atelier de plein-air de Rodin et Camille Claudel», 15 heures, 13, quai Malaquais (I. Hauller).

«*Les Vikings*», *16 heures, Grand* Palais, entrée Clemenceau (Approche de l'art).

«Promenade de la place des Vosges à la maison parisienne de Jacques Cœur», 17 heures, métro Saint-Paul/le Marais (Lutèce visites).

Exposition :«Clodion, en nocturne au Louvre», 19 h 45, sortie métro *Palais-Royal, terre-plein central* (D. Fleuriot).

CONFÉRENCES

23, quai de Conti, 14 h 45 : «Vertu et démocratie», par J.-F. Deniau (Académie des sciences *morales et politiques*).

Maison de l'Europe, 35, rue des Francs-Bourgeois, 18 h 30 : «La défense de l'Europe», par l'amiral J. Lanxade (Association Agorae).

31, rue de Condé, 19 heures : «Janusz Korczak, l'Allemagne, les Allemands», par E. Dauzenroth (Goethe Institut).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

Hommage à Claudia Cardinale : Fitzcarraldo (1982, v.o. s.t.f.), de Werner Herzog, 15 h ; la Peau (1981, v.o. s.t.f.), de Liliana Cavani, *18 h ; la Fille à la valise (1961), de Valerio* Zurlini, 20 h 30.

DIMANCHE

Hommage à Claudia Cardinale : Cartouche, 15 h ; Acte d'amour (1990), de Pasquale Squitieri, 17 h 15.

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

SAMEDI

Histoire permanente du cinéma : Nogent Eldorado du dimanche *(1929), de Marcel* Carné, la Jeune Fille au carton à chapeau (1927), de Boris Barnet, 18 h 30 ; le Chapeau de New York (1912), de D. W. Griffith, le Pauvre Amour (1919), de David Wark *Griffith, 21 h.*

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : le Jour des idiots (1981, v.o. s.t.f.), de Werner Schroeter, 18 h 30 ; Queen Kelly (1928), d'Eric von Stroheim, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

3e Biennale internationale du film sur l'art : Films en compétions : A.T.D. (1991), de Matej Kren ; *Christo in Paris (1990)*, de David et Albert Maysles, Susan Froemcke, Deborah Dickson, 12 h 30 ; E.P. Sculptor : five themes in the work of Paolozzi (1987), de Murray Grigor ; Max Ernst : Mein Vagabundieren, *mein Unruhe (1991)*, de Peter Schamoni, 14 h 30 ; Five German Realists : the Art of the German (1991), de Reiner Moritz ; Germain Pillon ou le désir enfoui (1991), de Bertrand Dessollar et Paule *Muxel ; Arikha (1992), d'Erwin Leiser,* 17 h 30 ; Daniel Cordier, le regard d'un amateur (1990), d'Alain Fleisher ; le Temps de voir (1991), de Pierre Coulibeuf ; l'Ecrivain, le Peintre et le Funambule (1989-1992), de *Claude Mouriéras*, 20 h 30 ; Petite salle : Picasso à l'écran : Pablo Picasso : the Legacy of a Genius (1981), de Michael Blackwood, 13 h ; la Peinture cubiste d'après Jean Paulhan (1981), de Thierry Kuntzel et Philippe Grandieux ; Picasso : The Saltimbanques (1981), de Robert Pierce ; Picasso's Picasso (1981), de Bob Lockler et Alison Esberg ; Picasso, an Exhibition at Walker Art Center (1980), 15 h ; le Cubisme (1980), de Carlos Vilardebo et Antoine Lassaigne ; Avec Passion Picasso (1980), de *Michel Favard et François Ede* ; The Ladscape of Pleasure (1979), de Lorna Pegram, 18 h ; Unsterblicher Circus (1958), d'Herbert Seggelke ; Picasso, a Painter's Dairy (1980), de Perry Miller Adato, 21 h ; Studio 5 : Panorama artistique des grandes figures du XXe : Claude Berri rencontre Léo Castelli, (1987), de Claude Berri, 13 h ; Hommage à Gaétan Picon (1979), d'andré Pascal Gaultier ; Charles Sterling : un chasseur dans la nuit (1989), de Richart Copans, 15 h ; Charles Estienne à l'horizon du vent (1984), de Michel Moy ; l'il d'un critique, Michel Ragon (1962), de Jean-Marie Drot ; les Métamorphoses de *Jurgis Baltrusaitis* (1988), de Sandra Joxe, 18 h ; Portrait parallèle : Jean Paulhan (1967), de Robert Lapoujade et Yannick Bellon ; André Chastel : un sentiment de bonheur (1990), d'Edgardo Cozarinsky ; *Pierre Restany, autoportrait d'une exposition* (1991), de Catherine Gouttefange, 21 h ; Cinéma du musée : Anthologie du film sur l'art en Belgique : la Fenêtre ouverte (1952), d'Henri Storck ; Introduction au surréalisme *(1971), de Lucien Deroisy et Jean Dypreau* ; Répétition (1984), de Marie André, 15 h ; l'Imitation du cinéma (1959), de Marcel Marien ; Rubens (1948), d'Henri Storck, 18 h ; la Vie commence demain (1949), de *Nicole Védrès, 21 h.*

DIMANCHE

3e Biennale internationale du film sur l'art : Films en compétions : Théâtre de l'incendie (1989), de Patrick Chiuzzi ; Robert Langner, biographie (1988), de Jochen Kuhn, 12 h 30 ; Bernard Faucon, fables (1990), de Jean Real ; Velasquez, stratégie pour un spectateur (1991), de Didier Baussy ; Nie ot Povrika (1990), d'Antonii Dontchev ; German masters : Caspar David Friedrich (1991), de Reiner Moritz ; Jean Clareboudt, le nuage du sculpteur (1990), de William Mimouni, 14 h 30 ; la Porte de l'enfer (1952), de Teinosuke Kinugasa ; Contacts : *Josef Koudelka (1990), de Robert Delpire* ; Alechinsky sur Rhône, de Pierre Coulibeuf ; De père en fils (1990), de Virginie Herbin ; Solomon Rosain (1991), de Yecov Nazarov, 17 h 30 ; El sol del membrillo, Lopez Garcia *(1992), de Victor Erice, 20 h 30 ; Petite* salle : Picasso à l'écran : The Mechanical Paradise (1979), de Lorna Pegram ; Picasso : Guerre, Paix, Amour (1971), de Lucien Clergue, 13 h ; la Tête d'obsidienne : *Picasso (1979), de Jean-Marie Drot* ; Picasso, peintre du siècle (1972-1973), de Lauro Venturi, 15 h ; Picasso, l'homme et son œuvre (1975), d'Edward Quinn, 18 h ; Brouillon d'un reportage en 1970 sur Picasso (1970), de José Maria Berzosa ; Picasso, the Sculptor (1968), de Roland Penrose ; Nine Days of Picasso (1967), de Warren Forma, 21 h ; Studio 5 : Panorama artistique des grandes figures du XXe : la Voix des poètes (1963), de Jean-Marie Drot ; la *Belle saison est proche (1959), de Jean Barral*, 13 h ; A la recherche d'Elie Faure (1977), de Daniel Le Comte : Gombrich Themes Part I : illumination in art (1989), de Judy Marle ; Gombrich Themes Part II : *reflection in art (1989), de Judy Marle*, 15 h ; les Métamorphoses du regard : André Malraux (1978), de Clovis Prévost, 18 h ; les Métamorphoses du regard : André Malraux (1978), de Clovis Prévost ; A la recherche *de Max Jacob (1959), de Jean-Marie Drot*, 21 h ; Cinéma du musée : Anthologie du film sur l'art en Belgique : Van Eyck, père de la peinture flamande (1972), de Jean Cleinge ; Reinhoud (1967), de Jean Antoine ; Gaston *Bertrand, la porte entr'ouverte (1984)*, de Chris Vermorcken, 15 h ; Victor Horta, de Frédéric Geilfus ; les Muses sataniques, Felicien Rops (1988), de Thierry Zéno ; Saga Sachets (1989), de Danièle Nyst, Jean-Louis *Nyst, 18 h ; Guernica (1949), d'Alain Resnais* ; Guernica (1949), de Robert Flaherty ; Guernica : en billedfantesi inspireret af Picasso (1949), de Fritz Ostergren et Helge Ernst ; l'Esperienza del Cubismo (1949), de Glaugo Pellegrini ; l'Art retrouvé (1945), de France Libre Actualités, 21 h.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie
porte Saint-Eustache
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

Polars en Seine : Courses poursuites : Bande annonce : Pierrot le fou (1965) de Jean-Luc Godard, A bout de souffle (1959) de Jean-Luc Godard, 14 h 30 ; Chantage (1927) de Henri Debain ; Bande annonce : *Dernier Domicile connu (1969) de José Giovanni*, Au-delà de la peur (1974) de Yannick Andréi, 16 h 30 ; Courses poursuites : Paris perdus (1982) de Bernard Maligre, Visage de chien (1985) de Jacek Gasiorowski, *18 h 30 ; Parodie : Avant l'orage (1987) de* Bertrand Stephant-Andrews, la Fée Carabine (1987) d'Yves Boisset, 20 h 30.

DIMANCHE

Polars en Seine : Faits divers : Tu crois pas si bien dire *(1988) de Giovanni Fago*, 14 h 30 ; le Milieu : Bande annonce : le Doulos (1962) de Jean-Pierre Melville, Bob le Flambeur (1955) de Jean-Pierre Melville, 16 h 30 ; Faits divers : Vidéo pulsion (1989) *de Sylvie Cann, l'Etrangleur (1972) de Paul* Vecchiali, 18 h 30 ; Stups : Bébé (Court-métrage français de Christophe Jean-Elie avec Brigitte Coscas) de Christophe Jean-Elie, Neige (1981) de Juliet Berto et Jean-Henri *Roger, 20 h 30.*

LES EXCLUSIVITÉS

A BRIGHTER SUMMER DAY (TAIWAN, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
LES ANNÉES CAMPAGNE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
APRÈS L'AMOUR (Fr.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).
AUX COEURS DES TÉNÈBRES (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).
BARTON FINK (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; *Pathé Impérial*, 2e (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e *(45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43)* ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LA BELLE HISTOIRE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).
CÉLINE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
CINQ FILLES ET UNE CORDE (TAIWAN, v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).
CONTE D'HIVER (Fr.) : Les Trois Luxembourg, *6e (46-33-97-77) ; Denfert, 14e* (43-21-41-01).
LE COUP SUPRÊME (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
CROC-BLANC (A., v.f.) : Cinoches, 6e *(46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e* (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Lucer*naire, 6e (45-44-57-34) ; v.f. : Rex (le Grand* Rex), 2e (42-36-83-93).
DEAD AGAIN (*) (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).
DELICATESSEN (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).
DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
FACE A FACE (*) (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
LA FAMILLE ADDAMS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).
FAUTE DE PREUVES (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Biarritz, *8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse*, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
LE FESTIN NU (*) (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
FISHER KING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
FREEJACK (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).
L'HOMME DE MA VIE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
HOOK (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
I WAS ON MARS (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).
LES IMPOSTEURS (Brit., v.o.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Fauvette, 13e (43-31-60-74).
INDOCHINE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Opéra, 9e *(45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e* (43-43-01-59) ; Gaumont Grand Ecran, 13e (45-81-77-00) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC *Maillot*, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
JFK (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
JOHNNY STECCHINO (It., v.o.) : 14 Juillet *Parnasse, 6e (43-26-58-00).*
KAFKA (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : *Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36)* ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LATINO BAR (Esp.-Mex., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
MAMAN, J'AI RATÉ L'AVION (A., v.f.) : *Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Saint-*Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES MAMBO KINGS (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
MARCELLINO (It., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).
MEDICINE MAN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; *UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé* Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
MON COUSIN VINNY (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
MUTRONICS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES NERFS A VIF (*) (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
LA NUIT DE L'OCÉAN (DRAME) : Latina, 4e (42-78-47-86).
OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
OPENING NIGHT (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
PATRICK DEWAERE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
LA PLANÈTE BLEUE (Can.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
LE QUATRIÈME HOMME (*) (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran, 13e (45-81-77-00) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LE RETOUR DE CASANOVA (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
ROBIN DES BOIS PRINCE DES VOLEURS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE ROI ÉBAHI *(Esp.-Fr.-Poc., v.o.)* : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e *(36-65-75-14).*
SAILOR ET LULA (*) (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
SANG CHAUD POUR MEURTRE DE SANG-FROID (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).
SANS UN CRI (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
LA SEMAINE DU SPHINX (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LA *SENTINELLE* (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; La Bastille, 11e *(43-07-48-60) ; Reflet République*, 11e (48-05-51-33) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e *(48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e* (45-22-47-94).
LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Les *Montparnos*, 14e (43-27-52-37).
LA STAZIONE (It., v.o.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
SUVARNAREKHA (Ind., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC *Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Bienvenüe* Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
THE PLAYER (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e *(46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis* Matignon), 8e (43-59-31-97) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
TIME BOMB (*) (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Montparnos, *14e (43-27-52-37).*
TORCH SONG TRILOGY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).
TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
TOUTES PEINES CONFONDUES *(Fr.)* : Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
TRULY, MADLY, DEEPLY (Brit.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
TRUST ME *(A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse*, 6e (43-26-58-00).
TWIN PEAKS (*) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94).
URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
VAN GOGH (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LA VIEILLE QUI MARCHAIT DANS LA MER (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
YOUNG SOUL REBELS (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES FILMS NOUVEAUX

BEZNESS. Film franco-tunisien de Nouri Bouzid : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; *Espace Saint-Michel*, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

GOLEM, L'ESPRIT DE L'EXIL. Film français d'Amos Gitai : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

IP5. Film français de Jean- Jacques Beineix : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé *Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La* Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Gaumont Grand Ecran, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Alésia, *14e (36-65-75-14) ; Pathé Montparnasse*, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; *Le Gambetta*, 20e (46-36-10-96).

LA PRISE DE BEVERLY HILLS. Film américain de Sidney J. Furie, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; *Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).*

LE ROMAN D'UN TRUQUEUR. Film français de Paul Dopff, v.o. : Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; Images d'ail*leurs, 5e (45-87-18-09).*

LE VENT SOMBRE. Film américain d'Errol Morris, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC *Montparnasse*, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

CULTURE

MUSIQUES

Symphonies maritimes

Nausicaa, Centre national de la mer, fête son premier anniversaire. « Music et Remparts », festival amoureux de découvertes, enjambe le Channel

BOULOGNE-SUR-MER

de notre envoyé spécial

Drôles de poissons, drôles de sons. A Nausicaa, on croise un requin recousu après s'être fait éventrer par son voisin d'aquarium. Les raies aiment se faire caresser les nageoires. Un ichtyologiste vous conseille de *« laisser les thons dormir car ils doivent être en forme »*. Un spécialiste allemand analyse l'influence de la musique sur le stress des poissons. Et Michel Redolfi s'interroge : *« Si les poissons entendent la musique, est-ce qu'ils l'écoutent ? »*.

Michel Redolfi est l'auteur des sons caverneux ou scintillants, évocateurs ou abstraits, qui accompagnent la visite de Nausicaa. Car Nausicaa, Centre national de la mer, est beaucoup plus qu'un aquarium de 5 000 poissons. C'est un univers en soi auquel on se familiarise peu à peu, un univers marin que l'on apprend à *« toucher, voir et écouter »*.

Ecouter la mer, si l'on veut. *« On ne va quand même pas diffuser le son des bigorneaux ! »* Responsable du Centre international de recherche musicale (CIRM) de Nice, Michel Redolfi est avant tout un compositeur. L'*« opéra de la mer »* qu'il a conçu pour Nausicaa est une musique de synthétiseurs mélangée avec de rares bruits de vagues ou de... crevettes. Le visiteur découvre le décor dans l'obscurité (noir des murs, lumière rare). Seule la musique, impossible à localiser, identifie les espaces. « Atlantide », « Immersion », « Escalier du plancton », « Diamant des thons », « Remontée du temps » sont autant de plages musicales entrecoupées, éventuellement, de hurlements et de bruits bizarres dont on ne sait s'ils sont engendrés par un cétacé ou par des ordinateurs.

« Deux thons, trois mouvements »

« C'est le monde de la rumeur », résume Redolfi. A l'image de l'architecture et de la scénographie, la « mer sonore » est irréelle, évoquée, épurée. Soixante haut-parleurs aériens et subaquatiques sont intégrés aux douze espaces qui forment le décor. Pour expliquer sa musique (écrite avec Luc Martinez et Michel Pascal), Michel Redolfi a le sens de la formule (*« douche de flûtes »*, *« mer lourde »*, *« fourmillement des écrevisses »*, *« son du plancton »*) et du bon mot : *« Deux thons, trois mouvements. »*

En parlant du *Monde du silence*, le commandant Cousteau désignait le mutisme des humains dans le monde sous-marin. Ce monde est, en fait, une cacophonie, explique Redolfi. 20 000 sons biologiques ont été répertoriés sous l'eau. Des poissons grognent, claquent des dents, produisent des rythmes avec leurs écailles. La baleine beugle, le phoque aboie. Tous les animaux aquatiques ont leur empreinte audible. Mais les sons les plus étranges viennent des mers chaudes, où l'on rencontre le plus grand nombre de variétés.

« Le design sonore de Nausicaa est associé à l'architecture, à la scénographie, et au travail des biologistes. On m'a donné des matières, des maquettes et un storyboard de la scénographie. J'ai mis des petits haut-parleurs partout, comme Varèse pour le cirque de Calder. Mettre de la musique dans l'espace, c'est construire une galaxie de sons dont l'origine reste obscure. Sauf lorsque le spectateur a la tête prise par le chant des langoustes, sous une cloche en plastique. J'ai mélangé des sons secs, rugueux, mats, brillants, profonds pour évoquer les fonds marins. Ce vocabulaire fait sourire les musiciens qui ne parlent que de notes. Il y a des associations son-lumières, son-matières, son-poissons.

» A Nausicaa, le visiteur est mis dans l'ambiance avec des sons de flux et de reflux de la mer. Les sons de surface et de plage laissent la place à l'immersion. La mer est enregistrée du dessus et du dessous pour éviter un son trop dur à l'oreille. Avec l'inévitable musique des baleines. Pour la découverte du plancton, il fallait évoquer les milliards de particules par un effet musical de fourmillement, avec de la musique concrète, légère, comme une source de vie. Pour la « Traversée des abysses » (le niveau le plus profond du bâtiment : 10,5 mètres), les bruits sont plus robotiques, l'ivresse vient d'une certaine déstabilisation de l'écoute, avec une basse régulière, comme une cloche sous-marine.

» La musique de l'aquarium « diamant des thons » est une référence aux Sirènes des Nocturnes *pour orchestre de Debussy. C'est le passage le plus lyrique, avec des voix qui s'apparentent aux chants grégoriens. C'est un espace où on a envie de se poser. « Le chalutier » est le seul espace de reportage pour traduire la fureur de la pêche, la violence des chaînes, le danger, le chuintement de quinze tonnes de vie qui s'écrasent à fond de cale, les voix des hommes au travail.*

» Les gens souhaitent une mer idéale, tropicale. Mais nous sommes à Boulogne. La mer du Nord est dure. On devait ce morceau de vie à cette ville hyperréaliste. »

MICHEL GUERRIN

▶ Nausicaa, boulevard Sainte-Beuve, 62200, Boulogne-sur-Mer. Tél. : 21-30-99-99. La bande sonore de l'exposition a été enregistrée sur disque compact, studios CIRM 9140.

Opéras repêchés

BOULOGNE-SUR-MER

de notre envoyée spéciale

Madame a perdu son époux, qui repose, verdâtre et faisandé, sur un catafalque. Elle a décidé de le suivre au tombeau. Arrive un centurion empanaché. Elle succombe, là, sur le linceul. Mais le soldat avait pour mission de veiller sur le cadavre d'un criminel, cadavre qui s'est envolé pendant qu'ils roucoulaient. Que croyez-vous qu'il arriva ? Lisez Pétrone, le *Satiricon*. Ou écoutez l'adaptation chantée qu'a tirée de cet épisode malodorant Charles Dibdin, fils d'un secrétaire de mairie de Southampton, représentant totalement oublié du dix-huitième siècle anglais.

Musique inodore, malheureusement. Quand cet aimable autodidacte – auteur de soixante-dix opus au bout du compte – composait ses opéras de poche et autres « divertissements de table », Jean-Jacques Rousseau écrivait de l'autre côté de la Manche son *Devin du village* avec un peu moins d'ingénuité mélodique et de pauvreté de moyens harmoniques. Fallait-il repêcher Dibdin, Rousseau anglais au petit pied ?

Formation de jeunes baroqueux spécialisée dans les cas désespérés, la troupe d'Opera Restor'd (quatre chanteurs, un violoncelle, deux violons, menés par Peter Holman au clavecin) a ramené au sec d'un seul coup de filet, outre cette *Matrone d'Ephèse*, *le Marchand de poudre et de briques* et *le Grenadier*. Curieuses anticipations des chansons de corps de garde. Parfums d'*Almanach Vermot*. Mise en scène (c'est un grand mot) de Jack Edwards. Chanteurs en situation d'amateurs. Rarement cordes de boyau ont joué aussi faux.

Reste que le programme du Festival *Music et Remparts* préfigure astucieusement l'ouverture d'un tunnel dont on souhaite, à Boulogne comme à Calais, qu'il favorise aussi les échanges culturels. L'Office du tourisme boulonnais a pris les devants. Créé l'an dernier, Music et Remparts choisit systématiquement ses invités (de marque, en général) de l'autre côté du Channel.

Le festival est inscrit dans un plan de valorisation urbaine, au même titre que la gastronomie locale, le château-musée à l'éclectisme intéressant, l'exposition Mathieu qui s'ouvre fin juin, le Centre Nausicaa. Cette année, Music et Remparts a fait le saut de l'autre côté de la Manche et embarqué son public français jusqu'à Douvres, Folkestone et Cantorbéry. Ferries-mélodies.

ANNE REY

▶ Prochains programmes : Canterbury Singers et The Sheridan Ensemble le 13 à Cantorbéry, 19 h 30 ; musiques électroacoustiques au Centre Nausicaa, le 13 à 21 heures ; le groupe de jazz D'fusion, le 19, et concert Michael Nyman, le 20, à Boulogne, Château-musée, 22 h 30. Tél. : 16/21-83-27-17.

DANSE

Les six jours de la jeune chorégraphie

A Bobigny, où les jeunes compagnies sont en compétition, les Anglais tiennent la corde

Elles avaient pourtant ratissé large, cette année, les Rencontres chorégraphiques internationales de Bagnolet (Seine-Saint-Denis), troisièmes du nom. Ayant reçu trois cents dossiers de candidature, les organisateurs avaient invité cent soixante-dix compagnies à présenter une œuvre dans des « plates-formes » de présélection, se déroulant tout au long de la saison dans quinze pays. On pouvait donc espérer goûter, durant la finale – dix-sept chorégraphes, représentant onze pays, en lice pendant six jours – la crème de la production mondiale.

A la mi-temps, cette crème était aigre-douce aux papilles. Faut-il mettre en cause le goût des sélectionneurs ? Ou conclure à une méforme de la danse actuelle ? Mais débarrassons-nous de la sotte manie d'attendre des chefs-d'œuvre à tout bout de champ, et ne boudons pas la sympathie que plusieurs de ces essais, malgré tout, réussissent à inspirer.

Quelques constatations générales : l'influence de la jeune danse française (à force de parcourir le monde, elle commence à faire des petits), le progrès des éclairages (avec un penchant sans doute hérité du théâtre pour la pénombre, le clair-obscur), mais aussi, hélas, la longueur excessive de toutes les pièces, qui aura beaucoup joué contre elles. Sur ce point, les organisateurs sont coupables.

A part cela, autant de styles, de genres, de sujets, de tendances que d'auteurs. A côté de la japonaise Mika Kurosawa (rien à voir avec l'illustre cinéaste Akiro), les minimalistes se livrent à de trépidantes danses de Saint-Guy : elle fige ses trois interprètes dans une immobilité absolue, puis autorise quelques mouvements hyper-ralentis des bras, de la tête, dénués du moindre intérêt. Mais elle a annoncé la couleur : sa pièce s'intitule *la Danse au degré zéro*. L'Anglaise Yolande Snaith s'inspire, pour *No Respite*, d'un ancien jeu de cour, quelque chose entre chat-perché et les chaises musicales : un humour assez laborieux. C'est Santiago Sempere, Espagnol aux couleurs de la France (où il réside depuis 1968), qui relève le niveau du premier soir avec *le Journal d'un disparu*, inspiré très librement de l'œuvre de Janacek : quelques tics très répandus, mais aussi un ton, un climat, d'intéressantes recherches sur les limites du mouvement, sur l'occupation de l'espace agrandi par la suppression des coulisses. Dans l'alternance de brefs solos et d'ensembles, une écriture qui rappelle un peu celle d'Odile Duboc, en moins rigoureux.



CHRIS NASH

« No Respite », de Yolande Snaith.

Difficile de voir un quelconque rapport entre *Skarvor*, de la suédoise Lena Josefsson-Rognstad, et l'œuvre de Joan Miro, à laquelle elle se réfère. De l'énergie, une certaine allégresse, mais on reste trop souvent au niveau du divertissement télévisé. Rui Horta, sous drapeau allemand, possède un métier, un savoir-faire incontestables (il enseigne la composition chorégraphique à New-York et dans plusieurs pays d'Europe) qui rendent agréable, sans accrocher vraiment, son *Wolfgang, bitte*. Ses fous en élégants pyjamas clairs intriguent : assistons-nous à une musicothérapie de groupe, à grandes rasades de Mozart coupées de silence ?

Sympathique, venant d'un pays, la Hongrie, où règne en danse un académisme déprimant, la curieuse pièce de Gerzson Peter Kovacs, *Nekromantia*. Un côté « théâtre musical » des années 70 (deux instrumentistes et un chanteur en scène), mais des emprunts savants au folklore, un mélange de violence virile et de décontraction qui retiennent l'attention ; on regrette simplement de ne pas comprendre les vociférations des interprètes et le pourquoi de leurs paroxysmes. Un mur dressé au milieu de la scène, que les danseurs escaladent quand ils ne s'y cognent pas, est le protagoniste de *Pour chaque mot une pièce d'or*, de Matjaz Pograjc, sous bannière slovène. Les garçons y brutalisent les filles d'une façon qui rappelle la jeune danse française, ce n'est peut-être qu'une coïncidence. Maria Voortman, elle (Pays-Bas), se souvient un peu trop de Jan Fabre, avec lequel elle a longtemps travaillé : comme lui, elle est fascinée par les pointes, et ses danseuses piquent méchamment le sol de leurs chaussons rouges, dans une atmosphère de film d'épouvante assez amusante.

Le meilleur moment de cette première mi-temps, ce sont deux Anglais, Gary Lambert et Ben Craft, qui nous l'offrent avec *Imagine* : enfin une écriture originale, souvent ravissante, une sensibilité discrète, une grâce, une fluidité, une étrangeté qui captivent, comme la qualité des interprètes. On devrait avoir à reparler de ces Anglais.

SYLVIE DE NUSSAC

▶ Maison de la culture de Bobigny. Jusqu'au 14 juin. Tél. : 48-30-60-56.

CINÉMA

La mort de Serge Daney

L'œil et la plume

Le journaliste et critique cinématographique Serge Daney est mort à Paris, dans la nuit du jeudi 11 au vendredi 12 juin, des suites du sida. Il était âgé de quarante-huit ans.

Il y a eu quelque chose d'exemplaire dans l'itinéraire de ce cinéphile, qui voyagea autant à travers le monde qu'à travers les films. Il vint à la critique après la prise de pouvoir de la *« nouvelle vague »*. Il assista à la fin d'une époque et prit une part active à l'élaboration d'une autre qui, des *Cahiers du cinéma* au quotidien *Libération*, allait marquer un changement radical de la perception du cinéma, de la pensée théorique et critique.

Au contraire des *« jeunes Turcs »*, qui l'avaient précédé du côté des *Cahiers*, Serge Daney n'est jamais passé à la réalisation. Ce n'était pas son affaire. Tant par ses écrits que par sa parole (car c'était aussi un homme de verbe, s'exprimant à la télévision par exemple), il a pris autant d'importance, dans un tout autre contexte historique et social, qu'André Bazin en son temps. Et s'il y avait parfois, dans ses *« discours »* sur le cinéma, une sorte d'effet labyrinthique, on y retrouvait, en fin de compte, la clarté, la précision et l'humour d'un passionné qui savait raisonner et convaincre, et qui ne s'est jamais figé dans une pensée monolithique.

Des « Cahiers » à « Libération »

Né à Paris, le 4 juin 1944, dans une famille modeste, Serge Daney, enfant, explore les cartes de géographie (ses premières images) avant de fréquenter le cinéma. Double manière, pour lui, de découvrir le monde, au-delà des frontières. Adolescent, il reçoit, au lycée Voltaire, la brillante influence des cours d'Henri Agel, professeur de littérature et critique de cinéma, qui a sa propre conception de la *« politique des auteurs »*. Daney lit, évidemment, *les Cahiers du cinéma*, et suit, avec satisfaction, l'évolution vers la mise en scène de Chabrol, Godard, Rivette, Rohmer et Truffaut. En 1962, il anime, avec son ami Louis Skorecki, une revue qui sera éphémère, *Visages du cinéma*. En 1964, un premier texte de lui paraît dans *les Cahiers du cinéma*. Cette même année, Daney accompagne Louis Skorecki dans un voyage à Hollywood. Grâce au correspondant des *Cahiers*, Axel Madsen, il rencontre, entre autres grands cinéastes américains, Léo Mac Carey qui a rarement été interviewé.

Skorecki et Daney vont ainsi, pendant quelque temps, être les spécialistes des voyages et des entretiens. En 1966, Daney provoque en quelque sorte le premier acte d'une politisation des *Cahiers*, en envoyant, au moment de l'interdiction de *la Religieuse* de Jacques Rivette, une lettre ouverte à André Malraux, ministre des affaires culturelles, où il dit lui téléphoner *« d'un pays lointain, la France libre »*. Le vent de mai 68 commence à souffler.

Mais Serge Daney est parti à la recherche de nouveaux cinéastes et, en 1967, il écrit sur Jerzy Skolimowski. Plus tard, il se livre à des analyses très pertinentes sur le cinéma hollywoodien et sur Sergio Leone. Il suit sa propre ligne, sans terrorisme. De septembre 1968 au printemps 1970, il va beaucoup voyager : l'Inde, le Maroc, l'Afrique noire, et, par voie de conséquence, s'intéresser aux cinémas du tiers-monde. Il écrit régulièrement dans *les Cahiers* (qui viennent de rompre avec leur éditeur Daniel Filipacchi) et le voilà embarqué dans la période dite « maoïste » et les recherches théoriques. Mais il se rend compte de l'impasse dans laquelle la revue va se perdre.

En mars 1974, alors que les rédacteurs se dispersent, Serge Daney reprend *les Cahiers* en main, avec Serge Toubiana. A cette époque, tous deux, Daney surtout, publient des articles dans *Libération*, journal devenu quotidien au mois de mai 1973. Lorsque *les Cahiers* s'installent passage de la Boule-Blanche, au faubourg Saint-Antoine, Serge Daney est la tête critique et théorique de la revue. *« Nous avançons lentement, mais nous avançons »*, écrit-il avec humour en décembre 1978. L'année suivante, il est rédacteur en chef en titre. En 1980, il lance, avec Serge Toubiana, un nouveau *Journal des cahiers* dans les pages de la revue, alors en train d'effectuer un sensationnel rétablissement. *Libération* lui offre ses colonnes. Il hésite un temps – le temps de préparer pour *les Cahiers* une longue et remarquable étude, *Situation du cinéma français*. Fin 1981, il rejoint *Libération* pour animer les pages cinéma de la rubrique culturelle.

Pendant six ans, il pratique la critique cinématographique sur un autre rythme, sans jamais transiger. Il devient éditorialiste, *« zappeur »* pour une chronique quotidienne, « Les fantômes du permanent », sur la manière de voir et juger les films lorsqu'ils passent à la télévision. Il publie chez Gallimard, *la Rampe* (1983), aux éditions des Cahiers du cinéma, *Ciné journal* (1986), aux éditions Ramsay, *le Salaire d'un zappeur* (1988). Il oppose à la maladie dont il est atteint une activité débordante. En 1991, chez Aléas éditeur (à Lyon), paraît un recueil de ses chroniques : *Devant la recrudescence des vols de sacs à main*, d'une lecture jubilatoire. Dans cet ouvrage, il dialogue avec Philippe Roger, qui enseigne à Lyon l'histoire et l'esthétique du cinéma.

Hiver 91 : Serge Daney lance *Trafic*, une revue de cinéma sous couverture papier kraft, qui reprend avec beaucoup de mordant, beaucoup d'ironie, le débat sur la critique et sur l'avenir du cinéma. En mai 1992, on le voit à *la télévision* dans une série d'« Océaniques », où, face à Régis Debray, il parle, librement, brillamment, de tout ce qui l'intéresse au cinéma, dans le monde. Et de la vie... Que la sienne se termine sur ces causeries, c'est un bel au revoir et une invitation au souvenir.

JACQUES SICLIER

EN BREF

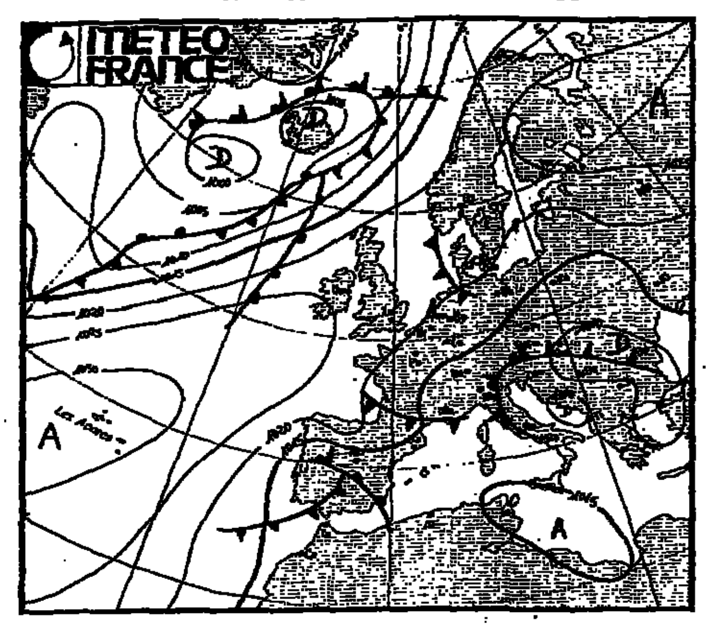
□ **Manifestation après l'interdiction de *Basic Instinct*.** – Un millier de personnes ont manifesté vendredi soir 12 juin aux Herbiers (Vendée), pour marquer leur désaccord avec le retrait de l'affiche de *Basic Instinct*, de Paul Verhœven, dans l'unique cinéma de leur ville, par le maire, M[me] Jeanne Briand, qui l'avait jugé – sans avoir voulu le voir – *« contraire à la morale »*. Le retrait du film avait aussitôt provoqué un tollé. Le président UDF du Conseil général de Vendée, M. Philippe de Villiers, a pour sa part réagi vendredi en estimant que *« la promotion des valeurs morales ne passe pas par la censure. (...) Je comprends les interrogations d'un maire qui fait le lien entre la violence sur nos écrans et la violence dans la rue, mais moi, je me bats, en tant que créateur, pour qu'il y ait des gens qui créent pour les valeurs morales »*.

□ **Disque : FNAC-Music rachète le label New Rose.** – La maison de disque française FNAC-Music, filiale du groupe GMF, a annoncé le 11 juin qu'elle avait racheté le label New Rose, spécialisé dans le rock (Calvin Russell, Chris Spedding). Le montant de la transaction n'a pas été révélé. FNAC-Music a par ailleurs annoncé l'arrivée d'Yves Bigot au poste de directeur général adjoint. Yves Bigot était jusqu'ici directeur de la programmation musicale de France Inter et journaliste à *Libération*. Selon Laurent Treille, directeur général de FNAC-Music, Yves Bigot sera chargé d'amener au label *« les artistes confirmés que FNAC-Music est désormais en mesure de gérer »*.

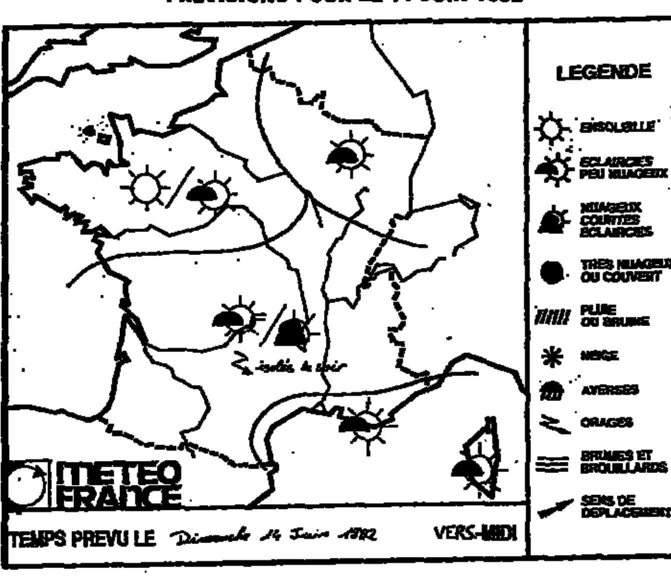
□ **Rostropovitch quitte l'Orchestre de Washington.** – Directeur musical de l'Orchestre symphonique de Washington depuis 1977, où il avait succédé à Antal Dorati, le violoncelliste russe Mstislav Rostropovitch a annoncé qu'il prendrait sa retraite à l'automne 1994 *« pour mieux se consacrer à son pays »*. *« Nous ne pouvons pas ne pas entendre les appels à l'aide de notre mère-patrie »*, a-t-il indiqué. Rostropovitch avait donné une première série de concerts en Union soviétique pendant la perestroïka (février 1990) après seize années d'exil. Il portera désormais le titre de chef à vie de l'orchestre national américain, continuera à enregistrer et à faire des tournées. Il a également annoncé son intention de publier un livre en 1995.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 13 JUIN 1992 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 14 JUIN 1992



Dimanche : l'été s'annonce. – L'humidité abandonnée par les orages des derniers jours générera des brumes, des brouillards et des nuages résiduels au petit matin. Les régions proches des Pyrénées seront notamment encore noyées sous les nuages.

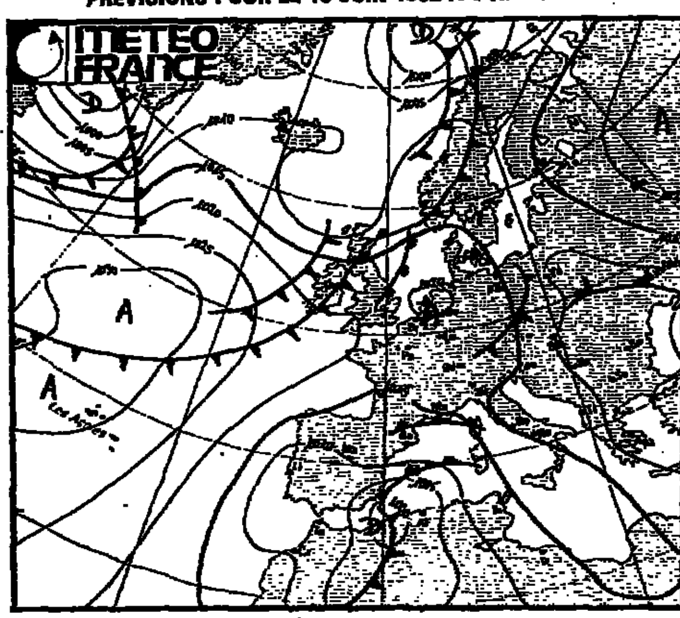
Les éclaircies l'emporteront progressivement en cours de matinée, si bien que le ciel français sera généralement peu nuageux à la mi-journée. Cependant, les nuages se développeront de nouveau en cours d'après-midi ; ils pourraient provoquer ici ou là une averse, voire un orage. Il n'est pas possible de préciser la localisation de ces phénomènes convectifs, bien qu'ils soient très improbables sur le quart nord-ouest et qu'ils soient beaucoup plus prévisibles à l'est du Rhône et de la Saône, ainsi que dans le Sud-Ouest.

En outre, un voile de nuages élevés envahira dans l'après-midi et en soirée le ciel des régions les plus méridionales.

Les températures minimales avoisineront 12 degrés. Il fera néanmoins frais dans certaines vallées des Alpes et du Massif Central, où le mercure pourra descendre sous la graduation des 8 degrés. En revanche, la Méditerranée baignera de douceur les régions du littoral, le thermomètre n'indiquera guère moins de 15 degrés au petit matin.

Les maxima seront partout compris entre 23 et 27 degrés, sauf dans certaines régions propres de la Manche où le vent de nord-est continuera de rafraîchir l'atmosphère.

PRÉVISIONS POUR LE 15 JUIN 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES *maxima - minima et temps observé*

Valeurs extrêmes relevées entre le 12-6-1992 à 18 heures TUC et le 13-6-1992 à 6 heures TUC — le 13-6-92

FRANCE			
AJACCIO	21	14	D
BIARRITZ	17	14	C
BORDEAUX	20	14	O
BOURGES	21	9	N
BREST	20	11	D
CAEN	19	13	C
CHERBOURG	21	9	N
CLERMONT-FER.	19	9	C
DIJON	19	13	N
GRENOBLE	23	13	C
LILLE	20	13	C
LIMOGES	19	10	D
LYON	21	12	P
MARSEILLE	25	14	D
NANCY	19	12	N
NANTES	23	11	D
NICE	22	15	N
PARIS-MONTS.	21	13	D
PAU	19	12	C
PERPIGNAN	22	16	N
POINTE-A-PITRE	31	25	N
RENNES	22	14	N
ST-ETIENNE	19	8	C
STRASBOURG	18	13	C
TOULOUSE	19	13	C
TOURS	22	9	D
ÉTRANGER			
ALGER	27	14	N
AMSTERDAM	23	10	D
ATHENES	26	20	D
BANGKOK	35	25	C
BARCELONE	21	13	N
BELGRADE	26	15	N
BERLIN	20	12	C
BRUXELLES	23	10	D
COPENHAGUE	21	13	D
DAKAR	28	23	D
DJERBA	29	17	D
GENÈVE	28	14	C
HONGKONG	27	24	P
ISTANBUL	32	21	N
JÉRUSALEM	31	16	D
LE CAIRE	35	21	D
LISBONNE	21	16	N
LONDRES	24	12	C
LOS ANGELES	23	16	D
LUXEMBOURG	17	11	D
MADRID	24	12	N
MARRAKECH	28	16	C
MEXICO	26	13	N
MILAN	24	12	C
MONTRÉAL	25	14	C
MOSCOU	27	14	D
NAIROBI	23	13	C
NEW-DELHI	39	25	D
NEW-YORK	28	17	D
OSLO	28	17	N
PALMA-DE-MAJ.	23	14	C
PÉKIN	33	20	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	22	14	D
SINGAPOUR	30	25	C
STOCKHOLM	20	14	N
SYDNEY	17	11	C
TOKYO	26	21	C
TUNIS	27	16	N
VARSOVIE	23	14	N
VENISE	21	16	N
VIENNE	30	15	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 13 juin

TF 1

20.50 Variétés : Sébastien c'est fou !
22.35 Magazine : Ushuaïa.
23.45 Magazine : Formule sport.

A 2

20.50 Magazine : La Nuit des héros.
22.45 Magazine : Double jeu. Invité : Enrico Macias.
23.55 Journal des courses, Journal et Météo.

FR 3

20.10 Divertissement : Yacapa.
20.45 Feuilleton : Edouard et ses filles.
21.40 Soirée spéciale : Samedi en fête. Le Grand Spectacle du sport.
22.40 Journal et Météo.
23.05 Soirée spéciale : Samedi en fête (suite). Equitation : Premier Jumping International du Parc des Princes ; le Trophée des champions ; Spectacle équestre des cosaques, de Pierre Pakhomoff ; L'Heure du golf : le Magazine ; La compétition : l'Open de Catalogne ; Basket américain.

CANAL PLUS

20.30 ▶ Téléfilm : En mémoire de Caroline.
22.05 Flash d'informations.
22.10 Sport : Boxe. Championnat du monde lourds-légers (WBC) : Anaclet Wamba (France) - Rudenko (CEI), en direct de Levallois ; Championnat d'Europe super-légers : Valéry Kayumba (France) - Bruno Voterro (Italie).
23.50 Le Journal du cinéma.
23.55 Cinéma : Contes de la nuit noire. ■ Film américain de John Harrison (1990).

M 6

20.35 Divertissement : Les Dents de l'humour.
20.38 Météo des plages.
20.40 Téléfilm : Le Paradis d'Angela. De Joe Napolitano.
22.15 Téléfilm : L'Incorruptible. D'Abel Ferrara.
23.50 Musique : Flashback.

ARTE

20.30 Documentaire : Nujiang, la vallée perdue. De Lü Yue.
22.00 Cinéma d'animation : La Flûte du bouvier. De Te Wei et Qian Jiajun.
22.20 Documentaire : Nina Simone, la légende. De Frank Lord.
23.15 Documentaire : Jazzmasters, Herbie Hancock. De Terry Carter.

Dimanche 14 juin

TF 1

16.55 Spécial sport : Football (et à 18.15).
18.00 Mi-temps et Tiercé.
19.10 Météo et Journal.
19.35 Sport : Automobile.
21.55 Météo et Tapis vert.
22.05 Cinéma : Le Silencieux. ■ Film français de Claude Pinoteau (1972).

A 2

17.20 Documentaire : L'Equipe Cousteau à la redécouverte du monde.
18.10 1. 2. 3. Théâtre.
18.15 Magazine : Stade 2. Football : Euro 92 en Suède ; Rugby : Australie-Ecosse, test-match ; Cyclisme : Tour du Luxembourg ; Athlétisme : réunion de Dijon ; Canoé-Kayak : régates de Paris ; Aviron : régates de Lucerne ; Natation : réunion de Rome ; Triathlon : triathlon de Nice.
19.25 Série : Maguy.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Téléfilm : Aventure à Berlin.
22.20 Magazine : Bouillon de culture. Présenté par Bernard Pivot. Drôles de zèbres.
23.45 Journal et Météo.
0.05 Documentaire : Les Eaux fertiles. De Frédéric Rossif.

FR 3

14.40 Magazine : Sports 3 dimanche.
17.15 C'est Lulo !
18.15 Magazine : A vos amours.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.00 Sport : Football. Euro 92 : Suède-Danemark, en direct de Stockholm.
22.20 Magazine : Le Divan. Invité : Smaïn.
22.45 Journal et Météo.
23.10 Cinéma : Lady Be Good. ■■ Film américain de Norman Z. McLeod (1941) (v.o.).

CANAL PLUS

16.35 ▶ Documentaire : Les Pirates de l'air. D'Ian McCarthy.
17.05 Dessin animé : Les Simpson.
17.25 Cascades et cascadeurs nº 11.
17.55 Le Journal du cinéma.
18.00 Cinéma : Lola Zipper. □ Film français d'Ilan Duran-Cohen (1990).

En clair jusqu'à 20.30

19.30 Flash d'informations.
19.35 Ça cartoon.
20.20 Magazine : Dis Jérôme ?
20.25 Magazine : L'Equipe du dimanche.
20.30 Cinéma : Personne n'est parfait. ■■ Film américain de Paul Bogart (1989).
22.20 Flash d'informations.
22.30 L'Equipe du dimanche. Volley-ball : France-Brésil ; spécial kick boxing : les réunions de Bangkok, Las-Vegas et Amsterdam ; basket : finale de la NBA.

M 6

19.00 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Sport 6.
20.38 Météo des plages.
20.40 Téléfilm : Pour la vie d'un enfant. De John Herzfeld.
22.25 Magazine : Culture pub.

ARTE

19.00 Soirée thématique : la 9e Documenta, l'art pour quoi faire ? (jusqu'à 23.00). L'Art en Russie et alentours. Par Tilman Jan. Art et paysage, Grèce. Par Josef Kirchmayer. Art et vidéo (Viola) Californie. Par Alexander von Wechmar. Portrait de Jan Hoet. A Kassel et à Gand, par Josef Kirchmayer et J. Wilcke. L'Art en Afrique : Lagos et Dakar. Par Peter Louw. Portrait de Jan Hoet. Reportage sur la Documenta, suivi d'un voyage en Israël, par Josef Kirchmayer et J. Wilcke. L'Art en Israël : Jérusalem et Tel-Aviv. Par Karin Alles. L'Art au Japon : Tokyo et Kyoto. Par Barbara Dickenberger. L'Art en France : Paris et ailleurs. Par J. B. Mathieu. Italie : portrait de Mario Merz. Par Renate Liebenwein. L'Art en Italie : de l'art « branché-chic » à l'« arte povera ». Par Renate Liebenwein. L'Art en Allemagne. Par Manfred Schuchmann. Portrait de Jan Hoet. Kassel et l'exposition, par Josef Kirchmayer et J. Wilcke.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 13 juin 1992 :

DES DÉCRETS

– nº 92-511 du 11 juin 1992 modifiant le décret nº 89-993 du 22 décembre 1989 portant création de l'Etablissement public du centre de conférences internationales de Paris ;

– Nº 92-516 du 12 juin 1992 autorisant certains organismes de sécurité sociale à utiliser à titre expérimental le Répertoire national d'identification des personnes physiques.

AÉRONAUTIQUE

Pour la première fois depuis la réunification

L'Allemagne organise son salon à Berlin

Sur l'aéroport de Schönefed, à Berlin, l'Allemagne organise, du 14 au 21 juin, son premier salon aéronautique et spatial depuis la réunification. *Plus de quatre* cent cinquante exposants, parmi lesquels une soixantaine de Français, participent à ce salon qui renoue avec une tradition instaurée en 1912 et interrompue par les deux guerres mon*diales. Depuis* 1957, l'exposition avait lieu à Hanovre, sans avoir l'importance de celles du Bourget (en France) et de Farnborough (en Angleterre) qui alternent tous les deux ans.

Plus de deux cent vingt avions et hélicoptères sont exposés ou présentés en démonstration en vol, dont l'Airbus quadriréacteur intercontinental, l'appareil de liaison Dornier 328 biturbopropulseur pour une trentaine de passagers et l'avion de transport régional SAAB 2000 avec cinquante sièges.

La moitié des exposants sont des entreprises allemandes, ce qui est un signe de la vitalité d'une industrie de près de *100 000 salariés occupés par* Airbus-Industrie, l'agence spatiale européenne (fusée Ariane, avion orbital Hermès ou station Columbus), le groupe Eurocopter (avec notamment les hélicoptères Tigre et NH-90) et par le consortium Euromissile. Après une trentaine d'efforts opiniâtres, l'Allemagne – avec souvent l'aide de la France qui est son partenaire – revient en force dans cette activité.

Pour autant, toutes les difficultés ne sont pas *surmontées*. Le coût prévisible de la réunification oblige les Allemands à ralentir leurs investissements, comme le prouvent *les hésitations* de leur gouvernement à financer le projet d'un avion de combat (European fighter aircraft) en coopération avec la Grande-Bretagne, l'Espagne et l'Italie.

Au cours de ce salon, on s'attend à l'annonce de la signature d'un accord de principe – qui serait ensuite parachevé en juillet – entre le groupe allemand DASA (Deutsche Aerospace) et le groupe néerlandais Fokker. DASA prendrait 51 % dans Fokker, pour l'équivalent de 2,7 milliards de francs, tout en préservant la capacité du constructeur néerlandais à concevoir une gamme existante (ou à venir) d'avions de transport régional au risque de devoir reporter le programme Regioliner avec Aérospatiale et le groupe italien Alenia.

Plusieurs grands constructeurs étrangers ne sont pas présents sur l'aéroport de Schönefed, qui a été spécialement aménagé pour la circonstance. Des Américains, comme Boeing ou McDonnell Douglas, et quelques Français, non des moindres, à commencer par Dassault-Aviation ou Thomson-CSF, ne participent pas à cette exposition, de même que certains Britanniques. La raison en est souvent que ces salons payants – on estime à 20 millions de francs le coût moyen d'une présence pour une *semaine* – *se multiplient* dans le monde et que, dans un climat de récession des marchés, beaucoup d'industriels ont choisi de faire des économies.

JACQUES ISNARD

DÉFENSE

Après une visite de M. Joxe à Stockholm

La France et la Suède signent plusieurs accords de coopération en matière d'armement

STOCKHOLM

de notre correspondante

« La France et la Suède ont quelque chose en commun dans le soin de mettre au service de leur défense des capacités techniques, scientifiques et industrielles élevées », a indiqué le ministre français de la défense, M. Pierre Joxe, après sa rencontre, vendredi 12 juin, à Stockholm, avec son homologue suédois, M. Anders Bjoerck. Ce *« quelque chose en commun »* devrait, selon les deux ministres, se traduire par le protocole signé le même jour.

L'un des plus urgents dossiers pour la défense suédoise est l'armement du nouvel intercepteur de son armée de l'air, le *JAS-39* Gripen. Les Français ne mettant pas d'obstacle à la réexportation du nouveau missile air-air Mica de Matra, son acquisition par la Suède, qui entend bien vendre son appareil à d'autres pays, s'en trouve facilitée d'autant par rapport à l'AMRAAM américain notamment. *« Le Mica est un concurrent très sérieux »*, a déclaré le ministre suédois en annonçant par ailleurs qu'un accord avait été signé avec Ericsson Radar Electronics, qui fabriquera un important élément dans la transmission des informations entre l'avion et le missile.

Deuxième volet important de ce protocole de coopération : les chars. Le Leclerc est en compétition avec le M1A2 américain, la version améliorée du Léopard 2 allemand et aussi avec le Challenger britannique. Les chars seront testés au mois d'octobre en Suède et les Suédois se rendront ensuite en France pour la poursuite des tests du Leclerc, qui semble avoir de bonnes chances. L'armée suédoise a obtenu le feu vert du Parlement pour l'acquisition de quelque deux cents chars.

La France, de son côté, achètera le véhicule chenillé de transports de troupes et de matériel BV-206 de Haegglund. Ce contrat de 15 à 20 millions de couronnes (l'équivalent de 19 millions de francs) est, en quelque sorte, une petite « vengeance » de la France envers la Finlande, qui avait son SISU à proposer mais qui n'a pas acheté le Mirage 2000-5 français.

Le protocole, qui comporte d'autres projets, à commencer par le développement en commun du système d'obus à sous-munitions Bonus de Bofors, est une *« véritable percée pour la coopération entre la Suède et la France »*, estime M. Bjoerck, qui insiste aussi sur *« l'importance politique de relations plus étroites avec la France à un moment où la Suède cherche à se rattacher au reste de l'Europe »*. Le signal à l'adresse des Américains, en tout cas, est net : *« La différence entre la France et les Etats-Unis est que la France est prête à coopérer »*, ajoute M. Bjoerck, qui avait, la semaine dernière, reçu son homologue américain, M. Dick Cheney.

FRANÇOISE NIÉTO

Après l'arrêt du programme Hadès

M. Fillon (RPR) dénonce le « louvoiement » de M. Mitterrand

Le président du groupe Aérospatiale, M. Henri Martre, a confirmé, vendredi 12 juin, qu'il avait reçu l'ordre d'arrêter la production du missile nucléaire Hadès (*le Monde* du 13 juin) et il a estimé que les conséquences sur l'emploi pourront être *« graves »*. *« Il va falloir*, a-t-il ajouté, *faire jouer la règle de la solidarité avec les établissements de Toulouse »*, laissant entendre de ce fait que les ateliers de Toulouse, ayant du travail en raison du succès de l'Airbus, devront accepter de partager des charges de production avec les ateliers du même groupe touchés par la fin du Hadès.

Précisant que le manque à gagner n'avait pas encore été estimé, M. Martre a ajouté : *« Les missiles étaient presque prêts, en phase ultime de production, et il n'est pas question pour nous de les exporter, donc de les vendre, puisque la France n'autorise pas l'exportation de matériels nucléaires »*.

De son côté, le délégué général du RPR pour la défense, M. François Fillon, ancien président de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, constate que *« le président* [M. François Mitterrand] *a hésité pendant trois ans »* et que *« ce louvoiement aura coûté plus de 10 milliards de francs »*. *« Régulièrement, au coup par coup, des mesures de réduction ou d'annulation sont annoncées sur le plan nucléaire sans la moindre consultation du Parlement »*, note le député RPR de la Sarthe qui, en son nom personnel, avait toujours émis de fortes réserves sur la pertinence du projet Hadès.

ÉCONOMIE

BILLET

Camemberts et reblochons sont sauvés !

Voici quelques semaines, la révolte grondait (déjà) à Paris contre les technocrates bruxellois accusés de vouloir priver la France, sous prétexte de marché unique, de ses sublimes fromages, camembert, brie et autre reblochon, fabriqués au lait frais. Rebellion compréhensible, sympathique même... Mais les intérêts qui l'avaient suscitée – et manipulée – ne coïncidaient pas nécessairement avec ceux des producteurs.

Ceux-ci ont tout lieu d'être rassurés. Lundi 15 juin, les ministres de l'agriculture des Douze devraient adopter un règlement qui, moyennant le respect de mesures d'hygiène élémentaires (imposées déjà dans la législation nationale à tous ceux qui exportent), confirme le droit de fabriquer des fromages au lait frais et autorise leur libre circulation.

Voilà une assurance appréciable si l'on sait que dans plusieurs capitales la tendance était plutôt à rendre la pasteurisation obligatoire et que, par ailleurs, actuellement, l'existence de frontières sanitaires entre les Etats membres freine dans bien des cas les exportations françaises. « *Mais était-il pour autant indispensable d'inquiéter les gens en légiférant au niveau européen ?* », interrogeront, encore méfiants, ceux qui levèrent la bannière de la qualité et de la tradition. Réponse : il fallait intervenir pour harmoniser les dispositions nationales en vigueur, et éliminer celles qui auraient été incompatibles avec, au 1er janvier 1993, la libre circulation et la suppression des frontières sanitaires. Sans compter que la nouvelle réglementation communautaire s'inspire très largement de celle qu'applique la France.

Quand il n'y aura plus de contrôles à l'importation, le risque – lourd de conséquences – à éviter concerne évidemment les intoxications alimentaires. D'où l'énoncé par le règlement, dans l'intérêt même des producteurs, de certaines dispositions de santé publique, par exemple l'obligation de certifier que le cheptel d'où provient le lait est indemne de maladie. Des contraintes à vrai dire bien légères, dont pourront de surcroît être dispensées par dérogation les petites productions consommées localement.

Et, toujours à l'initiative de la Commission, les ministres devraient bientôt adopter, dans le même esprit, un règlement protégeant au niveau européen les appellations d'origine et indications de terroir : la garantie qu'on ne fabriquera pas du cantal en Hollande ou du roquefort en Espagne !

PHILIPPE LEMAITRE

Se recentrant sur les activités bancaires

Paribas envisage de développer son portefeuille de participations aux Etats-Unis

A l'occasion d'un voyage aux Etats-Unis, M. André Lévy-Lang, président du directoire de Paribas, a exposé la nouvelle stratégie de son groupe : recentrer les activités sur les métiers bancaires (en développant le placement en Europe d'émissions américaines, notamment) et prendre du champ dans le secteur industriel.

NEW-YORK

de notre correspondant

A l'occasion d'un voyage à New-York puis à Boston les 11 et 12 juin, M. André Lévy-Lang, président du directoire de Paribas, a exposé devant une communauté d'investisseurs la nouvelle stratégie du groupe qui consiste à mettre l'accent sur l'activité bancaire, laquelle doit générer à terme plus de la moitié des résultats.

En prenant un peu de champ vis-à-vis du secteur industriel, ainsi qu'en témoigne la cession à Italcementi, fin avril (*le Monde* du 2 mai), de 55 % du capital des *Ciments Français* dont Paribas détiendra encore 20 % à l'occasion d'une prochaine augmentation de capital de la société. « *Nous avons dû expliquer ce qu'était le métier industriel d'une banque d'affaires* », a-t-il souligné, rappelant que cette notion était encore peu claire aux Etats-Unis où le Glass-Steagall Act des années 30 continue à diviser la profession bancaire entre banques commerciales et *investment banks*, seules habilitées à prendre des participations et à opérer sur les valeurs mobilières pour leur propre compte.

A cette occasion, Paribas qui dispose d'une équipe de 480 personnes aux Etats-Unis, dont une centaine réparties dans cinq succursales en dehors de New-York (Houston, Dallas, San-Francisco, Los Angeles et Chicago) a décliné ses différentes activités sur le sol américain (banque de gros, financement de matières premières, swaps, options, négociation de la dette du tiers-monde, marchés de capitaux ...) en précisant que le groupe n'était pas intéressé par un rôle de *primary dealer* (l'équivalent de spécialiste en valeurs du Trésor en France) mais qu'en revanche, il comptait conforter sa première place dans d'autres domaines tels que le placement en Europe des tranches internationales liées à des emprunts lancés par des émetteurs américains.

Intérêt mitigé des Américains

Apparemment, le nettoyage de bilan qui a conduit le groupe à afficher pour l'exercice 1991 la première perte de son histoire avec un déficit de 200 millions de francs, n'a pas intrigué outre mesure la communauté financière new-yorkaise habituée, il est vrai, à des « opérations-vérité » d'une toute autre ampleur sur quantité de groupes américains au cours des deux dernières années.

Le 11 juin, l'agence de notation Moody's avait abondé dans le même sens en attribuant à Paribas un double A (AA) qui devrait satisfaire analystes et investisseurs. Mais le faible nombre d'actions Paribas réparties dans le public américain (1 % environ sur les 35 % qui constituent le capital flottant, le reste étant contrôlé) témoigne encore d'un relatif manque d'intérêt à l'égard du groupe. Il est vrai qu'en dehors de ses activités bancaires, celui-ci n'a guère consacré plus de 1 % de ses investissements aux Etats-Unis.

La partie essentielle de ce petit portefeuille américain réside dans les 10,1 % détenus dans les magasins RALPS installés à Los Angeles et qui n'ont pas souffert des récentes émeutes de South Central. Pour le reste, le groupe procédera « *modérément* » à quelques acquisitions « *sur de petites sociétés qui détiennent de bonnes parts de marché* », a expliqué pour sa part M. Philippe Blavier, président de Paribas North America.

SERGE MARTI

Les propositions de l'émirat d'Abou-Dhabi

La Haute Cour de Londres approuve le plan d'indemnisation des déposants de la BCCI

LONDRES

correspondance

La Haute Cour de Londres a approuvé, vendredi 12 juin, le plan d'indemnisation des déposants de la Bank of Commerce and Credit International (BCCI) proposé par l'actionnaire majoritaire, l'émirat d'Abou-Dhabi.

En vertu du plan de compensation des déposants de cette banque fermée le 5 juillet 1991 pour « fraude à grande échelle » (*le Monde* des 30, 31 juillet, 1er et 3 août 1991), Abou-Dhabi, actionnaire à 77,4 %, versera quelque 900 millions de livres (9 milliards de francs) aux déposants. La majorité des actionnaires de la BCCI avait refusé d'augmenter cette indemnisation, s'estimant eux-mêmes victimes de l'escroquerie ayant entraîné la fermeture, puis la liquidation de la BCCI. En vertu de l'accord entre Abou-Dhabi et l'administrateur judiciaire, Touche Ross, l'émirat verserait l'indemnité aux déposants (30 % du montant des créances) en échange de l'immunité judiciaire et de l'abandon de certaines obligations financières.

Les déposants ont jusqu'à mercredi 17 juin pour faire appel. Mais le juge londonien les a prévenus qu'une telle démarche pourrait prendre... une dizaine d'années, « *en raison de la complexité du dossier* ». « *Ce n'est pas très généreux, mais c'est mieux que rien* », a conclu le tribunal de Londres, centre économique des activités de la BCCI.

La décision britannique devrait peser sur l'arrêt de la justice du Luxembourg, siège judiciaire de la BCCI, prévu pour le 25 juin.

MARC ROCHE

La mise à jour de la convention collective

La CGT appelle à des arrêts de travail dans les transports urbains le 16 juin

La Fédération nationale des syndicats de transports CGT appelle à une journée d'action dans les transports urbains, mardi 16 juin. Des arrêts de travail de vingt-quatre heures sont annoncés notamment à Angers, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Nîmes, Strasbourg et Toulouse. La CGT entend rappeler ses revendications salariales ainsi que son hostilité au projet de modernisation de la convention collective nationale.

La convention collective des transports publics a vieilli. Elaborée en 1948, elle ne répond plus, de l'avis des professionnels, aux modes de gestion des entreprises. Le 12 mai, l'Union des transports publics (UTP) a proposé aux organisations syndicales une convention collective « *alternative* » qui devrait faire l'objet de négociations jusqu'à la fin de l'année. Le texte vise à substituer à une évolution de carrière fondée sur une logique de grades, une promotion en fonction des compétences.

Dans le cadre actuel, les évolutions de carrière résultent principalement de la seule distribution des points d'ancienneté sur une durée de vingt-cinq ans. Moins de 2 % des conducteurs font l'objet d'une promotion professionnelle en fonction de leurs compétences. Le projet de convention propose un nouveau classement des emplois qui permette un décloisonnement de la profession et ouvre les perspectives de carrière. Il s'appuierait sur une description « *d'emplois-repères* » basée sur « *une approche de métier* » permettant d'élargir les compétences et de favoriser la mobilité du personnel.

La grille des salaires s'alignerait sur cette modernisation de la classification des emplois. Le système actuel de rémunération (coefficient multiplié par la valeur du point) jugé trop rigide serait supprimé au profit d'une rémunération par niveaux. L'objectif est de définir cinq niveaux hiérarchiques avec, pour chacun, une rémunération annuelle garantie. Il est prévu de revaloriser les plus bas salaires et de les porter à 5,4 % au-dessus de la dernière valeur connue du SMIC.

L'UTP souhaite également modifier les conditions d'accès à la profession – les agents de conduite qui représentent 80 % des effectifs des transports publics n'ont pas actuellement de formation professionnelle initiale – et d'améliorer la formation continue. L'ensemble de ces dispositions, si elles étaient adoptées, ne devraient pas accroître les charges salariales, selon les responsables de l'Union des transports publics qui parlent d'encourager les départs à la retraite.

MARTINE LARONCHE

Pour embaucher et former des jeunes

Les professions du BTP signent un accord sur les préretraites à mi-temps

Toutes les organisations patronales du bâtiment et des travaux publics, à l'exception de la CAPEB (confédération des artisans) qui doit consulter ses instances, et toutes les organisations syndicales, sauf la CGT, ont signé, vendredi 12 juin, un accord paritaire instaurant un dispositif de préretraite progressive pour les salariés de plus de cinquante-cinq ans.

Selon ce protocole, qui sera complété par une convention avec l'Etat, les professions s'engagent à accorder, sur la base du volontariat, le bénéfice d'une préretraite à mi-temps pour 1 500 à 2 500 personnes, en 1993. Ces travailleurs seront rémunérés à 80 % de leur ancien salaire, 30 % étant pris en charge par les pouvoirs publics.

Après avoir suivi une formation, ces salariés âgés tiendront le rôle de tuteurs auprès de jeunes qui, parallèlement – au nombre de 750 à 1 250 – seront embauchés avec des contrats à durée indéterminée. Comme dans le seul accord du même type, signé récemment chez Renault, la formule permet de transmettre le savoir-faire des travailleurs âgés et de recruter des salariés plus jeunes.

□ **Air France va baisser ses tarifs sur l'Atlantique Nord.** – Air France a annoncé vendredi 12 juin à New-York une réduction de 25 % à 35 % des prix de ses billets sur ses vols transatlantiques au départ des Etats-Unis cet été, répondant ainsi à l'offensive lancée récemment par la compagnie américaine Delta. Ces réductions porteront aussi bien sur les vols Concorde, que sur les tarifs première classe, classe affaires et classe économique. – (*AFP.*)

Le financement du logement social

Le livret A au cœur du congrès des HLM

STRASBOURG

de notre envoyée spéciale

Comme prévu, les problèmes posés par le livret A ont dominé les travaux du cinquante-troisième congrès des HLM (habitations à loyer modéré) qui se déroule à Strasbourg jusqu'au lundi 15 juin. M. Roger Quilliot, président de l'Union nationale des fédérations d'organismes HLM, est resté ferme après le refus du ministre de l'économie, M. Michel Sapin, d'instituer une prime de fidélité afin de juguler l'hémorragie dont souffrent les livrets A (*le Monde* du 12 juin) : « *Nous continuerons à poser le problème jusqu'à ce que le gouvernement nous réponde* », a-t-il notamment déclaré, vendredi 12 juin, lors d'un point de presse.

L'ancien ministre du logement a « *pris acte du fait que, pour la première fois, alors que nous soulevons la question depuis quatre ans, on nous répond publiquement* ».

Marasme du secteur privé

Selon lui, en soulignant que le financement du logement social ne posera pas de problème en 1992 et 1993, le ministre de l'économie reconnaît implicitement qu'il y a un risque pour les années suivantes.

Faute de retenir l'idée de la prime de fidélité, M. Quilliot a suggéré que l'Etat cesse de prélever chaque année une vingtaine de milliards de francs sur les fonds des livrets A pour alimenter le budget de l'Etat. « *Peut-être serait-il temps qu'il cesse* », a-t-il estimé. Depuis 1980, ces sommes totalisent 180 milliards de francs. « *Il est évident qu'elles manquent aujourd'hui* », a-t-il noté.

Il a renouvelé sa demande d'une étude, par exemple dans le cadre du plan, éventuellement d'un débat parlementaire, sur le financement du logement social dont on ne peut, selon lui, « *changer les grandes règles du jeu par circulaire* ». De même, pour le devenir du PAP (prêt aidé à l'accession à la propriété) que le Trésor souhaite voir disparaître (remplacé par le futur fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété) « *que l'on ne peut supprimer sans en débattre* ».

Comme prévu, le président de l'Union des HLM a brossé un tableau assez sombre du logement en France « *qui traverse une crise du même ordre que celle que l'on a connue il y a vingt ans* ». Touchées par ricochet par le marasme du secteur privé, les HLM ont vu leurs files d'attente doubler, le taux de rotation des occupants baisser de deux points et les logements vacants se réduire au strict minimum même dans les grands ensembles les moins favorisés.

FRANÇOISE VAYSSE

L'agitation paysanne

Les organisations agricoles de Haute-Garonne demandent aux députés de jouer les médiateurs

TOULOUSE

de notre correspondant

La Haute-Garonne n'est pas encore isolée du reste du territoire national mais, depuis quelques jours, les agriculteurs, qui multiplient les barrages sur les routes nationales et départementales, perturbent sérieusement la circulation. Le Gers, le Tarn, le Tarn-et-Garonne et même le Lot font aussi les frais de la colère paysanne conduite par la Coordination rurale à laquelle s'est joint, ici ou là, le Centre départemental des jeunes agriculteurs (CDJA). La nouvelle politique agricole commune (PAC) attise l'incendie dans les campagnes de Midi-Pyrénées promises au plus sombre avenir, si l'on en croit les études prospectives faites par les organismes spécialisés.

C'est dans ce contexte qu'une délégation du monde rural a rencontré à la préfecture, vendredi 12 juin, des élus de la Haute-Garonne. Ces derniers – le département compte huit députés, sept socialistes et un CDS, M. Dominique Baudis – étaient tous présents. De leur côté, les organisations agricoles avaient délégué une vingtaine des leurs.

Les uns et les autres n'étaient pas venus pour faire de la figuration. Les entretiens furent techniques et précis, même si parfois les élus eurent du mal à saisir les subtilités des différentes situations évoquées par leurs interlocuteurs. Ceux-ci avaient préparé un protocole d'accord dont les trois principaux points concernent la suppression de la taxe foncière sur les propriété non bâties, l'obtention de la prime blé dur en Haute-Garonne et les indemnités pour le gel d'avril 1991. Des dispositions, comme le reconnaissait un responsable du CDIA, qui ne serviront qu'à « *limiter la casse* ». Quant à la fracture entre le syndicalisme traditionnel prêt à accepter des mesures d'accompagnement de la PAC et les représentants de la Coordination, beaucoup plus radicaux et décidés à entretenir l'agitation, elle est patente.

M. Jacques Roger-Machart, député PS, qui s'est engagé à défendre le dossier devant le ministre de l'agriculture, n'a pas caché les difficultés du dialogue avec certains. M. Dominique Baudis, député et maire de Toulouse, se sentait dans une position plus confortable, exhortant les socialistes à plus de compréhension envers le monde rural et les agriculteurs à ne pas « *prendre en otages* » les habitants de Toulouse. Les plus modérés des agriculteurs ont promis. Les élus ont signé...

GÉRARD VALLES

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 8 AU 12 JUIN 1992

PARIS

Le temps du plomb

INDICE CAC 40

- 2,7 %

By Jove! A l'heure où la France n'avait d'yeux que pour la Reine Elizabeth et ses chapeaux, les investisseurs anglo-saxons *en profitaient pour s'éclipser* en bon ordre de la Bourse. *«Ils quittent l'arène»*, entendait-on alors dans les salles de marché où *étaient* constatés la faiblesse des transactions et un flux important de ventes. Conséquence, la baisse des cours amorcée depuis quinze jours s'est accélérée (– 2,7 % en *quatre séances*), *et* les gestionnaires se mettent à broyer du noir.

Le marché est «plombé», affirment-ils dans leur jargon imagé. Et de citer comme cause les incertitudes politiques liées au référendum sur Maastricht, les tensions *sur les taux d'intérêt* et la *reprise* économique qui se fait toujours attendre. Bref, à l'optimisme des premiers mois où l'on ne retenait que les bonnes nouvelles, ont succédé la déception et le doute. Retour de balancier oblige, seules sont prises en compte désormais les données sombres.

Après le long week-end de la Pentecôte, ces journées consécutives de baisse (– 0,98 % mardi, – 0,43 % mercredi, – 1,27 % jeudi, – 0,03 % vendredi) ont *ramené l'indice CAC 40 à son* niveau du 1er avril (1 928,29 points). Depuis le début de l'année, la progression moyenne des 40 valeurs principales n'est plus que de *9,21 %* contre 15 % en un mois. En effet, *le 11 mai*, l'indicateur de la place culminait à 2 077,49 points et s'approchait de son plus haut historique (2 129,32 points, le 20 avril 1990). Un niveau qu'il n'a donc pas pu franchir, contrairement aux espoirs, et qu'il ne pourrait peut être pas retrouver d'ici à septembre. Si beaucoup envisagent *durant l'été une consolidation aux* niveaux actuels, les pessimistes voient une descente à 1 800 points, ce qui annulerait quasiment toute l'avance enregistrée *depuis le début de l'année*.

Révélateur de ce climat incertain, le comportement particulièrement nerveux des intervenants. Ainsi le titre Schneider a perdu plus de 12 % sur la semaine à la suite d'une réunion réservée exclusivement aux analystes financiers durant laquelle M. Didier Pineau-Valencienne, *président du groupe de* construction électrique, a dressé un constat peu encourageant. Les prévisions de bénéfices ne sont guère meilleures. *«L'estimation moyenne de 650 millions de francs de bénéfice pour 1992 est désormais considérée comme une hypothèse haute»*, a-t-il affirmé. Le groupe table sur un résultat net de l'ordre *de 400* millions de francs.

Dès mardi ces propos *entraînaient* une chute du titre du groupe Schneider, dont Spie-Batignolles, Merlin-Gerin et SPEP. La Commission des opérations de Bourse (COB), réagissait. Le gendarme des marchés *décidait* d'ouvrir une double enquête sur les *conditions de diffusion des prévi*sions du groupe et sur les mouvements de baisse des cours. Maladresse de la part de Schneider peut-être, mais cette erreur de communication *n'est pas une pre*mière en Bourse. En octobre 1990, Michelin avait commis le même impair et suscité ce rappel de la Commission : *«Il incombe à une société cotée de rendre publique toute information susceptible d'avoir une incidence sur les cours dont elle n'est plus en mesure d'assurer la confidentialité.»* Ces paroles ne seraient-elles donc que *des vœux pieux?*

Concentration dans la distribution

La semaine aura aussi été marquée par une dizaine de suspensions de cotations, dont six ont concerné des titres des groupes Casino et Rallye. Les deux distri*buteurs* ont *décidé de se rappro*cher, Rallye amenant ses hypermarchés, supermarchés et cafétérias au groupe stéphanois et prenant en contrepartie 30 % du *capital. Cette annonce a entraîné* une vive baisse des actions Casino, à la reprise des échanges mercredi (– 1,6 %) puis jeudi (– 4,7 %). Le mouvement s'est *poursuivi le lendemain (– 2,3 %)*. Les boursiers *n'aiment* décidément pas les acquisitions.

Toujours dans la distribution, le groupe textile Devanlay, associé à la BNP et à la Société générale, a revendu les quelque 20 % qu'il *détenait dans les Nouvelles Gale*ries aux Galeries Lafayette, actionnaire majoritaire détenant déjà plus de 72 % du capital. Les *«Galfa»* lanceront une offre publique d'achat *simplifiée* au prix de 650 francs par action, un niveau supérieur de 15 % au dernier cours coté (563 F).

Au chapitre des suspensions momentanées, celle du certificat Pechiney mardi avant l'annonce en fin de journée de son *désengage*ment du secteur nucléaire. Le titre a peu évolué à la reprise des échanges. De son côté le holding Exor s'est complètement retiré de Suez en cédant le reliquat de sa participation (1,07 %) à Nestlé. La transaction se serait réalisée au prix de 332 F l'action.

La semaine aura également été marquée par l'annonce d'augmentations de capital et par l'arrivée sur le marché au comptant, mer*credi 10 juin*, de la Compagnie générale de bâtiment et de construction (CBC). Deux signes souvent interprétés comme un retour à la confiance des entre*prises pour la Bourse*. Mais la modestie des appels au marché (300 millions pour Degrémont, 1 milliard pour le Club Méditerranée) et le peu d'arrivée de nouvelles valeurs – *CBC n'est que la deuxième* depuis le début de l'année – doivent relativiser cette impression. D'autant plus que CBC a rencontré moins de succès que Lapeyre, arrivée voici un mois. *La* demande a été deux fois supé*rieure à l'offre. Mise en vente à* 365 F, la valeur ne valait plus que 359,90 F vendredi.

Enfin pour revenir au domaine franco-britannique, l'action Eurotunnel a une nouvelle fois été très chahutée. Les Anglais, qui n'aiment décidément *pas que leur île soit* rattachée au continent, ont décidé de supprimer dès le 22 juin cette valeur de la composition de leur indice de référence, le Footsie 100, au motif de taille insuffisante. *Une* décision qui a entraîné une baisse des cours et une protestation de la firme chargée de réaliser la liaison transmanche. Cette dernière reproche aux Britanniques d'avoir divisé de moitié la capitalisation du groupe en raison de son *caractère* binational. Et tout cela, pendant que la Reine affichait ses convictions européennes au peuple français. My God! A qui se fier désormais?

DOMINIQUE GALLOIS

Pétroles

	12-6-92	Diff.
BP-France	111	+ 1
ELF-Aquitaine	382,50	– 7,50
Esso (1)	805	– 7
Primagaz (2)	707	inch.
Sogerap	416	– 14
Total	256,60	– 5,20
Exxon (3)	334,20	– 2,10
Petrofina	1 719	– 8
Royal Dutch	475	– 1,90

(1) Coupon à 25 F.
(2) Coupon à 13 F.
(3) Coupon à 3,30 F.

Métallurgie, construction mécanique

	12-6-92	Diff.
Alspi	313	– 9
Dassault Aviation	398	+ 3
De Dietrich	1 810	– 10
Fives-Lille	402	inch.
Peugeot	745	– 17
SAGEM	2 120	– 80
Strafor, Facom	840	– 21
Valeo	756	– 16
Vallourec	231	– 10,10

Alimentation

	12-6-92	Diff.
Bongrain	3 225	– 60
BSN	1 086	– 3
Carrefour	2 600	– 39
Casino, G., P. (1)	156	– 12,10
Erid. Bég.-Say	655	– 14
Guyenne-Gasc.	1 701	– 44
LVMH	3 929	– 118
Olipar	155	– 12
Pernod-Ricard	1 633	+ 85
Promodès (2)	3 550	+ 9
Saint-Louis	1 258	– 23
Source Perrier	1 700	inch.
Nestlé	36 340	+ 10

(1) Coupon 5 F.
(2) Coupon 29 F.

Valeurs diverses

	12-6-92	Diff.
Accor	747	+ 83
Air liquide	763	– 14
Bic	809	– 21
Bis	316,60	– 25,50
CGIP coupon 30 F	1 092	– 7
Club Méd.	469	– 46
Elf Sanofi	1 057	+ 1
Essilor	454	– 8
Euro Disney	114	+ 4,70
Europe 1	1 028	+ 20
Eurotunnel	34,90	– 1,05
Groupe Cité	550	– 14
Hachette	127,50	– 13,20
Havas	529	– 9
Marine Wendel	313	– 12
Navigation mixte	1 050	– 64
Nord-Est	132,60	+ 5,10
L'Oréal	880	– 19
Saint-Gobain	570	– 17
Saulnes Châtillon	248	+ 3
Skis Rossignol	670	– 8

Mines, caoutchouc

	12-6-92	Diff.
Géophysique	737	+ 63
Imétal	335	– 17,60
Métaleurop	93	– 4
Michelin	206,50	– 8,90
RTZ	59,50	– 1,70
ZCI	4,25	+ 0,05

Filatures, textiles magasins

	12-6-92	Diff.
Agache (Fin.)	840	– 8
BHV	823	+ 41
Damart	3 201	+ 11
DMC	356,9	– 17,10
Gal. Lafayette	2 150	– 50
Printemps	792	– 12

Bâtiment, travaux publics

	12-6-92	Diff.
Bouygues	610	– 3
Ciments français	472	inch.
GTM	404,10	– 9
Immob. Phénix	144	– 7,10
J. Lefebvre	888	– 32
Lafarge-Coppée	349,80	– 15,70
Poliet	595	– 1
SGE	231,20	– 6,80

Mines d'or, diamants

	12-6-92	Diff.
Anglo-American	185,50	– 6,40
Amgold	309,50	+ 0,50
Buffelsfontein	36	+ 0,20
De Beers	133	– 5,00
Drief. Cons.	60,80	+ 1,30
Gencor	19,50	– 0,30
Harmony	25,20	– 0,40
Randfontein	23,15	– 0,95
Sainte-Helena	30,10	– 0,90
Western Deep	150	– 1,20

Matériel électrique

	12-6-92	Diff.
Alcatel-Alsthom	631	– 15
CSEE	285,10	– 19,90
Générale des eaux	2 320	– 8
Intertechnique	860	– 27
Labinal	780	– 6
Legrand	4 730	– 20
Lyon. des eaux	547	– 6
Matra	186	– 2
Merlin-Gerin	517	– 83
Moulinex	164,50	– 7,50
Radiotechnique	591	– 13
SEB	2 248	+ 23
Sext.-Avionique	219	– 13
Thomson-CSF	153,10	– 3,90
IBM	490	– 13,60
ITT	340,20	– 2,80
Schlumberger	356	– 9,10
Siemens	2 282	– 18

Produits chimiques

	12-6-92	Diff.
Institut Mérieux	6 700	+ 40
Roussel-Uclaf	2 225	+ 15
Synthélabo	1 134	– 10
BASF	820	– 6
Bayer	978	+ 2
Hoechst	883	+ 8
Imp. Chemical	125,10	– 4
Norsk Hydro	147,8	– 3,20

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Suez	2 155 950	686 618
Ciments Fçais	1 327 975	626 803
Alcatel Alsthom	847 040	540 797
LVMH	110 760	442 163
Euro Disney	3 843 500	426 091
Schneider	568 925	394 945
Saint-Gobain	689 960	389 899
Gén. d. Eaux	166 220	381 147
Peugeot	436 900	331 716
Elf Aquitaine	841 200	326 019
BSN	269 270	292 981
Total	1 088 600	283 606
Michelin	1 325 250	279 658
Lafarge Cop.	426 922	153 169

(*) Du jeudi 28 mai 1992 au mercredi 3 juin 1992 inclus.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Géophysique	+ 15,1	SPEP	– 14,8
Nord-Est	+ 5,1	Schneider	– 13,6
Promodès	+ 3,5	Merlin Gerin	– 12,8
DR N.-P.-de-C.	+ 2,9	DR Sud-Est	– 12,7
Sade	+ 2,7	Sodero	– 10,5
Gal. Lafayette	+ 2,5	Métrologie Int.	– 10,0
BHV	+ 2,5	Club Méd.	– 8,9
Salvepar	+ 2,4	Casino Guich.	– 8,4
Pinault	+ 2,3	Hachette	– 7,8
Dassault-Aviat.	+ 2,3	Casino G. ADP	– 7,6
Marine Wendel	+ 2,0	CSEE	– 7,6
Pernod-Ricard	+ 1,8	Unibail	– 7,6
Groupe André	+ 1,7	Pantins	– 7,5
Finextel	+ 1,4	Olipar	– 7,5

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 5-6-92	Cours 12-6-92
Or fin (kilo en barre)	58 850	58 100
– (kilo en lingot)	58 950	58 300
Pièce française (20 fr.)	335	331
• Pièce française (10 fr.)	399	NC
Pièce suisse (20 fr.)	338	331
Pièce latine (20 fr.)	339	334
• Pièce tunisienne (20 fr.)	334	330
Souverain	440	420
• Souverain Elizabeth II	489	430
• Demi-souverain	321	311
Pièce de 20 dollars	1 900	2 080
– 10 dollars	970	960
• – 5 dollars	615	650
– 50 pesos	2 200	2 165
• – 20 marks	421	415
– 10 florins	347	341
• – 5 roubles	240	218

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 12 juin 1992
Nombre de contrats : 125 757 environ

COURS	ÉCHÉANCES			
	JUIN 92	SEPT. 92	DÉC. 92	MARS 93
Premier	107,28	107,58	107,78	–
+ haut	107,46	107,76	107,86	–
+ bas	107,24	107,52	107,74	–
Dernier	107,32	107,62	107,84	–
Compensation	107,32	107,62	107,82	107,88

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	5-6-92	8-6-92	9-6-92	10-6-92	11-6-92
RM	2 177 220		2 107 201	2 707 046	2 893 823
Comptant R. et obl.	418 711		649 827	12 610 744	14 807 130
Actions	148 745		208 356	435 711	200 649
Total	2 744 676		2 965 384	15 753 501	17 901 602

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)

	5-6-92	8-6-92	9-6-92	10-6-92	11-6-92
Françaises	115,1		114,2	113,5	112,3
Etrangères	105,4		105,8	104,8	103,9

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	8-6-92	9-6-92	10-6-92	11-6-92	12-6-92
Indice gén.		539,6	535,9	532,4	530,5
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40		1 962,23	1 953,73	1 928,84	1 928,29

NEW-YORK

Sans direction

INDICE DOW JONES

- 1,3 %

Déprimée par les incertitudes sur la solidité de la reprise économique *américaine*, Wall Street s'est déprécié en dépit d'une reprise ténue à l'approche du week-end, encouragée par une baisse des taux d'intérêt à long terme aux Etats-Unis. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a perdu 1,3 % sur la semaine et 1,72 % par rapport à son dernier sommet (3 413,21 points) atteint le 1er juin.

Après un début de semaine plutôt calme dans l'attente de la publication de nouvelles statistiques économiques, notamment sur l'*inflation aux Etats-Unis*, Wall Street a subi une correction technique à la baisse avant de reprendre quelques points grâce des programmes d'achats informatiques et une détente des taux d'intérêt à long terme américains. Inquiétés par l'annonce d'une hausse surprise du taux de chômage en mai aux Etats-Unis, la semaine précédente, les investisseurs optaient pour la prudence. Car, si l'économie américaine est sortie de la récession, le redressement est *lent comme le* montrent la hausse plus faible que prévu des ventes de détail et le léger gonflement des stocks des entreprises américaines en mai. Les *prix restent toutefois largement* sous contrôle. Après avoir ravivé jeudi les craintes d'une accélération *de l'inflation en publiant* une nette hausse des prix de gros, le départe*ment du Commerce* a fait état vendredi d'une quasi-stagnation des *prix de détail en mai* (+ 0,1%), ce qui a calmé les investisseurs et profité à Wall Street. La Bourse terminait la journée de vendredi sur un gain modeste de 0,09 %. Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans, revenait à 7,85 % vendredi contre 7,87 % la veille.

Indice Dow Jones du 12 juin : 3 354,39 (c. 3 398,69).

	Cours 5 juin	Cours 12 juin
Alcoa	79	76 1/2
ATT	42 1/8	43 3/8
Boeing	44 7/8	43 7/8
Chase Man. Bank	27 5/8	27 5/8
Du Pont de Nemours	51 3/8	51 3/4
Eastman Kodak	40 1/4	39 7/8
Exxon	62 3/4	62
Ford	48	47 1/8
General Electric	77 5/8	76 1/4
General Motors	44	43 1/2
Goodyear	70 1/2	66 5/8
IBM	90 1/4	93
ITT	63 5/8	64
Mobil Oil	66 1/8	66 1/4
Pfizer	72 1/2	68 1/2
Schlumberger	67 5/8	66 1/2
Texaco	64	64 7/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	116 3/4	117 1/4
Union Carbide	29 1/2	27 3/8
United Tech.	52 1/4	51
Westinghouse	17 3/8	18 1/4
Xerox Corp	74	71 1/8

TOKYO

Poursuite du recul

INDICE NIKKEI

- 2,3 %

Les valeurs ont poursuivi leur glissade tout au long de *la semaine* à Tokyo en l'absence des investisseurs institutionnels qui attendaient vendredi *12 juin* l'*expiration* des contrats à terme du mois. Le Nikkei a clôturé à 17 383,68 points vendredi, en baisse de 406,36 points par rapport à la semaine dernière, soit un recul de 2,3 %. L'indice avait cédé 557,71 points en fin de semaine dernière.

Le volume traité est resté faible tout au long de la semaine écoulée, sauf vendredi où, apparemment *par erreur*, le *volume des titres* d'une maison de courtage a plus que triplé – à 763,6 millions de titres – par rapport à la veille. Cette firme, dont l'identité n'a pas été *révélée*, a semble-t-il passé des ordres d'achat à la place d'ordres de vente sur certains titres lors du règlement mensuel des contrats de juin.

Le marché est resté faible tout au long de la semaine à l'exception de mardi, où le Nikkei a gagné 1,08 % grâce à des achats spéculatifs tels que Meiji Milk Products Co. Ltd. Toutes les autres séances ont été perdantes. L'indice a *cédé 0,76 % lundi, 0,6 % mercredi*, 0,2 % jeudi et 1,84 % vendredi. Le fort recul de vendredi a *été* attribué à la publication par la Banque du Japon des résultats d'une enquête économique, plus mauvais que prévu.

La plupart des investisseurs s'attendaient à un rebond du Nikkei *au-dessus des* 18 000 *points après* la liquidation des contrats à terme de juin. Selon les experts, le marché ne devrait pas se ressaisir avant les élections de la Chambre Haute en juillet.

Indices du 12 juin : Nikkei, *17 383,68 (c. 17 790,04); Topix*, 1 328,36 (c. 1 345,968).

	Cours 5 juin	Cours 12 juin
Akai	1 290	1 260
Bridgestone	1 180	1 180
Canon	1 410	1 390
Fuji Bank	1 440	1 380
Honda Motors	1 450	1 450
Matsushita Electric	1 340	1 320
Mitsubishi Heavy	570	578
Sony Corp.	4 320	4 110
Toyota Motors	1 520	1 490

LONDRES

Troisième semaine de baisse : – 2,4 %

Les valeurs ont continué à baisser *pour la troisième semaine* consécutive au Stock Exchange sous l'influence de la faiblesse de Wall Street et du manque de reprise économique. L'indice Footsie des cent grandes valeurs est tombé à son plus bas niveau *depuis quinze jours. Il a clôturé* vendredi à 2 603,7 points, en baisse de 2,4% sur la semaine et de plus de 5,1% par rapport à son record historique du 11 mai dernier (2 737,8).

L'éditeur EMAP a donné le signal de plusieurs augmentations de capital d'un montant total supérieur à 100 millions de livres (environ 1 milliard de francs), le fabricant et distributeur de meubles *MFI Furniture Group a annoncé* son retour sur le marché le mois prochain pour 546 millions de livres et le groupe de presse Telegraph a confirmé son introduction en Bourse.

Indices *«FT»* du 12 juin : 100 valeurs, 2 603,7 (c. 2 668,5) ; 30 valeurs, 2 025,3 (c. 2 077,4) ; Fonds d'Etat 88,82 (c. 88,86) ; *Mines d'or, 103,7 (c. 104,9)*.

	Cours 5 juin	Cours 12 juin
Allied Lyons	8,24	6,56
BP	2,75	2,63
BTR	4,65	4,70
Cadbury	4,68	4,83
De Beers	14,25	13,75
Glaxo	7,41	7,22
GUS	15,03	14,80
ICI	13,25	12,90
Reuters	11,60	11,23
RTZ	6,27	6,10
Shell	5,19	5,11
Unilever	9,25	9,33

FRANCFORT

Manque d'entrain – 0,38 %

Au cours de cette courte semaine de quatre séances, la Bourse de Francfort a particulièrement manqué d'entrain. L'indice Dax a terminé la semaine quasiment à son niveau du vendredi précédent (– 0,38%) dans un marché où le volume d'activité a été très réduit. Aucun secteur n'a été épargné par l'irrégularité de la tendance.

La plupart des opérateurs déplorent la morosité ambiante et leurs analyses divergent sur la façon dont le marché s'en sortira. Certains pensent que la phase de consolidation pourrait bien se poursuivre sans pour autant que le Dax casse le seuil de résistance de 1 780 points (hypothèse déjà vérifiée cette semaine). Cette *poursuite* d'une relative faiblesse est mise sur le compte des taux d'intérêt allemands dont aucune détente n'est actuellement en vue. Pour d'autres, le *marché a maintenant digéré son* envolée qui a culminé le 25 mai (1 811,57 pour le DAX) et va repartir à la hausse.

Indices du 12 juin : DAX 1 782,27 (c. 1 789,07) ; *Commerzbank*, 2 002,6 points (c. 2017,5).

	Cours 5 juin	Cours 12 juin
AEG	206	205
BASF	244,50	247,30
Bayer	289	290,80
Commerzbank	253,50	257,10
Deutschebank	692	694,60
Hoechst	260,50	264,50
Karstadt	633	623,50
Mannesman	304,70	308
Siemens	682,80	677,80
Volkswagen	408,10	405,30

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Aucun emprunt en écus

Pour la première fois de l'année, une semaine entière s'est écoulée sans qu'aucun nouvel emprunt en écus n'ait vu le jour. Ce calme inhabituel reflète le désarroi qui s'est emparé du marché depuis le refus du Danemark de ratifier le traité de Maastricht. Maintenant que l'incertitude prévaut quant à la réalisation d'une union économique et monétaire dans la communauté des Douze, le compartiment de l'écu est vu avec suspicion. Cette situation risque de se prolonger plusieurs mois encore, au moins jusqu'au référendum français.

La fermeture du marché de l'écu a des conséquences importantes pour de nombreux emprunteurs. En raison de son énorme endettement, l'Italie figure parmi ceux qui ont le plus à en souffrir, car si le Trésor public romain n'a plus accès à cette source de financement où il s'est habitué à puiser largement, il lui faudra lever davantage de fonds dans sa propre monnaie, à laquelle sont associés des taux de rendement beaucoup plus élevés que ceux de l'écu. Cette perspective n'a pas manqué d'aggraver encore les difficultés déjà grandes du marché des titres en lires.

Bien que la situation ne soit de loin pas comparable, le marché du franc a lui aussi été atteint de façon prononcée. Comme ces derniers mois les coûts des emprunts en écus et en francs s'étaient beaucoup rapprochés, les débiteurs français étaient de plus en plus nombreux à se procurer des ressources à longue échéance dans les deux compartiments, alternativement. Pour l'heure, ils n'ont plus guère le choix, et la crainte d'une brusque surchage du marché du franc, due à l'arrivée soudaine d'opérations qui auraient dû être émises en écus, explique en partie pourquoi le niveau de l'intérêt a tant monté ces derniers jours. Parmi les transactions ainsi rapatriées l'euro-emprunt de 2 milliards de francs, lancé pour le compte de la Caisse nationale des autoroutes est très intéressant. L'affaire était placée sous la conduite de la Société générale.

C'est une des grandes réussites de ces derniers jours. Le débiteur est prestigieux, et sa proposition a obtenu l'assentiment des investisseurs en France et à l'étranger. Ceux qui ont acquis les titres à leur prix d'émission étaient assurés au départ jeudi d'un rendement supérieur de 35 points de base (ou centièmes de point de pourcentage) à celui des fonds d'Etat de même durée, et considérée sous cet aspect, l'affaire ne paraît pas très coûteuse. Il reste qu'elle revient à l'emprunteur à 9,23 % l'an alors qu'à la fin du mois de mai il n'aurait même pas eu à débourser 9 %.

Par ailleurs l'euro-émission que le Crédit national a lancée pour un montant total de 3,5 milliards de francs a également retenu l'attention, car Moody's, une des principales sociétés d'évaluation de crédit, venait d'abaisser d'un cran la note donnée à la dette de cette entreprise. Cela n'a pas empêché l'opération de se faire à des conditions relatives, de l'ordre de celles que le même débiteur avait obtenues au début de l'année. Le Crédit commercial de France, à qui l'opération était confiée, l'avait divisée en deux tranches, l'une d'une durée de près de sept ans, l'autre d'environ deux ans seulement. La plus longue est plutôt destinée aux investisseurs professionnels, la plus courte aux particuliers.

Le Danemark se distingue

Sur le marché de l'euromark, la situation est tout autre. Le regain de fermeté de la devise a facilité une baisse des taux d'intérêt, ce qui n'a pas manqué d'attirer des débiteurs étrangers. Un emprunteur s'est particulièrement distingué, le Danemark qui effectuait un grand retour : il n'avait plus levé de fonds sur le marché allemand depuis 1986. Son émission a montré que le crédit de ce pays ne se ressent nullement de sa décision de refuser le traité de Maastricht. Son nouvel euro-emprunt, d'une durée de cinq ans et d'un montant de 500 millions de marks, lui revient à 8,4 % l'an. Lorsque l'opération a été lancée, au lendemain de l'interruption de la Pentecôte, ce taux était très proche du rendement que procuraient les bons du Trésor émis par le gouvernement de Bonn. Il serait difficile d'obtenir de meilleures conditions. L'affaire était dirigée par la Westdeutsche Landesbank de Dusseldorf.

Plusieurs autres candidats étrangers de premier plan envisagent de solliciter à leur tour le marché allemand. L'Espagne est au nombre des candidats les plus sérieux, et on prévoit que son prochain euro-emprunt se monte à 2 milliards de marks. Ce sera vraisemblablement une opération à taux variable dont l'intérêt devrait être très proche du LIBOR, la référence internationale du marché monétaire.

La faveur dont jouit actuellement le mark est grande, et cela permet de surmonter en partie un obstacle important, celui des incertitudes relatives à la façon dont seront imposés les revenus des placements de capitaux en Allemagne. La position du gouvernement et celle de l'opposition sont très éloignées l'une de l'autre à ce sujet. Un compromis finira certainement par s'imposer, mais il n'est pas encore possible de prévoir quelle forme il prendra, et surtout dans quelle mesure le secret bancaire sera mis en cause.

Pour ce qui est des compartiments du dollar américain, les spécialistes s'attendent à une vive animation tant sur l'euromarché qu'à New-York, où les candidats à l'emprunt se bousculent. Les compartiments canadien et australien font également preuve d'une très bonne disposition.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Rechute du dollar

La devise américaine n'en finit pas de ne pas remonter, au grand dépit des prévisionnistes de tout poil, et s'est même payé le luxe de fléchir assez brutalement cette semaine, retombant, un moment, au-dessous de 5,30 francs, au plus bas depuis quatre mois. Ce fléchissement a été accentué par la fermeté d'un mark fortement dopé par les craintes sur l'avenir du traité de Maastricht. Par ailleurs, les monnaies «faibles» du Système monétaire européen, lire et peseta, atteintes par les ondes de choc du «non» danois au référendum, ont été attaquées.

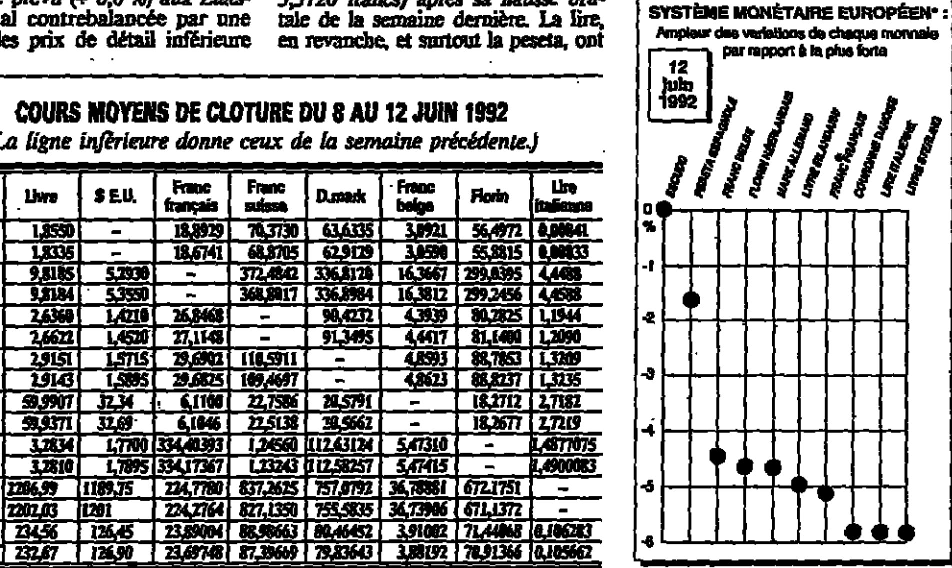
Une série de «mauvaises nouvelles» s'est abattue sur le dollar à la veille du week-end : faiblesse des ventes au détail américaines en mai, augmentation des prix de gros plus forte que prévu (+ 0,6 %) aux Etats-Unis, mal contrebalancée par une hausse des prix de détail inférieure aux prévisions (+ 0,1 % en mai et + 3 % en rythme annuel, pendant les cinq derniers mois). En outre, les dirigeants de la Banque fédérale d'Allemagne réaffirmaient, avec un bel ensemble, qu'il n'était pas question d'abaisser les taux directeurs de la BUBA.

Tout cela conduit à rendre pessimistes certains opérateurs qui voient le cours du «billet vert» glisser à 1,55 deutschemark, après avoir «cassé» cette semaine le cours de 1,58 deutschemark.

Dans la tourmente provoquée par le coup de Maastricht (la bataille des référendums), le franc français est celui qui s'est comporté le plus honorablement par rapport au mark, dont le cours, à Paris, n'a finalement pas varié d'une semaine sur l'autre, à 3,3680 francs (sauf une pointe à 3,3720 francs) après sa hausse brutale de la semaine dernière. La lire, en revanche, et surtout la peseta, ont été très éprouvées. La Banque d'Espagne a dû intervenir pour défendre sa monnaie vis-à-vis du mark, notamment après l'annonce d'une hausse des prix de détail de 0,3 % en mai dans la péninsule ibérique, et de 6,5 % en un an. Les taux d'intérêt à court terme se sont tendus à Madrid (12,80 % à six mois).

Notons que MM. Helmut Schlesinger et Hans Tietmeyer, président et vice-président de la Bundesbank, n'excluent pas un réalignement des parités dans le Système monétaire européen avant la phase finale de l'Union monétaire, ce qui vise, sans les nommer, la lire et la peseta, mais «pas dans l'immédiat».

F. R.



Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 8 AU 12 JUIN 1992
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York..	1,8550	–	18,8929	70,3730	63,6335	3,0921	56,4972	0,00841
	1,8335	–	18,6741	68,8705	62,9129	3,0590	55,8815	0,00833
Paris	9,8185	5,2930	–	372,4842	336,8120	16,3667	299,0395	4,4488
	9,8184	5,3550	–	368,8817	336,8984	16,3812	299,2456	4,4588
Zurich	2,6360	1,4210	26,8468	–	90,4232	4,3939	80,2825	1,1944
	2,6622	1,4520	27,1148	–	91,3495	4,4417	81,1400	1,2090
Francfort	2,9151	1,5715	29,6902	110,5911	–	4,8593	88,7853	1,3209
	2,9143	1,5895	29,6825	109,4697	–	4,8623	88,8237	1,3235
Bruxelles	59,9907	32,34	6,1100	22,7586	20,5791	–	18,2712	2,7182
	59,9371	32,69	6,1046	22,5138	20,5662	–	18,2677	2,7219
Amsterdam	3,2834	1,7700	334,40393	1,24560	112,63124	5,47310	–	1,4877075
	3,2810	1,7895	334,17367	1,23243	112,58257	5,47415	–	1,4900083
Milan	2206,99	1189,75	224,7780	837,2625	757,0792	36,78881	672,1751	–
	2202,03	1201	224,2764	827,1350	755,5835	36,73986	671,1372	–
Tokyo	234,56	126,45	23,89004	88,98663	80,46452	3,91082	71,44068	0,106283
	232,87	126,90	23,69748	87,39669	79,83643	3,88192	70,91366	0,105662

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 12 mai, 4,185844 F contre 4,2198582 F le vendredi 5 juin 1992.

MATIÈRES PREMIÈRES

Raffermissement des métaux

La semaine a été marquée par le raffermissement quasi général des métaux sur le marché de Londres, de l'étain et du cuivre en particulier. Il serait sans doute prématuré d'attribuer ce regain à l'amélioration de la conjoncture économique dans plusieurs pays industriels, tant celle-ci, comme aux Etats-Unis, paraît encore fragile et irrégulière. En outre, les métaux reflètent moins qu'autrefois les à-coups de la croissance, une augmentation de l'activité ne provoquant pas systématiquement un surcroît d'utilisation de métaux. Deux explications à cela : les économies sont de moins en moins industrielles, gagnant leur croissance dans les services ; les industries, suite aux chocs pétroliers, aux fluctuations des cours et aux progrès technologiques, utilisent des proportions moins importantes de métaux que par le passé.

Ces réserves faites, les cours de l'étain ont bel et bien grimpé ces jours derniers, touchant leur meilleur niveau depuis deux ans, juste au-dessus de la barre dite «psychologique» des 6 500 livres la tonne. Un cours à rapprocher des 5 500 livres qu'affichaient les tableaux de cotation du London metal exchange (LME) en début d'année. Autour du «ring», les opérateurs se montraient perplexes, attribuant ce mouvement à la seule spéculation. Aucun élément fondamental – c'est-à-dire concernant l'offre et la demande – ne pouvait justifier pareille fermeté. Au contraire, on notait un accroissement des stocks de 60 tonnes (à 12 775 tonnes) dans les entrepôts du LME.

La tendance des prix s'est d'ailleurs partiellement inversée en fin de semaine à la suite de ventes chinoises. On apprenait aussi qu'un tribunal brésilien venait de suspendre l'ordonnance qui empêchait jusqu'ici le groupe minier Ebesa de commencer l'exploitation de l'étain dans la région amazonienne de Rondonia. Un porte-parole de la société indiquait qu'une petite unité de production serait mise en route sous dix jours. L'offre annuelle ne devrait pas excéder 8 000 à 10 000 tonnes. Enfin, la société d'Etat bolivienne Comibol a conclu un accord de joint-venture avec une filiale du groupe brésilien Paranapanema pour l'exploitation pendant vingt ans d'un gisement fermé en 1985 après la grande crise de l'étain. D'après les experts, il resterait à traiter 60 millions de tonnes de minerai avec une teneur en étain de 0,3 %. La production devrait atteindre rapidement 2 900 tonnes par an, soit 2 % de l'offre mondiale.

Le cuivre sur les hauteurs

Autre métal en vue cette semaine, le cuivre s'est traité sur les hauteurs, soumis à diverses pressions, en particulier l'entrée en phase de négociations salariales chez les deux géants canadiens, Asarco et Noranda. Ces périodes sont habituellement sujettes à des mouvements de grève qui provoquent ipso facto des interruptions de livraison. D'après la firme anglo-saxonne Billiton-Enthoven, la demande mondiale de métal rouge pourrait dépasser de 20 000 tonnes la production. Un élément supplémentaire de renchérissement. Mais là encore, les opérateurs s'attendent à des ventes chinoises qui pourraient contrarier la remontée des prix.

Si l'aluminium s'est montré irrégulier, les opérateurs ont réagi plutôt négativement à la publication des statistiques de ventes de l'ex-URSS par l'association européenne de l'aluminium. En 1991, Moscou a écoulé à l'Ouest 1 million de tonnes d'«alu», alors que les volumes n'avaient pas dépassé une fourchette comprise entre 250 000 et 300 000 tonnes pendant la décennie passée. Cette situation nouvelle a contraint l'industrie européenne à réduire sa production de 3,5 %, à 3,5 millions de tonnes (elle reculera en 1992 à 3,28 millions de tonnes). Un effort d'ajustement qui n'a pas empêché la production mondiale de progresser globalement de 3,5 % pour atteindre 14,8 millions de tonnes. D'autres industries ont en effet continué d'accroître leur activité, au Canada, en Amérique latine et en Asie. On s'attend en 1992 à voir les capacités de production nouvelles s'accroître de 640 000 tonnes environ. Les producteurs européens restent optimistes quant à la croissance de la consommation mondiale, qui devrait progresser de 3 % l'an dans les prochaines années. Les prix ne permettent pas en revanche à la plupart des industriels de couvrir leurs coûts de production. Les professionnels estiment en outre que la situation d'aujourd'hui diffère de celle – de crise – des années 80. A cette époque, l'industrie européenne n'utilisait que 80 % de ses capacités. Le taux est actuellement de 96 %.

Au moment où s'achève la conférence de Rio sur la terre, nombre de producteurs de métaux, au Nord comme au Sud, s'inquiètent des taxes sur l'énergie qui pourraient les frapper. L'aluminium est en particulier un métal très «gourmand» en énergie, et la viabilité de ces secteurs pourrait être compromise. Déjà se noue la contradiction entre produire propre et produire à des coûts acceptables tant par l'industrie que par le marché.

ERIC FOTTORINO

PRODUITS	COURS DU 12/6
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 245 (– 12,50) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 295 (– 33) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 260 (inch.) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Août	288 (– 6,7) Dollars/tonne
Café (Londres) Juillet	700 (– 9) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Juillet	828 (– 27) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Juillet	360 (– 6) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Juillet	259 (+ 1) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Juillet	183,8 (+ 2,7) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

□ **M. René Jaeggi quitterait Adidas le 30 juin prochain.** – Le départ de M. René Jaeggi, président du directoire d'Adidas, le 30 juin prochain au lieu de la fin de l'année, lui a été demandé par Mme Gilberte Beaux, représentante des intérêts de Bernard Tapie dans Adidas, selon le quotidien allemand *Die Welt* paru vendredi 12 juin. Dans un entretien au journal allemand, M. Jaeggi souligne que ce départ anticipé n'est absolument pas volontaire. «Je prendrai mon chapeau à la sortie de la prochaine assemblée générale des actionnaires du 30 juin prochain», a regretté M. Jaeggi. Agé de quarante-quatre ans et de nationalité helvétique, M. René Jaeggi est un ancien judoka converti au marketing. Il préside le directoire d'Adidas depuis 1987.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Ondes de choc

Les marchés financiers ont conti- choc que le «coup de Maastricht» de la semaine précédente («non» au référendum danois et annonce d'une consultation populaire en France) avait provoquées la semaine dernière. A Paris, les non-résidents, surtout les Américains de Londres, Salomon, Shearson et autres Morgan Stanley ont lâché des titres longs du Trésor français (au-dessus de cinq ans) pour se reporter sur des titres courts, sans risque de baisse des cours. Ajoutons-y des arbitrages sur les emprunts d'Etat allemands (vente d'OAT et achats de bunds), comme le recommande, par ailleurs, la Dresdner Bank, et on comprend que les cours du MATIF ne se soient pas redressés après leur vif recul de la semaine dernière (de 108,80 à 107,30), ne parvenant pas à remonter au-dessus de 107,60 sur l'échéance septembre (107,30 sur celle de juin).

Le marché de l'écu, frappé de plein fouet le mercredi 3 et le jeudi 4 juin, avec deux suppressions de séance et une chute spectaculaire, de 108,30 à 105 sur le contrat OAT en écus, avec un rendement porté, brutalement, de 8,50 % à plus de 9 %, ne s'est pas relevé : à la veille du week-end, le contrat écu sur le MATIF avait encore glissé à 104,75 (9 1/8 %). C'est un terrible retour de bâton après, il est vrai, deux ans de spéculation sur une baisse des rendements des titres en écus, se rapprochant des niveaux les plus bas de la CEE (en Allemagne, notamment, et aussi en France).

Comme nous le relevions la semaine dernière, les marchés ont horreur de l'incertitude, et il est vraisemblable que, sauf surprise toujours possible, le MATIF restera déprimé, car perturbé jusqu'à l'automne, c'est-à-dire jusqu'au référendum français. La déception a été si grande que la méfiance s'est installée, notamment de la part des Anglo-Saxons, vis-à-vis de l'Europe, l'Allemagne mise à part, bien entendu.

Sur le marché obligataire, passablement secoué par l'électrochoc précédemment évoqué et par la baisse des cours du MATIF, l'accueil réservé aux émetteurs a été plutôt mitigé... Ainsi, la SNCF, qui proposait un emprunt «mammouth» de 5 milliards de francs, a-t-elle dû se rabattre sur un montant de 3 milliards de francs, avec une option pour 20 % supplémentaires, en deux tranches égales. La première, réservée au marché domestique, et émise sous l'égide de la Caisse nationale de Crédit agricole, a été une belle «colle», son taux nominal de 8,60 %, 8,96 % réel et 9,10 % pour les investisseurs institutionnels étant considéré comme insuffisant. La seconde, réservée au marché international, s'est mieux placée, ledit marché international ayant, au dire chef de file de cette émission, réservé 80 % de toute l'émission.

La Caisse centrale de coopération économique (CCCE), qui levait 1 milliard de francs sur le marché domestique à 8,60 % nominal, 8,99 % réel et 9,12 % pour les souscripteurs, a été moins pénalisée, plaçant assez aisément son papier. Il est vrai que le montant était beaucoup moins élevé et que la CCCE bénéficie encore de la garantie de l'Etat, conjointement avec les SDR (Sociétés de développement régional) et le CEPME (Crédit d'équipement aux PME).

Pour la semaine prochaine, on attend un Finansder (SDR) pour 2 à 2,5 milliards de francs, un Caisse d'épargne (2 milliards de francs pour le réseau), un GOBTP, Groupement pour le financement des ouvrages de bâtiment, travaux publics (1 à 1,5 milliard de francs) et, peut-être, un Crédit national (2,5 à 3 milliards de francs). Mais tout dépendra de l'état du marché.

Nouvelle progression des sicav monétaires

Les souscriptions nettes de sicav monétaires se sont élevées à 25,1 milliards de francs en mai, après les 8,1 milliards de francs d'avril, selon les statistiques d'Euro performance. Cette augmentation est un peu inférieure aux 27,8 milliards de francs de janvier 1992 (meilleur résultat depuis le début de l'année), mais elle excède très largement celle de mai 1991, + 8,1 milliards de francs. L'encours des sicav monétaires n'a, toutefois, progressé que de 22,4 milliards de francs (y compris les coupons encaissés), en raison de la sortie de périmètre de deux sicav, pour 10,1 milliards de francs. En revanche, le solde des souscriptions nettes de sicav obligataires est de... zéro, le montant des souscriptions ayant compensé celui des rachats par l'émetteur. Quant aux sicav d'actions, l'hémorragie se poursuit : les rachats l'ont emporté de 1,7 milliard de francs sur les souscriptions, dont 1,1 milliard de francs pour les seules sicav actions françaises.

En ce qui concerne les sicav monétaires, il sera intéressant d'étudier l'effet de la réforme de la fiscalité qui s'applique à celles qui sont commercialisées sous le régime de la capitalisation : diminution de moitié du plafond de transactions sous lequel l'exonération des plus-values sur cession est acquise. Selon Europerformance, les sicav court terme, dont les sicav monétaires font l'essentiel, ressortent du régime de la capitalisation pour 82 % en nombre (269 sur 328) et 86 % en encours (1 030,85 milliards de francs sur 1 196,15 milliards de francs) à la fin d'avril 1992. Les sicav court terme qui distribuent ne représentent que les 11 % de l'encours restant sont contenus dans vingt-trois sicav dont la forme varie au gré des décisions de leurs assemblées générales. On voit donc que la «Capi» couvre l'essentiel de ces sicav court terme.

Quant aux sicav obligataires, la capitalisation ne s'applique qu'à 30 % de l'encours (290,51 milliards de francs au total), contre 66 % pour la distribution (de coupons). On sait que les porteurs de sicav monétaires ont jusqu'au 31 décembre 1992 pour réagir, conserver ou vendre. Leur réaction est imprévisible. Il faut seulement remarquer que, même avec un prélèvement fiscal de 18,6 % sur les coupons de sicav court terme, régime de droit commun, ces porteurs bénéficient encore d'une rémunération comprise entre 7 % et 7,75 % sur le capital placé. Elle est encore bien supérieure aux 4,50 % des livrets A des Caisses d'épargne, dont le montant se réduit comme peau de chagrin. La «décollecte» sur ces livrets – c'est l'excédent des retraits sur les dépôts, – qui avait atteint 31 milliards de francs en 1991, en est déjà à 32 milliards de francs à fin mai, en route, peut-être vers les 70 milliards de francs, au grand désespoir de M. Robert Lion, directeur général de la Caisse des dépôts, qui ne peut plus compter sur le livret A pour financer le logement social, et doit vendre, à perte, sur le marché, ses créances sur les HLM en y ajoutant des remboursements sur prêts échus.

M. Christian Pierret, président de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts, a proposé l'instauration d'une prime de fidélité pour les livrets A, de 0,50 % à 0,75 %, comme cela a été le cas dans les années 70. Mais M. Michel Sapin, ministre des finances, a opposé une fin de non-recevoir, car l'instauration d'une telle prime renchérirait le coût du financement du logement social. Un véritable cercle vicieux...

Relevons, au passage, que les guichetiers des Caisses d'épargne sont les premiers à proposer aux épargnants un investissement en sicav monétaire, pour ne pas perdre de clients au profit de la concurrence. Sur un plan plus large, le problème du boum des sicav monétaires se poserait beaucoup moins si les taux d'intérêt à court terme n'étaient pas maintenus à un niveau aussi élevé (9,50 % à 10 %) par la Banque de France, pour respecter l'équilibre avec les taux allemands. A 6 % sur un mois, taux qui serait normal en France à l'heure actuelle, les 4,50 % exonérés d'impôt des livrets A redeviendraient compétitifs.

FRANÇOIS RENARD

Sévère répression des émeutes dans plusieurs grandes villes

Le pouvoir iranien reconnaît implicitement la gravité de la crise sociale

Téhéran vient de reconnaître implicitement l'existence d'une grave crise sociale en Iran. Après les violentes émeutes qui ont enflammé plusieurs grandes villes du pays depuis le 16 avril, notamment Chiraz, Arak et Machhad, et qui se sont soldées par des centaines d'arrestations, treize condamnations à mort dont huit exécutées, plusieurs dizaines de peines de prison et de flagellation, le président Ali Akbar Hachemi Rafsandjani a admis publiquement, vendredi 12 juin, que *« la population est confrontée à des difficultés et est en conséquence mécontente »*.

Alors qu'en début de semaine, le « guide » de la république islamique, l'ayatollah Ali Khamenei, et le président du Parlement, M. Ali Akbar Nategh Nouri, parlaient seulement *d'« incidents »*, de simples *« faits divers sans aucune origine politique »*, ou *« d'événement banal, comme il peut s'en produire dans n'importe quel pays »*, le président Rafsandjani a mis en garde les Iraniens contre *« toute nouvelle agitation »*, en précisant : *« Nous devons nous attendre à ce que ce genre d'actes se répètent, il va falloir que nous gardions toute notre vigilance. »*

Ces manifestations sont à chaque fois nées d'incidents mineurs qui ont dégénéré. La première, le 16 avril, à Chiraz, est partie d'un rassemblement des mutilés de la guerre contre l'Irak. Selon une source iranienne, quatre à cinq cents anciens combattants s'étaient réunis devant les bureaux de l'administration de l'économie et des finances afin de protester … bons de réduction dont ils bénéficiaient pour l'achat des produits de première nécessité.

Quinze jours plus tard, à Arak, des fonctionnaires de la municipalité, accompagnés de policiers, venaient rappeler à des habitants qui bâtissaient des maisons en périphérie que les travaux étaient illégaux en l'absence de permis de construire. Le 30 mai à Machhad, d'autres fonctionnaires tentaient de faire appliquer la même réglementation en matière d'urbanisme – une première depuis la révolution, tant il était admis que les « déshérités » pouvaient construire en toute liberté.

Une charge de police malencontreuse sur les manifestants handicapés à Chiraz, une dispute et un attroupement autour d'un camion de briques qui entraîna la mort d'un enfant à Arak, une famille qui refusa une expulsion à Machhad et s'est trouvée ensevelie sous les décombres provoquées par les secousses d'un bulldozer : à chaque fois la population est sortie dans la rue, protestant par dizaines de milliers contre la vie chère, assaillant les banques, les locaux administratifs et les bureaux de l'Organisation de la propagande islamique. Plusieurs autobus et bâtiments publics ont été incendiés. Selon des témoins iraniens, ces manifestations, par leur ampleur, leur caractère spontané et répété, pouvaient évoquer l'ambiance des premiers jours de la révolution islamique. Une impression partagée mais tempérée par un diplomate occidental, qui rappelle qu'à plusieurs reprises déjà, des mouvements de foules avaient assailli et dévalisé des magasins.

« Demandes urgentes de la population... »

Toujours est-il que le pouvoir en place semble embarrassé par ce climat de fronde qui s'accentue dans le pays. Le nouveau rigorisme économique, qui se traduit entre autres par une inflation de 40 %, une politique de vérité des prix et la limitation des subsides accordés pour l'achat des produits de première nécessité, touchent de plein fouet les *mostazafins*, les déshérités, cette couche de la population sur laquelle s'était fondée la révolution islamique et qui reste encore la référence sacrée des radicaux, aujourd'hui écartés du pouvoir après la victoire des partisans du président Rafsandjani aux dernières législatives.

Le pouvoir en place a décidé de réagir avec rapidité et fermeté. Les hésitations des forces de l'ordre pour réprimer les mouvements de foules, qui, selon certaines sources, n'auraient été dispersés à chaque fois que très tard le soir, ont été sanctionnées. Le représentant du guide de la révolution à Chiraz, l'ayatollah Haéri Shirazi, n'avait pas caché son mécontentement devant l'attentisme des forces de l'ordre. Dans un communiqué publié par le journal *la Voix du combattant* du 16 mai, il déclarait : *« C'est vrai que l'on a appris aux forces de l'ordre à se comporter correctement avec la population : mais ces gens-là ne sont pas des gens du peuple, ce sont des contre-révolutionnaires. »*

Deux commissaires de police ont été révoqués et emprisonnés pour leur mollesse. Des brigades spéciales anti-émeutes ont été créées au sein du corps des gardiens de la révolution, les pasdarans, et des tribunaux spéciaux ont été constitués pour juger les manifestants arrêtés par centaines. Après avoir laissé entendre que ces mouvements de révolte pouvaient avoir été fomentés par des groupes d'opposants, notamment les Moudjahidines du peuple, les autorités iraniennes tentent d'expliquer aujourd'hui qu'il s'agit d'une délinquance urbaine classique. *« Ceux qui se sont livrés à des pillages sont des malfaiteurs avec de lourds casiers judiciaires »*, a déclaré le président Rafsandjani. Mais il a ajouté qu'il fallait *« donner suite aux demandes urgentes de la population afin d'ôter tout prétexte à ces malfaiteurs »*.

D. L. G.

La grève suspendue par plusieurs syndicats

Négociations par société dans l'audiovisuel public

Pour son deuxième jour, la grève de l'audiovisuel public a été globalement moins suivie vendredi 12 juin que la veille. Elle a néanmoins empêché la confection de nombreux journaux régionaux à FR 3, alors que la plupart des stations de Radio-France diffusaient un programme musical, et que la mobilisation était forte à RFO et RFI. Les perturbations n'ont pas affecté les émetteurs, les syndicats ayant appelé à la reprise du travail dès vendredi matin dans tous les centres d'émission de TDF (tout en déposant un nouveau préavis pour le 17 juin), ce qui a incité la direction à arrêter des poursuites engagées contre certains grévistes (*le Monde* du 13 juin).

… dans la journée, des stratégies divergentes se sont manifestées dans les différentes sociétés, et selon les syndicats. Plusieurs assemblées générales, comme à Radio-France, ont voté le principe de la continuation de la grève, devant le refus des employeurs de proposer plus de 2 % de hausse du point d'indice. La CGT a donc maintenu son mot d'ordre de grève pour samedi. Le SNJ (Syndicat national des journalistes) en a fait de même partout, sauf à Antenne 2. Dans la chaîne publique, les syndicats SNJ et CFDT ont préféré adopter une autre stratégie : suspendre la grève, et déposer un nouveau préavis pour le 18 juin, pour éviter que les actions s'essoufflent. C'est globalement la stratégie adoptée par la CFDT, qui a appelé à la reprise du travail à Radio-France, après l'avoir fait à TDF. Des négociations se sont ouvertes dès vendredi après-midi à TDF, et devaient se poursuivre lundi.

On semblait s'orienter ainsi vers des négociations par société, sous le contrôle du collège des employeurs. A la question salariale posée s'ajoute donc en filigrane celle de la convention collective, et de sa révision, … différentes des diverses sociétés de l'audiovisuel public. L'autre question posée, par la limitation à 4 % de la masse salariale, est celle du partage entre augmentations collectives et individuelles, ou nouvelles embauches. Le communiqué CFDT-SNJ-CGT d' Antenne 2 dit par exemple : *« Les personnels refusent de financer plus longtemps les salaires démesurés des trop nombreux privilégiés de la société. »*

M. C. I.

Les travaux du Parlement

Les titulaires de comptes joints pourront désigner l'un d'eux responsable des incidents de paiement

Les députés ont adopté en seconde lecture, vendredi 12 juin, le projet de loi adaptant au marché unique européen la législation applicable en matière d'assurances et de crédits, présenté par M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances.

Ce projet de loi permet notamment à l'Etat de réduire de 75 % à 50,1 % sa participation dans le capital des trois grands groupes publics d'assurance (AGF, GAN, UAP) et modifie le statut de la Caisse nationale de prévoyance. Au cours de l'examen des articles, les députés ont réintroduit dans le texte du gouvernement plusieurs dispositions supprimées par le Sénat.

Ils ont ainsi rétabli la mention de l'appartenance au secteur public des trois caisses centrales d'assurance et, dans un tout autre registre, reconduit l'extension de certaines garanties liées à la procédure d'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles. Comme en première lecture et contre l'avis du gouvernement, ils ont ainsi fixé des délais précis pour l'intervention des experts, afin d'engager correctement les processus d'indemnisation des sinistres.

Les députés ont également adopté deux amendements nouveaux présentés par le gouvernement. Le premier, qui s'inscrit dans la philosophie générale du projet, aménage le statut juridique de la Caisse centrale de réassurance afin de permettre à cet établissement public, transformé en société anonyme, d'ouvrir son capital pour contribuer au financement de son développement, la majorité de ce capital restant cependant dans le secteur public.

Le gouvernement a fait adopter un autre amendement qui comble une lacune de la loi sur la sécurité du chèque promulguée le 30 décembre 1991 et entrée en vigueur au 1er juin de cette année. Il stipule que, pour les comptes joints, l'un des titulaires peut être désigné comme responsable des incidents de paiement qui pourraient survenir, *« tant en ce qui concerne* [le compte incriminé] *qu'en ce qui concerne les autres comptes dont il pourrait être individuellement titulaire »*, alors que, pour les autres titulaires, les sanctions éventuelles ne sont applicables que pour le compte incriminé.

Dans le cas contraire, les pénalités sanctionnant, par exemple, les défauts de provision sont applicables de plein droit à tous les titulaires de comptes *« tant en ce qui concerne ce compte qu'en ce qui concerne les autres comptes dont ils pourraient être individuellement titulaires. »*

Le gouvernement s'est, en revanche, opposé à un amendement déposé par M. Jean-Paul Planchou (PS, Seine-et-Marne), et adopté par l'Assemblée, qui tend à faciliter et à accélérer les processus d'indemnisation, en prévoyant que les experts doivent intervenir dans un délai maximum d'un mois pour constater les dommages liés à des catastrophes naturelles.

G. P.

La loi sur le financement des partis et des campagnes électorales sera appliquée dans les TOM et à Mayotte

Les députés ont adopté définitivement et à l'unanimité, vendredi 12 juin, le texte étendant l'application de la loi du 15 janvier 1990 sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales, ainsi que plusieurs mesures récentes relatives au déroulement des élections aux territoires d'outre-mer et à Mayotte. Ces dispositions n'entreront en application qu'au lendemain des élections législatives de mars 1993.

M. Louis Le Pensec, ministre des DOM-TOM, a rappelé que la loi du 15 janvier 1990 a un triple objectif : *« moraliser les campagnes électorales, moderniser le droit électoral et améliorer la transparence et la sécurité juridiques. »* Les TOM (Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Polynésie française) et Mayotte seront donc soumis aux mêmes règles que la métropole et les départements d'outre-mer en matière de financement des campagnes et des partis.

Plusieurs autres textes sont également étendus aux TOM et à Mayotte, notamment des dispositions concernant la diffusion de propagande ou de résultats partiels, les procurations, ou encore la délimitation des circonscriptions.

A l'occasion de la discussion de ce projet, le rapporteur de la commission des lois, M. Robert Savy (PS, Haute-Vienne) a présenté le bilan des deux premières années d'application de la loi du 15 janvier 1990. Il a indiqué que les nouvelles règles avaient été appliquées à trente élections partielles – cinq législatives, quatre cantonales, vingt et une municipales. La commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques a reçu 199 comptes de campagne sur les 210 attendus et elle en a approuvé 190. Huit comptes ont été rejetés et la commission a saisi le juge de l'élection au sujet de vingt candidats : quatorze inéligibilités et deux démissions d'office ont été prononcées.

M. Savy a également déclaré que sur les 867 comptes d'élections régionales et 7 322 comptes d'élections cantonales, le juge de l'élection a été saisi de 1 300 cas. Selon M. Savy, ces chiffres montrent que *« les candidats ont intégré dans leur comportement les nouvelles obligations auxquelles l'immense majorité d'entre eux a pleinement satisfait »* et que *« les mécanismes de contrôle ont fonctionné, la commission n'ayant pas hésité à utiliser les pouvoirs à sa disposition »*.

Le Sénat a adopté le projet de loi sur le sport

Le Sénat a adopté, à la quasi-unanimité, vendredi 12 juin, le projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives présenté par Mme Frédérique Bredin, ministre de la jeunesse et des sports. Seul le groupe communiste s'est abstenu.

Au cours de la discussion des articles, les sénateurs ont apporté plusieurs modifications au texte issu des travaux de l'Assemblée nationale. A propos de la participation financière des collectivités locales aux activités sportives, ils ont adopté un amendement proposé par M. François Lesein (Rassemblement démocratique, Aisne), rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, qui interdit l'octroi de toutes garanties d'emprunt et de cautionnement des collectivités locales, au profit des clubs sportifs. Les sénateurs ont estimé que ces aides étaient souvent utilisées, en fait, comme des subventions de fonctionnement et qu'il était impossible, en dépit de la charge qu'elles peuvent représenter pour les mairies ou les conseils généraux, d'en contrôler l'emploi.

Les sénateurs ont enfin modifié sensiblement le dispositif nouveau d'homologation des enceintes sportives proposé par amendement à l'Assemblée nationale par le gouvernement après la catastrophe de Furiani. Ils ont jugé que ce dispositif reposait sur une présomption *« inadmissible »* de carence ou d'incompétence des maires et ont donc réduit à leur profit la part prépondérante attribuée aux préfets dans le texte du gouvernement.

G. P.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Radio-télévision »

Le numéro du « Monde » daté 13 juin 1992 a été tiré à 493 610 exemplaires.

Le licenciement des salariés âgés

La France ne peut pas se payer la retraite à cinquante-cinq ans affirme Mme Aubry

« Je ne crois pas que la France puisse aujourd'hui payer à la fois son système de protection sociale et se payer une vraie retraite à cinquante-cinq ans », a déclaré le vendredi 12 juin, à Toulouse, Mme Martine Aubry, ministre du travail, pour justifier sa décision de renchérir le coût des préretraites prises en charge par l'UNEDIC.

« Gardons ces mesures pour des entreprises ou des bassins d'emploi qui en ont vraiment besoin, ou encore pour des salariés qui sont usés prématurément », a-t-elle ajouté, en se félicitant que l'amendement déposé par le gouvernement ait été voté à l'unanimité par l'Assemblée nationale. *« Faire partir un vieux salarié pour le remplacer par un jeune coûte en moyenne 300 000 francs à la collectivité, soit le prix de la création de trois emplois »*, a encore fait observer Mme Aubry.

□ **Travail de nuit : Mme Aubry invite les fédérations patronales.** – Le ministre du travail, Mme Martine Aubry, invite les fédérations patronales intéressées par le travail de nuit des femmes à la rencontrer le 23 juin. Parallèlement, les organisations syndicales seront également reçues. Depuis la préparation d'un avant-projet de loi sur le sujet, Mme Aubry appelle les partenaires sociaux des branches professionnelles concernées à négocier des contreparties à l'instauration du travail de nuit pour les femmes. Ce n'est qu'au terme d'un bilan des accords éventuels que le projet de loi sera présenté au Parlement.

D'après une enquête de l'INSEE

Les investissements industriels devraient diminuer de 8 % en 1992

D'après une enquête réalisée par l'INSEE en avril auprès de 2 500 industriels, ces derniers devraient réduire de 8 % le volume de leurs investissements en 1992 (et de 5 % en valeur). La même enquête montre qu'en 1991 ces investissements ont diminué de 7 % en volume et de 4 % en valeur. En deux ans, les investissements de l'industrie auront ainsi diminué de 15 %.

Ces chiffres viennent tempérer l'optimisme qu'avait suscité la parution des comptes de la nation fin mai, faisant apparaître une croissance de 1,1 % du produit intérieur brut (PIB) au premier trimestre de 1992. Ni l'emploi ni l'investissement ne redémarrent, et les conjoncturistes entrevoient un ralentissement de l'activité, avec une croissance trimestrielle qui ne dépasserait pas 0,5 %. L'industrie ne tourne actuellement qu'à 82,3 % de ses capacités, contre 88 % en 1990.

L'« affaire Boucheron »

M. Michel Gabaude interpellé à Mérignac

M. Michel Gabaude, l'un des personnages-clés de l'affaire Boucheron, a été interpellé, vendredi 12 juin à Mérignac (Gironde). Placé en garde à vue, il devrait être présenté au juge Pugnet d'Angoulême qui instruit l'un des dossiers concernant l'ancien maire d'Angoulême.

M. Gabaude, qui a déjà été inculpé de complicité d'ingérence par le juge Joly pour la partie des dossiers Boucheron instruite à Paris, a dirigé la Société de coordination, de commerce et d'assistance (SCCA) et la Société d'études, de pilotage et de construction (SEPC) dont le siège était à Mérignac.

Ces deux bureaux d'études qui travaillaient aussi en liaison avec Euro-Eastern situé à Gran-Caïman étaient au cœur d'une entreprise de fausse facturation destinée à drainer des fonds pour le compte du PS et de certains de ses élus dont M. Boucheron. M. Gabaude était, semble-t-il, chargé du démarchage des entreprises qui souhaitaient obtenir un marché public et étaient prêtes à payer une « taxe » pour cela. – *(Corresp.)*